

PROJET DE PERFORMANCE **FÉDÉRAL** 2025 / 2029



Validé par le Comité Directeur de la FF Pentathlon Moderne le **14 mai 2025**

Crédit photos : CIO – UIPM tous droits réservés

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

p4

A) PREMIÈRE PARTIE / STRATÉGIE

p5

I. BILAN DE L'OLYMPIADE 2021-2024

p6

- a) *Résultats : Analyse quantitative / Analyse qualitative*
- b) *Bilan sportif*
- c) *Bilan encadrement*
- d) *Bilan des structures*
- e) *Bilan stratégie dans les Outremers*
- f) *Bilan en matière de l'accompagnement scientifique et de datas*

p6

p19

p25

p27

p31

p32

II. OBJECTIFS DE RÉSULTATS POUR LE CYCLE 2025-2029

p33

a) **COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE**

p33

- i) *Compétitions Senior*
- ii) *Compétitions U24, U22, U19, U17*

p33

p34

b) **STRATÉGIE**

p35

- i) *Point clef 1 : Préfigurer ce qu'il faudra être capable de faire pour remporter la médaille d'Or*
- ii) *Point clef 2 : Anticiper le contexte spécifique des JOP LA 2028*
- iii) *Point clef 3 : Anticiper les évolutions règlementaires possibles*
- iv) *Point clef 4 : Identifier les forces et les faiblesses du sportif / collectif et ses facteurs de risques intrinsèques.*
- v) *Point clef 5 : Analyser les forces et les faiblesses de la concurrence (aujourd'hui et demain)*
- vi) *Point clef 6 : Hiérarchiser les déterminants de performance à optimiser
(Choix des priorités - Axes de travail – Actions prioritaires par discipline)*
- vii) *Rétro planning 2025/2026/2027/2028*

p35

p36

p37

p38

p42

p43

p45

c) **RÉFLEXION SUR L'ORGANISATION DU MODÈLE DE PERFORMANCE**

p47

- i) *Nouveau format*
- ii) *Inclusion de l'épreuve d'obstacle et prise en compte du règlement escrime*
- iii) *Chemin de performance*
- iv) *Perspectives organisationnelles du PPF*
- v) *Déclinaison des 3 programmes Excellence ; Accession Nationale ; Accession Territoriale*

p47

p47

p47

p51

p52

III) MOYENS MOBILISÉS/ENVISAGÉS	p59
a) <i>Programme d'excellence et programme d'accession</i>	p59
b) <i>Ressources humaines (organigramme, staffs, stratégie de formation des entraîneurs, montée en compétences...)</i>	p61
c) <i>Structures</i>	p62
d) <i>Projet de performance individuel (PPI)</i>	p63
e) <i>Optimisation du soutien préparation mentale</i>	p63
IV) INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	p64
B) SECONDE PARTIE / OPÉRATIONELLE FICHES THÉMATIQUES	p65
I. <i>Critères de mise en listes de Haut Niveau des sportifs et des juges</i>	p65
II. <i>Convention sportif de haut niveau et fédération</i>	p68
III. <i>Accompagnement socio-professionnel des sportifs de haut niveau – reconversion</i>	p69
IV. <i>Modalités de la surveillance médicale règlementaire (SMR)</i>	p74
V. <i>Compétence Honorabilité et Lutte contre les Violences (LVS)</i>	p76
VI. <i>Exploitation de la data</i>	p77
VII. <i>Cartographie des structures et dispositifs</i>	p82
VIII. <i>Cahier des charges des structures</i>	p83
IX. <i>Déploiement, organisation et prise en compte des sportifs ultramarins</i>	p83
X. <i>Prise en compte renforcée du sport de haut niveau féminin</i>	p84
XI. <i>Programmation et financement</i>	p85
XII. <i>Evaluation</i>	p86
XIII. <i>Indicateurs de performance du PPF</i>	p87
C) ANNEXES	p88
<i>Annexe 1 : Cahier des charges des structures du PPF et indicateurs de performance</i>	p89
<i>Annexe 2 : Les modalités de formation sportive et citoyenne</i>	p100
<i>Annexe 3 : Prise en compte des sportifs en situation de handicap</i>	p107
<i>Annexe 4 : Plan de prévention dopage</i>	p107

PRÉAMBULE

2024 marque la fin d'un cycle et le début d'une nouvelle olympiade. Le projet de performance fédéral s'inscrit à la fois dans une forme de rupture avec l'intégration de la nouvelle discipline obstacle, mais également dans la poursuite des efforts entrepris durant les années écoulées avec un recentrage fort vers un esprit équipe de France et une recherche d'optimisation de l'équipe d'encadrement. La prise en compte des spécificités individuelles pour tous les potentiels de médaille Olympique Los Angeles 2028 et le programme d'accompagnement dans la perspective des JO de 2032 seront au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de performance fédéral. Rio avait montré tous les efforts entrepris par la nouvelle équipe fédérale en place depuis 2014. Les résultats décevants des Jeux de Tokyo et l'olympiade achevée avec succès des Jeux de Paris 2024 mettent en lumière plusieurs points importants :

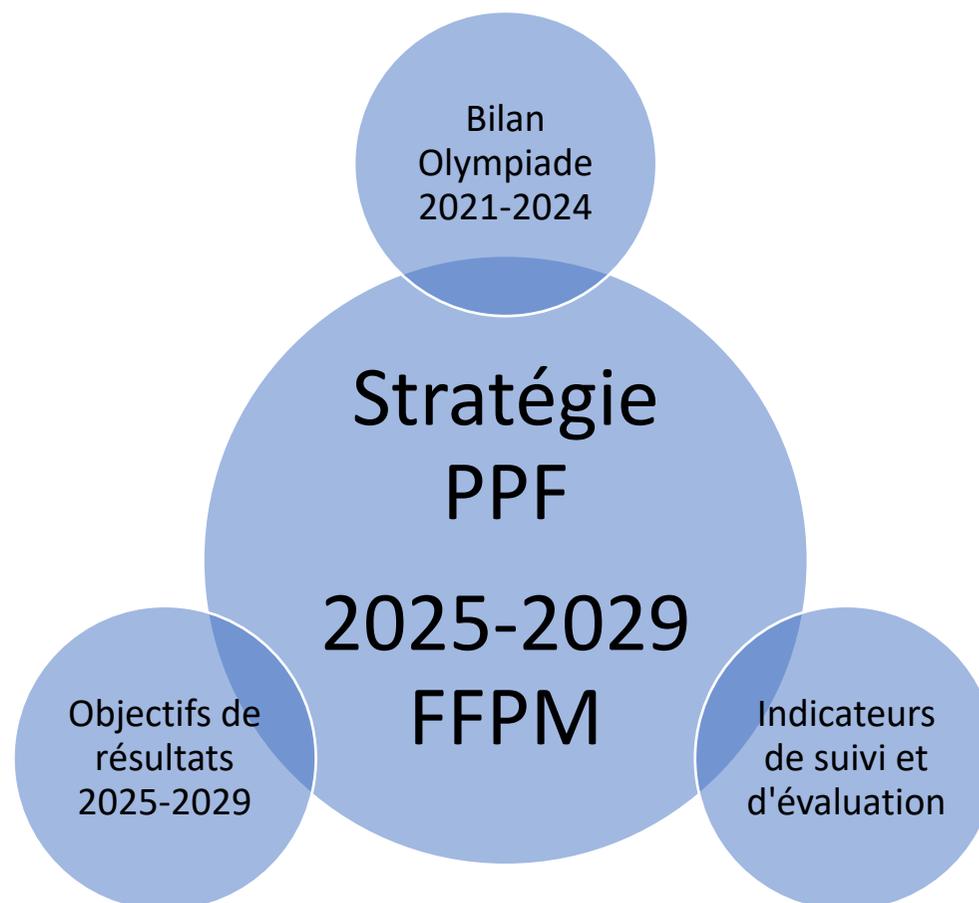
- Le positif : Une organisation de préparation qui s'est adaptée aux profils des athlètes et qui leur a permis d'exprimer leur fort potentiel pendant l'Olympiade. Un cadre de fonctionnement accepté et respecté par tous.*
- Le négatif : Un manque d'individualisation au sein du collectif équipe de France qui n'a pas permis aux athlètes de s'exprimer pleinement lors de l'épreuve Olympique.*

Le Projet de Performance Fédéral met en ligne de mire les JO de Los Angeles 2028 mais également ceux de 2032 à Brisbane, avec la recherche de médailles individuelles dans les compétitions de référence que sont les finales de coupe du monde, les championnats d'Europe et du monde.

Tout comme son ministère de tutelle, l'Agence Nationale du Sport et le mouvement sportif, la Fédération Française de Pentathlon Moderne s'inscrit résolument dans cette perspective. Elle met tout en œuvre pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

Des points d'attention particuliers sont à prendre en compte reprenant les choix qui ont été fait lors du congrès 2024 de l'UIPM, à savoir plusieurs modifications du règlement, l'inclusion de l'épreuve de parcours d'Obstacles après les JO de Paris en remplacement de l'équitation pour les seniors et une modification du format de compétition de l'épreuve d'escrime. La fédération sera donc amenée à évaluer pendant les deux années à venir la pertinence de la stratégie du PPF. Cette évaluation permettra si besoin de revoir ou d'adapter la stratégie du PPF post 2028. La France nourrit de grandes ambitions pour les deux prochaines échéances olympiques, la FFPM entend bien contribuer à la construction de l'édifice.

A) PREMIÈRE PARTIE / STRATÉGIE



I) BILAN DE L'OLYMPIADE 2021-2024

a) ANALYSE QUANTITATIVE – ANALYSE QUALITATIVE

(résultats obtenus durant l'olympiade dans les différentes épreuves majeures)

Analyse Quantitative



Sommaire

Bilan – Fédération Française de Pentathlon Moderne
Olympiade Paris 2024



Sommaire

Bilan

Bilans écrits des sections suivantes

NATION

Bilan des résultats par Nations

Femme / Homme

Bilan des résultats féminins & Bilan des résultats masculins

SENIOR

- Bilan quantitatif des résultats en Senior

JEUNES (U17, U19, Junior)

- Bilan quantitatif des résultats en Jeunes

Jeux Olympiques Paris 2024

Bilan pour les 4 sélectionnés aux JO

Analyses

Première conclusion



Bilan France : résultats de l'équipe de France Relève / Seniors dans les compétitions de référence

Bilan



Bilan – Fédération Française de Pentathlon Moderne Olympiade Paris 2024

NATION

La France reste 4^{ème} Nation toutes compétitions internationales confondues (WC, FWC, Mondiaux, JO)
La France grimpe à la 2^{ème} place du classement Européen



Femme / Homme

Chez les femmes, les Senior conservent leur rythme tandis que les Jeunes passent de 6^{ème} à 3^{ème} Nation
Chez les hommes, les Senior reculent au 6^{ème} rang mondial tandis que les Jeunes passent du 5^{ème} au 1^{er} rang mondial !

SENIOR

- Recul du 3^{ème} au 5^{ème} rang au classement des nations internationales.
 - Progression du 4^{ème} au 3^{ème} rang Européen
- Moins de finalistes, moins de médailles, plus de Top 8 (les médaillés sont devenus des Top 8 par l'émergence de nations fortes Egypte & Corée du sud)

JEUNES (U17, U19, Junior)

! Attention, changement de discipline à prendre en compte !

- Progression du 6^{ème} au 3^{ème} rang mondial en nombre de médailles et en nombre de finalistes
- Progression du 5^{ème} au 2^{ème} rang Européen en nombre de médailles et en nombre de finalistes

Jeux Olympiques Paris 2024

Une médaille d'Argent aux Jeux Olympiques
3^{ème} Nation au classement des médailles

Analyses

Il semble y avoir un lien entre les performances jeunes et les résultats senior de l'olympiade suivante
! Attention, changement de discipline à prendre en compte !

- Les nations fortes en jeunes lors de l'olympiade Tokyo 2021 ont amélioré leurs performances en Senior sur l'olympiade suivante
 - Top 1 Jeune 2021 = Egypte 10^{ème} Nation Senior -> Top 2 Nation Senior en 2024
 - Top 2 Jeune 2021 = Italie 11^{ème} Nation Senior -> Top 5 Nation Senior en 2024
 - Top 3 Jeune 2021 = Hongrie 1^{ère} Nation Senior -> Top 1 Nation Senior en 2024
 - Les nations faibles en jeunes lors de l'olympiade Tokyo 2021 ont diminué leurs performances en Senior sur l'olympiade suivante
- Grande Bretagne -60% de médaille en Senior entre 2021 et 2024 -> seulement 10^{ème} chez les jeunes en 2021.
Allemagne Top 5 à Top 12 en Senior -> Aucune médaille en Jeunes sur l'olympiade 2021.

Bilan des nations : Monde et Europe

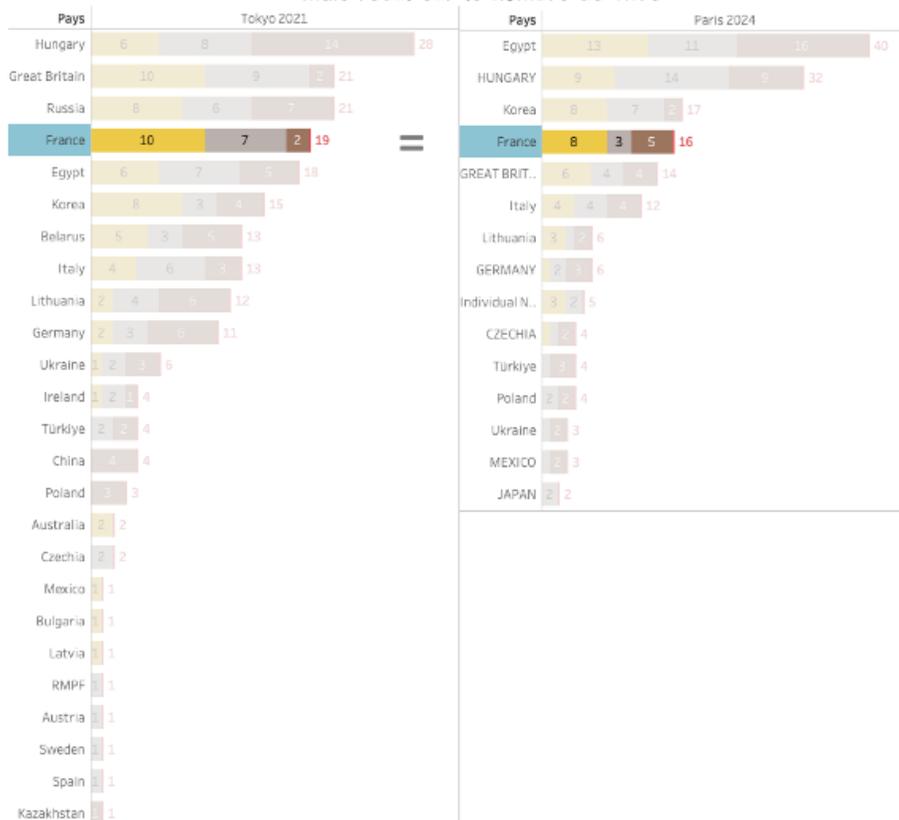
NATION

Bilan – Fédération Française de Pentathlon Moderne Olympiade Paris 2024



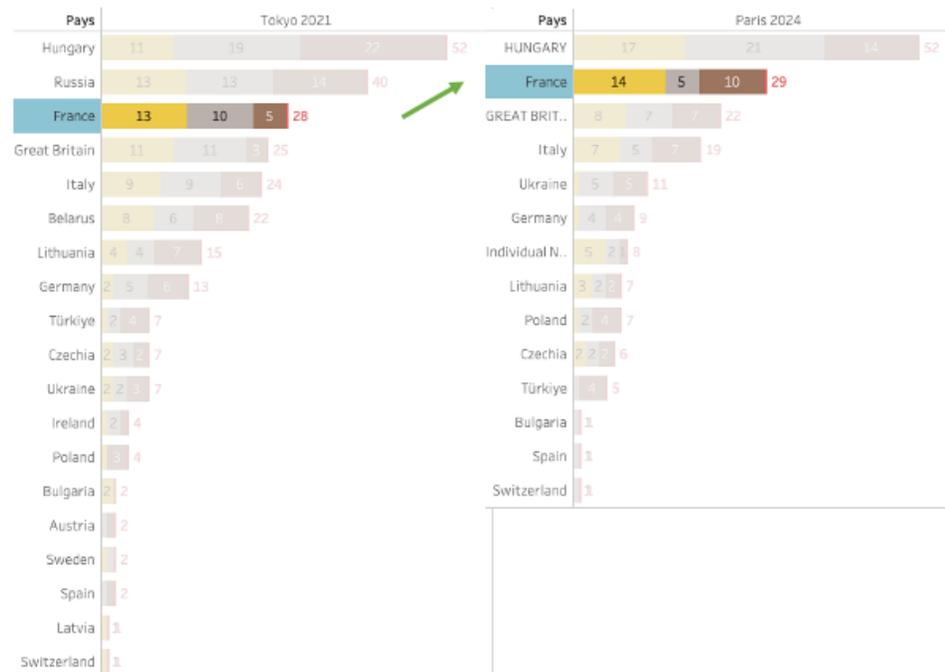
Bilan mondiale des nations (Jeunes & Senior) sur les compétitions internationales (WC, FWC, Mondiaux & JO)

La France conserve sa 4ème place sur le nombre de médaille mais recule sur le nombre de titre



Bilan Européen des nations (Jeunes & Senior) sur les compétitions internationales (Europe, WC, FWC, Mondiaux & JO)

La France améliore d'un rang son classement Européen



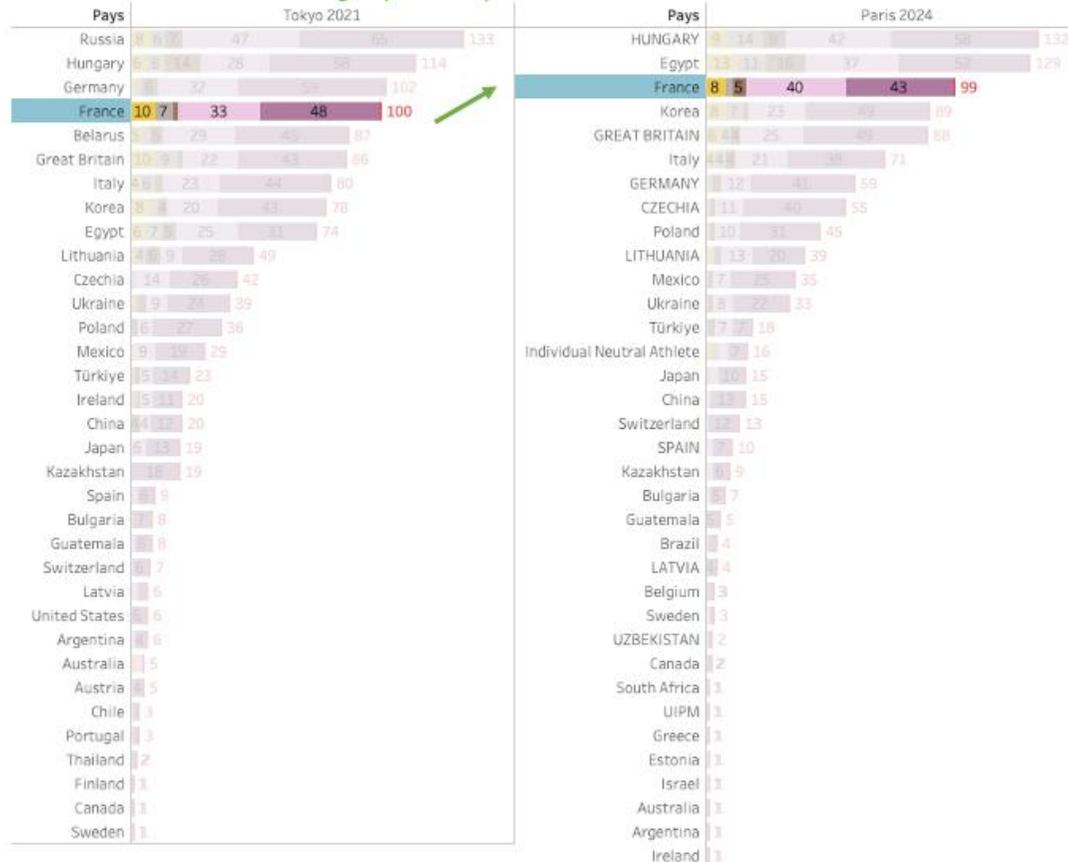


Bilan – Fédération Française de Pentathlon Moderne Olympiade Paris 2024



Bilan des nations (Jeunes & Senior) sur les compétitions internationales
(WC, FWC, Mondiaux & JO)

La France grimpe d'une place au nombre de finaliste.



Bilan Femmes : résultats de l'équipe de France Relève / Seniors dans les compétitions de référence

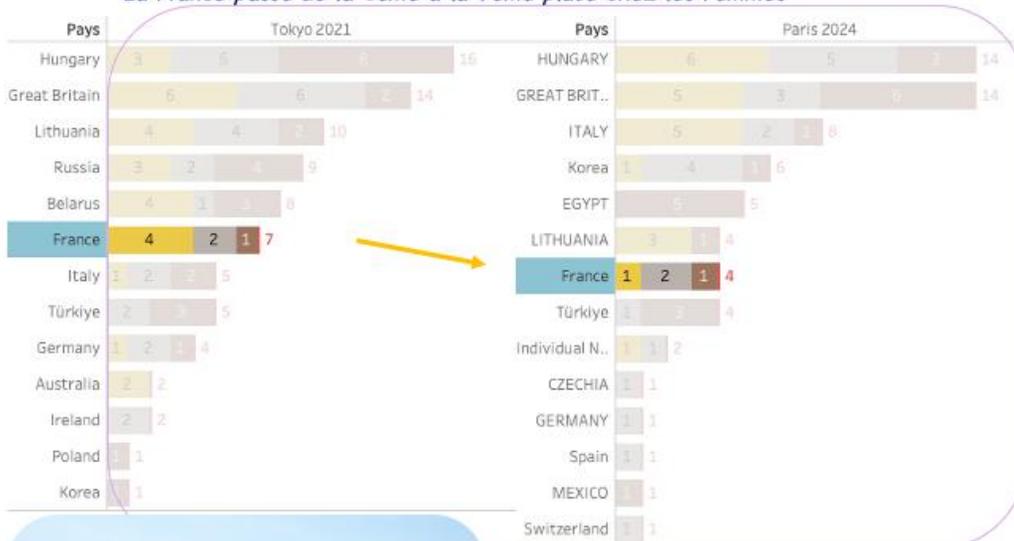
Femme

Bilan – Fédération Française de Pentathlon Moderne Olympiade Paris 2024



Toutes compétitions internationales confondues (WC, FWC, Mondiaux & JO)
SENIOR

La France passe de la 6ème à la 7ème place chez les Femmes



Toutes compétitions internationales confondues (Europe & Mondiaux)
JEUNES

La France passe de la 6ème à la 3ème place chez les Femmes



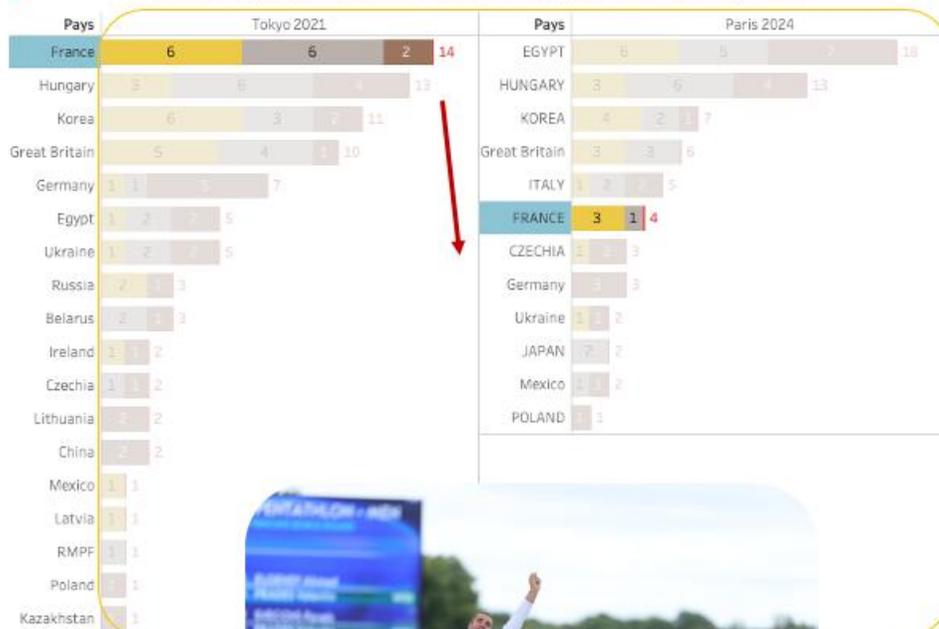
Bilan Hommes : résultats de l'équipe de France Relève / Seniors dans les compétitions de référence

Homme

Bilan – Fédération Française de Pentathlon Moderne Olympiade Paris 2024

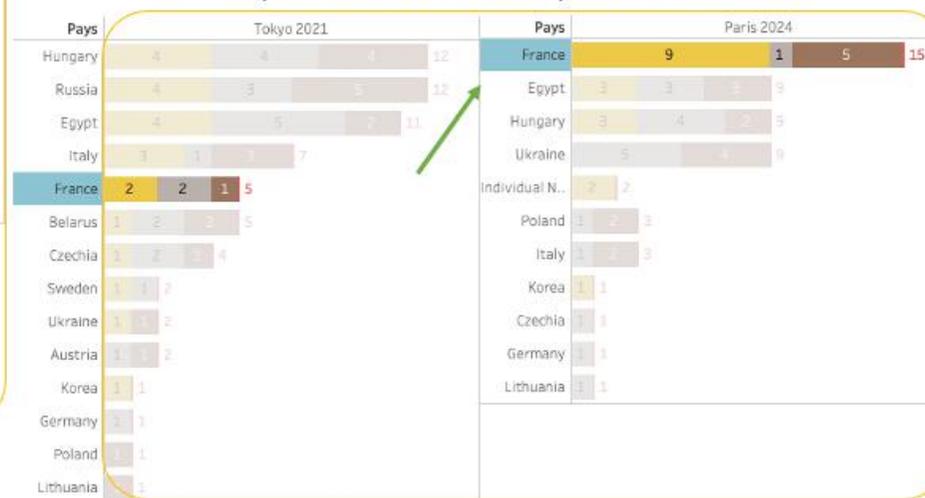


Toutes compétitions internationales confondues
(Europe, WC, FWC, Mondiaux & JO) SENIOR
La France passe de la 1ere à la 6eme place chez les Hommes



Toutes compétitions internationales confondues (Europe & Mondiaux)
JEUNES

La France passe de la 5eme à la 1ere place chez les Hommes



Bilan Seniors : résultats de l'équipe de France Relève / Seniors dans les compétitions de référence



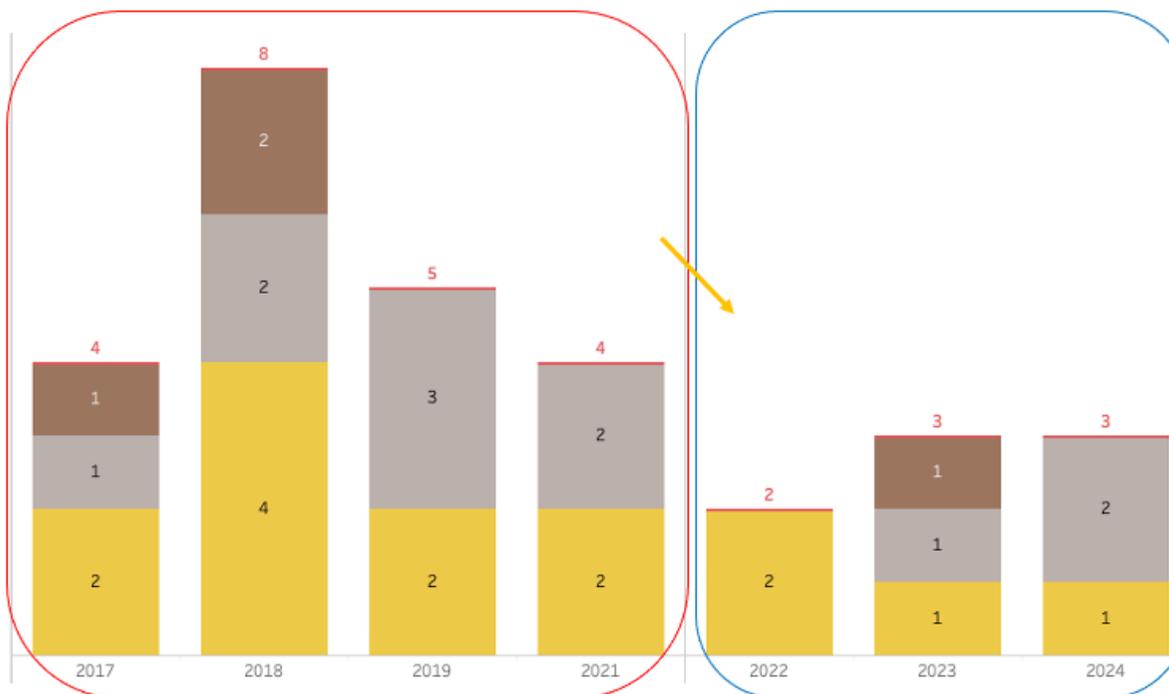
Bilan – Fédération Française de Pentathlon Moderne Olympiade Paris 2024



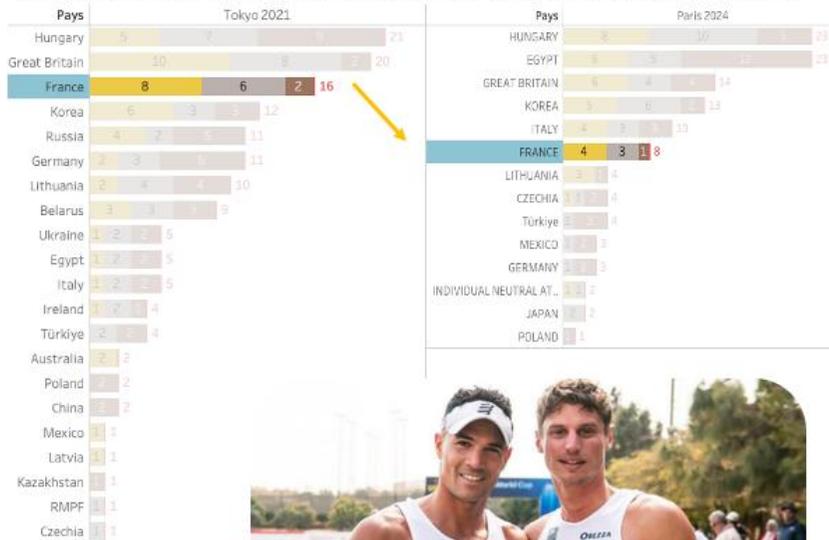
Comparaison des deux olympiades sur les médailles obtenues lors des compétitions Internationales pour la France
(WorldCup, Final WorldCup, Europe, Mondiaux, JO)

Olympiade Tokyo 2021
Compétitions disputées :
28
Ratio médaille 75%

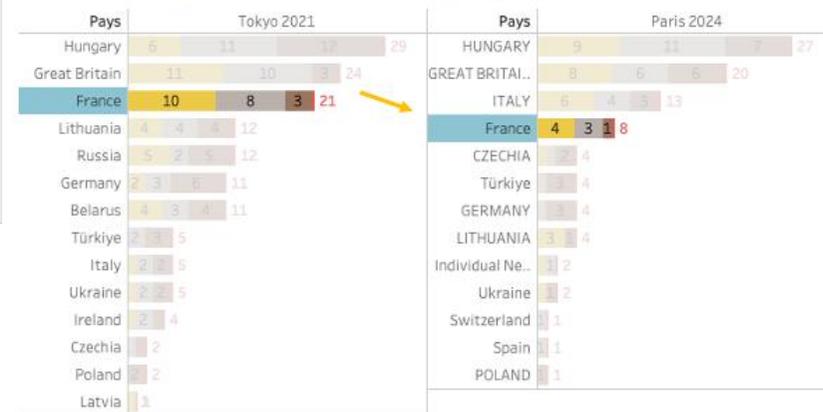
Olympiade Paris 2024
Compétitions disputées :
22
Ratio médaille 36%



Comparaison entre les deux olympiades sur les épreuves internationales (WorldCup, Final WorldCup & Mondiaux, JO), la France passe du 3eme au 6eme rang mondial en nombre de médailles obtenues.



Sur les épreuves internationales (Europe, WorldCup, Final WorldCup & Mondiaux, JO), la France passe du 3eme au 4eme rang Européen en nombre de médailles



Les tableaux du seniors ci-dessus font apparaître :

- Des résultats significativement en baisse sur le collectif senior sur l’Olympiade en nombre de médailles.
- Recul du 3eme au 6eme rang senior au classement des nations internationales.
- Moins de finalistes, moins de médailles, plus de Top 8 (les médaillés du cycle 2021 reculent dans le Top 8 pendant l’olympiade 2024)
- Émergence de nations fortes Égypte & Corée du sud / une jeune génération qui performe rapidement sur le circuit senior.
- Chez les femmes stabilité des résultats généraux et médailles JO par la même athlète entre 2016 et 2024.
- Chez les hommes baisse des résultats et de la densité sans obtention de médaille olympique.

Bilan Jeunes : résultats de l'équipe de France Relève / Seniors dans les compétitions de référence



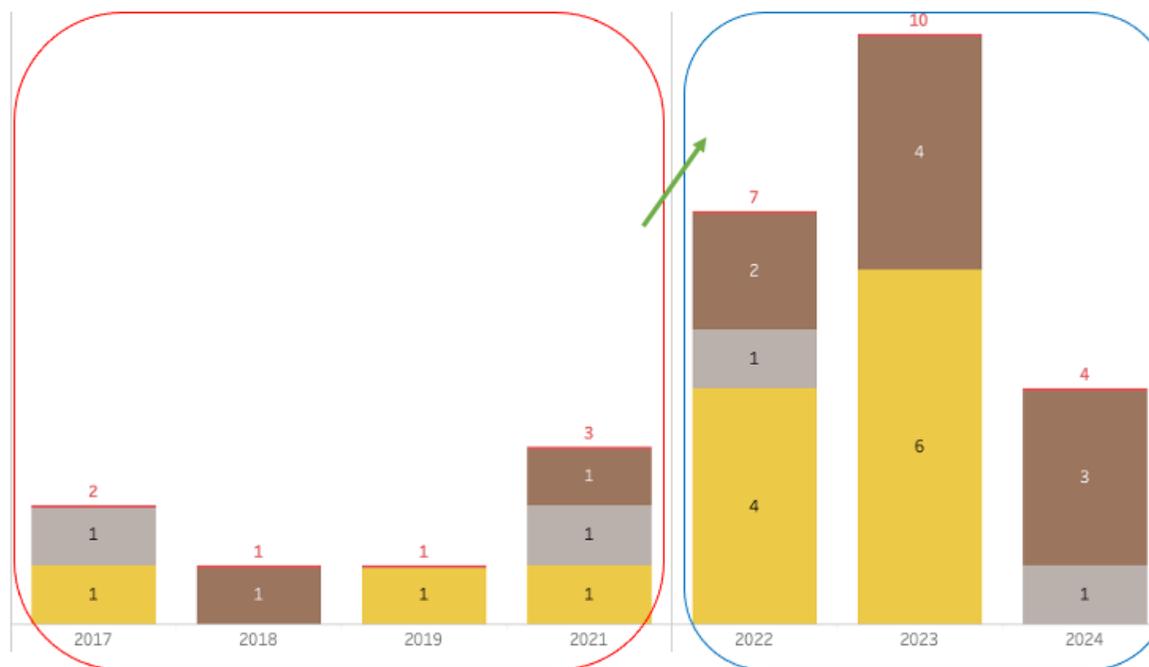
Bilan – Fédération Française de Pentathlon Moderne Olympiade Paris 2024



Comparaison des deux olympiades sur les médailles obtenues lors des compétitions Internationales pour la France (Europe, Mondiaux)

Olympiade Tokyo 2021
Compétitions disputées : 16
Ratio médaille 43%

Olympiade Paris 2024
Compétitions disputées : 15
Ratio médaille 140%



Comparaison entre les deux olympiades sur les épreuves internationales (Mondiaux),
la France passe du 6ème au 3ème rang Mondial en nombre de médailles obtenues.

Tokyo 2021				Paris 2024					
Pays	Or	Argent	Bronze	Total	Pays	Or	Argent	Bronze	Total
Egypt	5	5	3	13	Egypt	7	6	4	17
Russia	4	4	2	10	Hungary	4	4	9	17
Italy	3	4	3	10	France	4	4	8	16
Hungary	1	5	7	13	Korea	1	4	4	9
Belarus	2	2	4	8	Individual Ne..	1	1	1	3
France	2	1	3	6	Germany	1	1	1	3
Korea	2	1	3	6	Poland	1	1	1	3
China	2	0	0	2	Ukraine	1	1	1	3
Lithuania	2	0	0	2	Lithuania	1	1	2	4
Bulgaria	1	0	0	1	Italy	1	0	2	3
Great Britain	1	0	0	1					
Czechia	1	0	0	1					
Spain	1	0	0	1					
Sweden	1	0	0	1					
Austria	1	0	0	1					
Poland	1	0	0	1					
Ukraine	1	0	0	1					



Sur les épreuves internationales (Europe, Mondiaux),
la France passe du 5ème au 2ème rang Européen en nombre de médailles

Tokyo 2021				Paris 2024					
Pays	Or	Argent	Bronze	Total	Pays	Or	Argent	Bronze	Total
Russia	8	11	9	28	Hungary	8	10	7	25
Hungary	5	8	10	23	France	10	2	9	21
Italy	8	7	4	19	Ukraine	5	4	9	18
Belarus	4	3	4	11	Individual Ne..	4	1	6	11
France	3	2	2	7	Poland	2	3	6	11
Czechia	2	2	5	9	Italy	1	4	6	11
Lithuania	1	3	3	7	Germany	3	3	5	11
Bulgaria	2	2	2	6	Lithuania	2	3	3	8
Germany	2	2	2	6	Czechia	1	1	2	4
Sweden	1	2	2	5	Great Britain	1	1	2	4
Türkiye	1	2	2	5	Bulgaria	1	1	1	3
Poland	1	2	2	5	Türkiye	1	1	1	3
Ukraine	1	2	2	5					
Spain	1	2	2	5					
Austria	1	2	2	5					
Switzerland	1	1	1	3					
Great Britain	1	1	1	3					



Les tableaux du collectif relève ci-dessus font apparaître :

- Progression du nombre de médailles chez les relèves femmes et hommes.
- Progression du nombre de finalistes chez les relèves femmes et hommes.
- Progression de la densité.
- Transition à l'épreuve d'obstacle concluante chez les relèves.

Jeux Olympiques PARIS 2024



Objectif fédéral : Médaille (s)

Réalisé : OUI

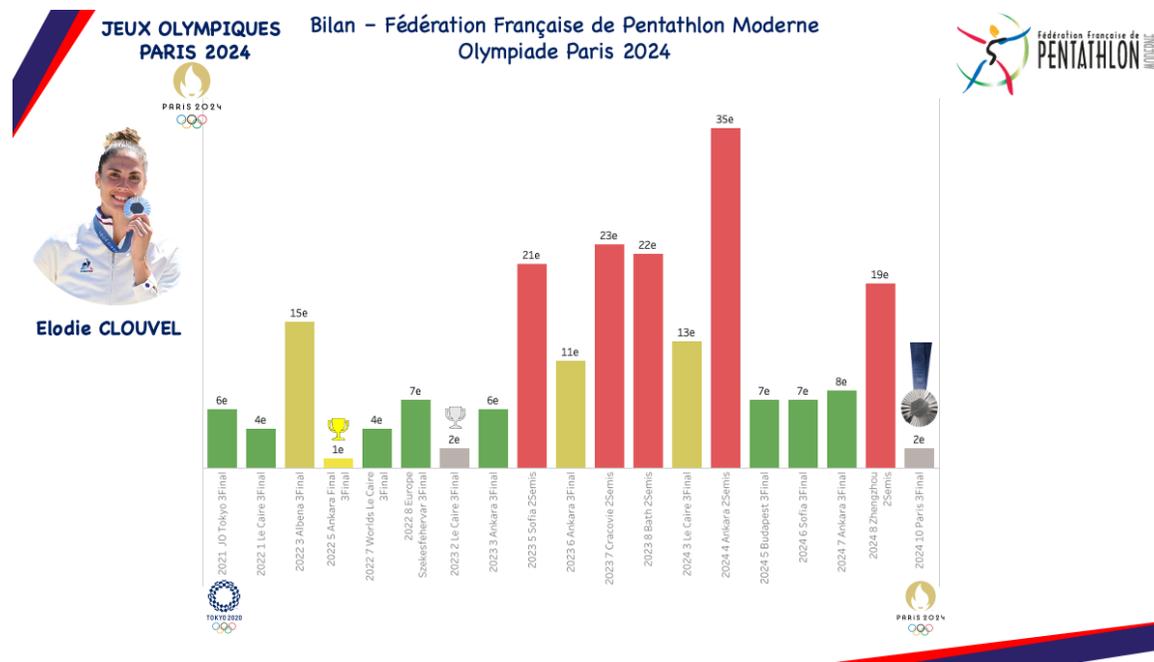
Nombre d'athlètes qualifiés : 4 sur 4

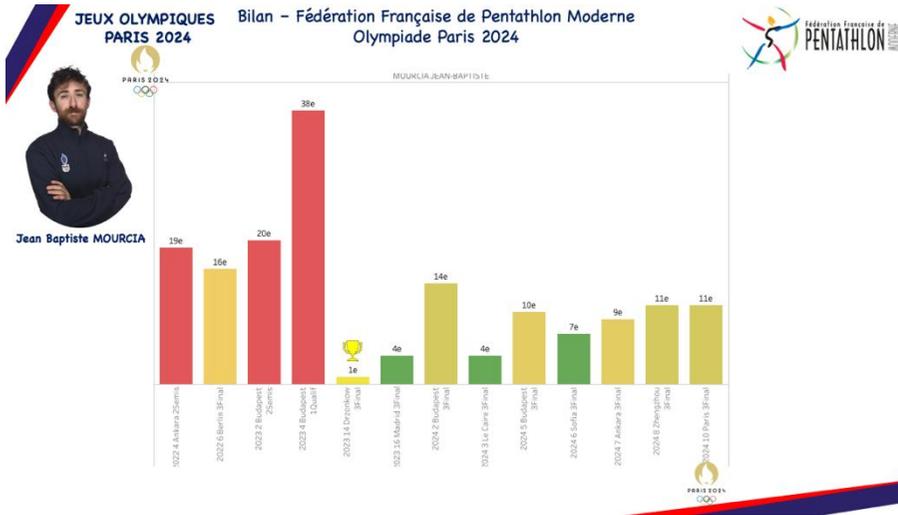
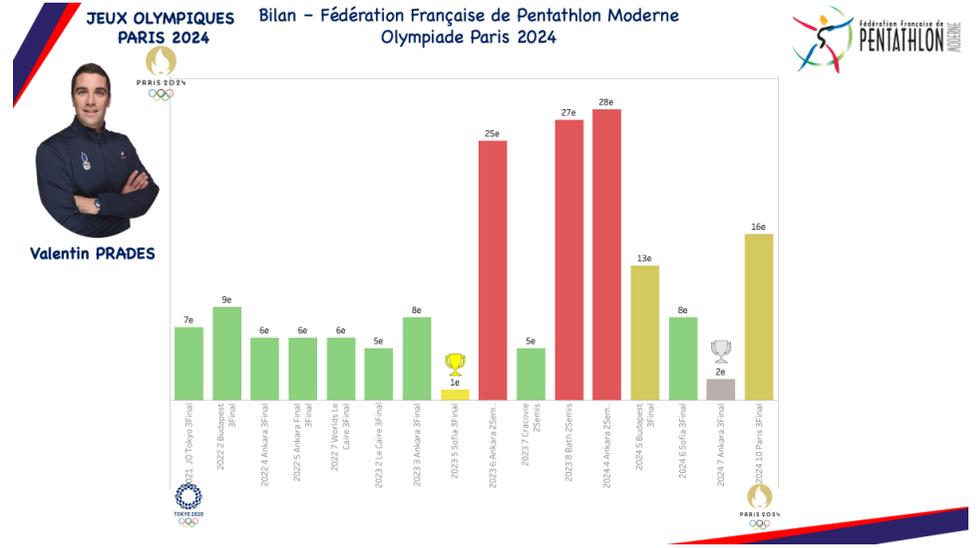
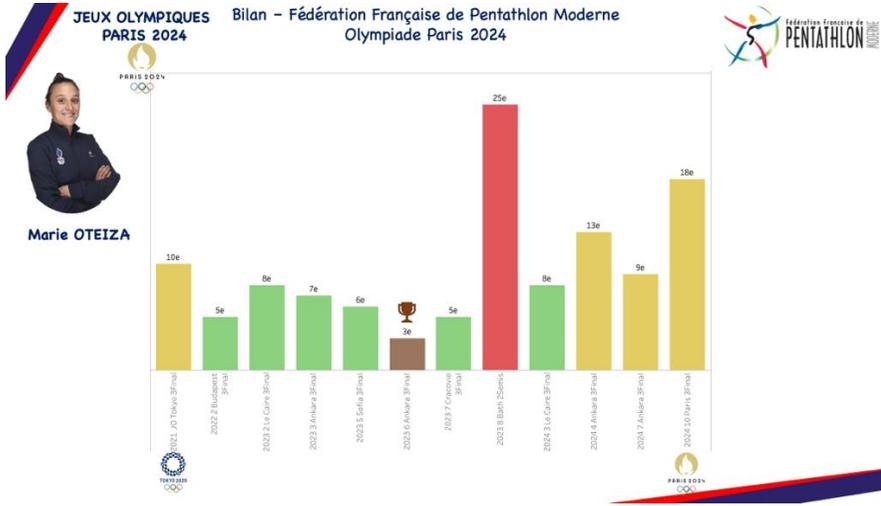
Résultats

CLOUVEL Elodie : 2^{ème}
MOURCIA Jean Baptiste : 11^{ème}

OTEIZA Marie : 18^{ème}
PRADES Valentin : 16^{ème}

Analyse de la dynamique des résultats des qualifié(e)s aux JO de Paris 2024 durant l'Olympiade :





Bilan	
4 pentathlètes potentiellement médaillables aux JO de Paris	
Une médaille d'argent	
Démontre une organisation qui a su s'adapter et mettre un cadre de fonctionnement performant pour une athlète en cellule individualisée	
Démontre une organisation qui est passée à côté du rendez-vous majeur de l'olympiade pour certains athlètes	
Un schéma organisationnel plus individualisé, des priorités tournées vers l'élite et un renfort d'encadrement pour les épreuves d'obstacles et d'escrime seront au cœur du nouveau PPF afin d'aborder la route vers Los Angeles 2028	

Analyse Qualitative :

Difficultés rencontrées :

- En début d'Olympiade un manque d'alignement sur la vision de l'entraînement entre les entraîneurs.
- Rôles et missions pas assez clairs au sein du staff EDF sur les 2 premières années.
- Problématiques relationnelles entre les entraîneurs à la suite du recrutement d'un entraîneur étranger.
- Diminution du nombre de cadres la dernière année à la suite du départ de l'entraîneur étranger en janvier 2024. *(Non remplacé poste pour poste en raison de la complexité pour les athlètes et le staff d'une intégration tardive au sein du projet olympique).*
- Mise en place d'un PPI pour deux athlètes cadres les 9 derniers mois de la préparation Olympique.
- Complexité de la gestion de ce PPI.
- Manque d'individualisation ou de priorisation pour les athlètes dans l'entraînement.
- Une gestion de la préparation mentale qui a été approximative voire manquante pour les hommes sélectionnés aux JO.
- Manque de relation entre les entraîneurs du pôle INSEP, des pôles France relève de la filière d'accession.

Les forces identifiées :

- Un staff adaptable qui a fait preuve de volonté et de détermination à s'engager sur l'olympiade.
- Capacité à chercher des solutions dans le sens de la performance.
- Accompagnement d'une structure individuelle maîtrisé par la direction technique = cadre clair et respecté à partir de janvier 2024.
- Des sportifs seniors dont les indicateurs de résultats pouvaient laisser envisager la médaille.
- Un accompagnement psychologique efficace pour les deux femmes sélectionnées aux JO.

Perspectives d'évolution :

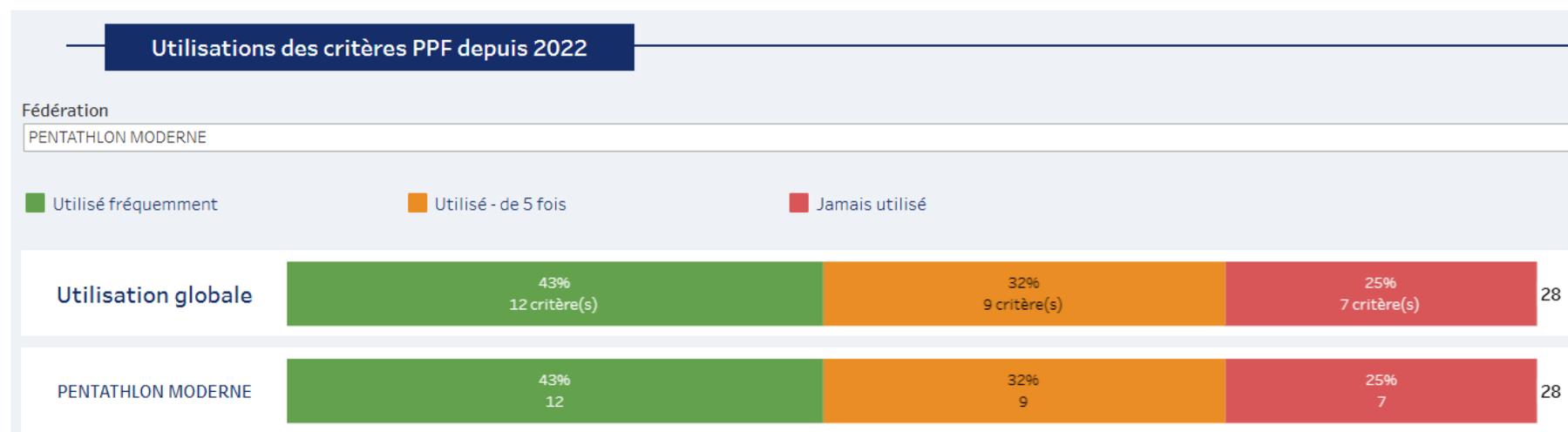
- Volonté de clarifier et simplifier les rôles / missions / process de décision.
- Nécessité de monter le niveau d'exigence au regard des objectifs et de l'évolution du sport.
- Axes de priorisation et individualisation à l'entraînement.
- Développer les aspects de préparation mentale individualisée dès le début d'olympiade.
- Au regard des modifications du règlement, attention particulière pour l'encadrement des épreuves d'escrime et d'obstacles.
- Féminisation de l'encadrement de l'équipe de France senior.

b) BILAN SPORTIF

Critères de mise en listes de haut niveau

Les précédents critères de mise en listes ministérielles sont satisfaisants.

Ci-dessous une extraction de l’outil de pilotage Vis’Or développé par le Sport Data Hub de l’Agence nationale du Sport permettant d’analyser les critères utilisés fréquemment, utilisés – de 5 fois, jamais utilisés



Pour plus de clarté dans les possibilités d’accès aux listes de haut niveau nous allons étudier la possibilité de supprimer les critères non utilisés, de conserver et uniformiser ceux qui sont valides.

La fédération en partenariat avec le ministère et l’ANS gardera une attention particulière sur les critères de mise en listes au regard des évolutions du règlement.

Utilisé fréquemment

Fédération	Critère	PP	
Pentathlon Moderne	Collectifs nationaux - Athlètes Junior/Senior sélectionnés en compétition(s) internationale(s)		5
	Champ Monde U22		6
	Internationales senior (sur sélection)		6
	Test A - Championnats de France Tetrathlon / podium (U17/U19)		6
	Champ Europe U17		7
	Champ Monde U19		7
	Champ Monde Senior		8
	Champ Europe U22		9
	Champ Europe U19		11
	Test A - Championnats de France de Triathe / podium (U17/U19)		11
	Test A - Classement national tetrathlon / top 8 (U17/U19)		29
	Test A - Appartenir à une structure ou un dispositif du Projet de Performance Fédéral (Pôle-CAHN)		77

Utilisé – de 5 fois

Fédération	Critère	PP	
Pentathlon Moderne	JO		1
	Champ Europe Senior - relève		2
	Champ Europe U24		2
	Champ Monde Senior - relève		2
	Champ Monde U17		2
	Collectifs nationaux - Athlètes partenaires		2
	Finale de la Coupe du Monde		3
	Champ Europe Senior		4
	Coupe du Monde Senior - relève		4

Jamais utilisé

Fédération	Critère	PP	
Pentathlon Moderne	Avoir été élite ou 4 ans SHN dont 3 années séniors.		0
	Internationales U22 (sur sélection)		0
	JO - relève		0
	JO - Senior (sélection aux Jeux Olympiques (sélection CCSO))		0
	JOJ		0
	Ranking Fédération Internationale UIPM		0
	Test B		0

Évolution du nombre de sportifs listés 2022 - 2025

PENTATHLON MODERNE

Fédération

Un athlète est compté dès lors qu'il a eu une fiche HN en cours sur l'année.

SHN	Type	2022	2023	2024	2025
Total général		94	85	96	98
SHN	Sous-total	29	36	35	31
	Elite	3	5	5	4
	Senior	6	7	2	5
	Relève	20	24	27	22
	Reconversion			1	1
Hors SHN	Sous-total	65	49	61	67
	Espoirs	60	46	57	61
	Collectifs nationaux	4	2	3	2
	AJSHN	1	1	1	4

Le nombre de sportifs listés SHN par catégorie Elite, Senior, Relève est resté stable pendant l'olympiade.

Le nombre de sportifs listés Hors SHN par catégorie Espoirs et Collectifs Nationaux est resté stable, le nombre de AJSHN est en hausse (héritage Paris 2024).

Compétitions de référence et critères PPF 2021 – 2024

Pour les mises en LHN les compétitions de référence pour l'Olympiade 2021-2024 ont été les suivantes avec les critères correspondant :

Critères d'inscription sur les Listes ministérielles athlètes de Haut-Niveau			
Programmes	Catégories	N°	Critères
Programme d'excellence	Elite		Jeux Olympiques : 1 à 8 en individuel (Ind) Champ Monde Senior : 1 à 8 (Ind) Champ Monde Senior : 1 par équipes ou relais Champ Europe Senior 2022 et 2023 (TQO) : 1 à 3 (Ind)
	Seniors		Jeux Olympiques : sélection aux Jeux Olympiques (sélection CCSO) Jeux Olympiques : 9 à 18 en individuel (Ind) Champ Monde Senior : 9 à 18 (Ind) Champ Europe Senior 2022 et 2023 (TQO) : 4 à 8 (Ind) Finale de la Coupe du Monde : 1 à 8 (Ind) Champ Monde Senior : 2 à 3 par équipes ou relais Champ Europe Senior : 1 à 3 par équipes ou relais
	Relève -27 ans pour les épreuves seniors		Compétition Ref 1 : JO : 19 à 36 (Ind) Compétition Ref 2 : Champ Monde Senior : 19 à 36 (Ind) Compétition Ref 3 : Champ Monde U22 : 1 à 36 (Ind) Compétition Ref 4 : Champ Monde U17 et U19 : 1 à 36 (Ind) Compétition Ref 5 : Champ Europe Senior 2022 et 2023 (TQO) : 9 à 36 (Ind) Compétition Ref 6 : Champ Europe Senior 2024 : 9 à 36 (Ind) Compétition Ref 7 : Champ Europe U22 : 1 à 36 (Ind) Compétition Ref 8 : Champ Europe U17 et U19 : 1 à 36 (Ind) Compétition Ref 9 : Champ Monde Senior 4 à 12 par équipes ou relais Compétition Ref 10 : Champ Europe Senior 4 à 8 par équipes ou relais Compétition Ref 11 : Champ Monde U22 1 à 6 par équipes ou relais Compétition Ref 12 : Champ Europe U22 1 à 4 par équipes ou relais Compétition Ref 13 : Champ Monde U17 et U19 1 à 6 par équipes ou relais Compétition Ref 14 : Champ Europe U17 et U19 1 à 4 par équipes ou relais Compétition Ref 15 : Coupe du Monde Senior : 1 à 36 (Ind) Compétition Ref 16 : Internationales senior (sur sélection) : 1 à 12 (Ind) Compétition Ref 17 : Internationales junior (sur sélection) : 1 à 8 (Ind) Compétition Ref 18 : Champ Europe U24/1 à 36 (Ind)



Dans le cadre du PPF 2025-2029 la fédération va revoir à la marge les critères de mise en listes. Des critères seront établis suite aux modifications du règlement international avec notamment la prise en compte des ½ Finales et des Finales pour les catégories concernées.

Bilan Plan de Performance Individuel (PPI) vs projet fédéral

Même si les PPI n'existaient pas dans le PPF 2021-2024, la direction technique nationale a été confrontée à une demande à traiter en urgence de trouver une solution en urgence à neuf mois des Jeux de Paris 2024 suite aux souhaits de deux sportifs Elodie CLOUVEL et Valentin BELAUD de sortir du cadre fédéral pour la partie entraînement.

En partenariat avec l'ANS une solution de fonctionnement a été trouvée tant sur le plan organisationnel que financier.

Après plusieurs temps d'échanges avec les sportifs concernés, le cadre a été fixé par le Directeur Technique National (DTN), validé par les sportifs et respecté par l'ensemble des parties.

Il est important de souligner que contrairement à 2021 la mise en place de ce PPI a porté ses fruits car construit en intelligence et dans un respect mutuel des différents acteurs. La réussite de ce PPI est aussi liée à la mise en place de tous les facteurs propices à l'atteinte de la performance recherchée. Le facteur clef à retenir en priorité est sans nul doute la limite affichée entre le fonctionnement dans le cadre du PPI et le fonctionnement dans le cadre fédéral (stages et compétitions).

Ce qui n'était pas encore un PPI mais un choix d'entraînement hors structure fédérale a été très bénéfique pour Elodie CLOUVEL qui a gagné la médaille d'argent aux JO de Paris 2024, mais ne l'a pas été pour Valentin BELAUD pour qui les performances réalisées ne lui ont pas permis d'être sélectionné pour les Jeux.

Dans la volonté de clarifier, simplifier et de monter le niveau d'exigence, la DTN à l'intention de mettre en place dans le PPF 2025 – 2029 un cahier des charges structurant spécifique pour le PPI, ayant pour objectif d'élever la performance des athlètes de l'EDF qui seront éligibles à ce dispositif.

Ref : III) d) et Cahier des charges des structures

Bilan suivi socioprofessionnel

Deux axes principaux encadrent le suivi socio professionnel du PPF 2021 -2024 :

- Les modalités du suivi socio-professionnel des SHN en activité.
- Les modalités de suivi et d'accompagnement des sportifs de haut niveau à l'issue de leur carrière sportive.

14 sportifs ont bénéficié des dispositifs de soutien pendant l'olympiade au travers de différents dispositifs en lien avec l'Agence nationale du Sport et les Maisons Régionales de la Performance :

- Dispositifs d'insertion professionnelle – 7 employeurs identifiés (Ministère des armées ; Ministère de l'éducation nationale ; Ministère de l'intérieur ; département du Val de Marne ; Pole emploi ; Videlio ; club de Perpignan la Catalane)
 - o Tous les sportifs de l'équipe de France Senior ont bénéficié de ces dispositifs.
- Aides personnalisées (AP) avec un soutien stable de l'ANS pendant l'Olympiade.
 - o Les SHN éligibles aux AP sont uniquement des sportifs qui sont à l'INSEP, ou en équipe de France Senior. Quelques U22 ayant obtenus des résultats significatifs en ont aussi bénéficié.

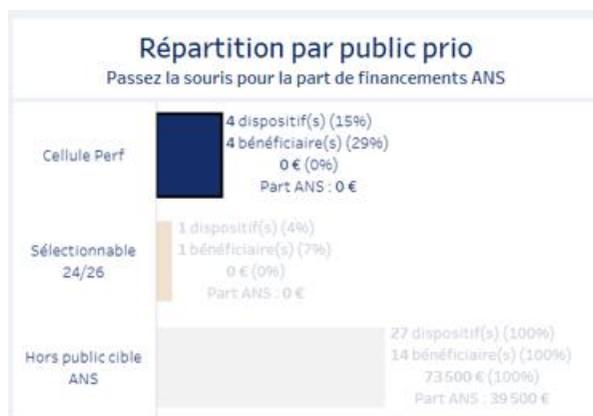
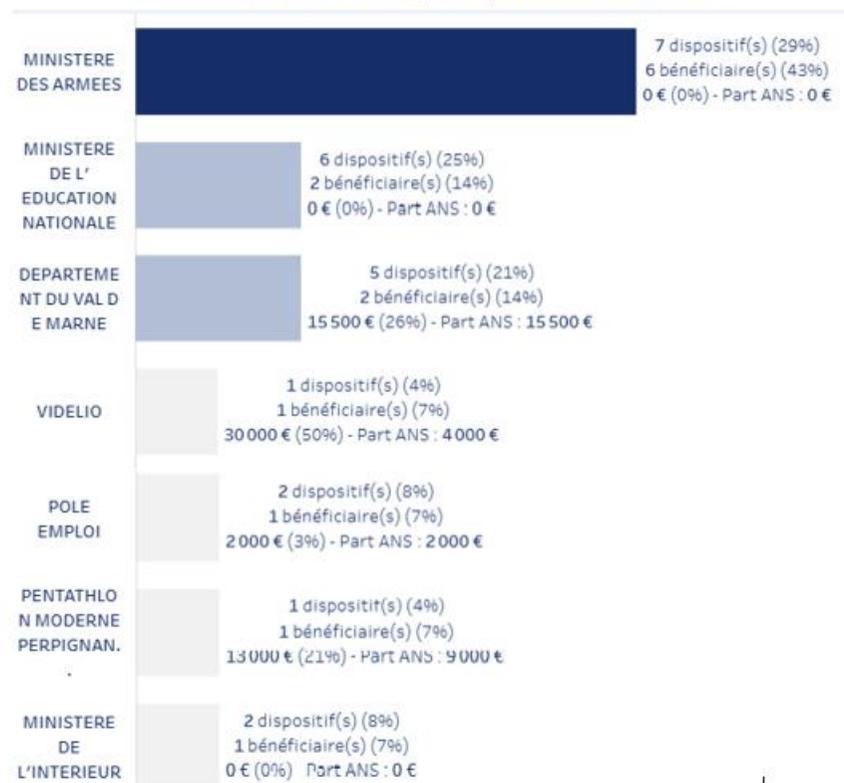
- Aides à l'entraînement via le contrat de performance :
 - o 4 sportifs dont 3 sur 4 ont participé aux JO de Paris.

Tous les sportifs du PPF excellence sont dans des établissements publics, à ce titre ils bénéficient du soutien au suivi socio-professionnel des CREPS et de l'INSEP pour les études et la préparation à la reconversion.



Répartition par employeur (fiche emploi)

Passez la souris pour la part de financements ANS



c) BILAN ENCADREMENT

La fédération a répondu à ses besoins en matière d'encadrement des équipes de France.

Le choix de renforcer l'équipe avec un entraîneur étranger a été un échec.

Le choix d'un expert étranger dans un rôle de conseiller exécutif a été un succès.

Ces deux choix feront l'objet d'échange avec l'ANS afin d'analyser les raisons de l'échec comme celles du succès.

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE FFPM 2021 - 2024					
	NOM et Prénom	Fonction	Statut	Programme	Remarque
1	ROUDAUT Christian	DTN	PS / CPO	HP	
	BARTU Jan	Conseillé Exécutif	Vacataire	HP	
2	QUATRINI Marco	EN Pentathlon	Contractuel / CPO	HP	Départ Janvier 2024
2 Bis	PUIGSEGUR Laurent	EN Obstacle	Contractuel / CPO	HP + Relève	A remplacé Quatrini / Missions différentes / Ent. Obstacle
3	MAILLARD Cédric	EN Pentathlon	PS / CPO	HP	
4	BERROU Jean Maxence	EN Pentathlon	PS / CPO	HP	
5	DANGEON Thomas	EN Escrime	PS / CPO	HP	
6	BOUZOU Corine	DTN-A – Lien	PS	HP + Relève	Coordination HP Relève et FD
7	FRONTIER Frédéric	EN – Pôle Font-Romeu	PS	Relève	Responsable Relève
8	CASSE Simon	EN – Pôle Aix	Contractuel	Relève	
9	CUGAT Xavier	EN - Bordeaux	Contractuel	Relève	
10	MICHEL Eric	CTS – Missions FD	PS	FD	
11	MARCELIN Stéphane	CTS -Mission FD	PS	FD	

Le nombre de CTS passera de 11 à 12 en 2025.

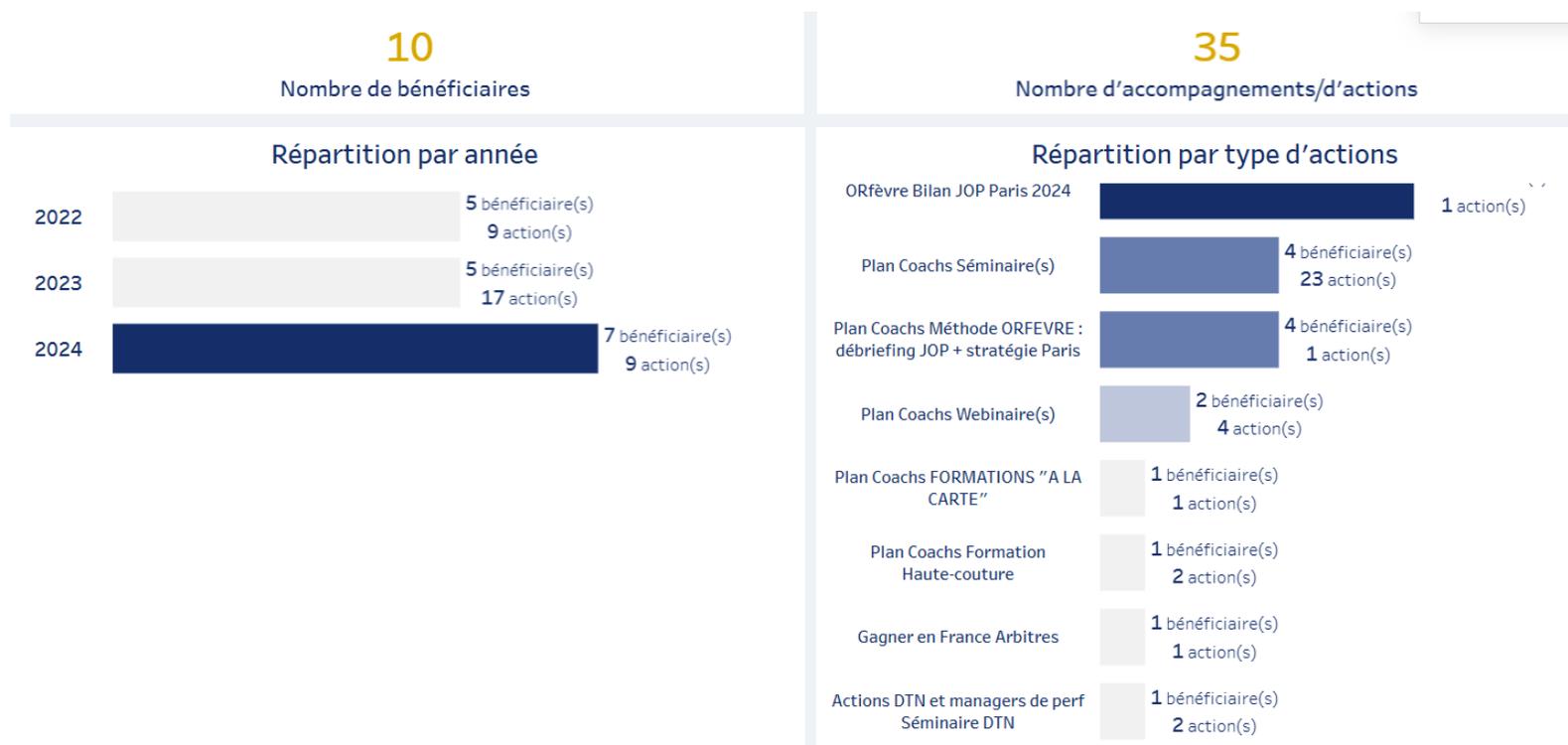
L'expérience de la dernière olympiade incite la direction technique à s'appuyer sur ses cadres et à réorganiser la direction technique nationale pour optimiser l'efficacité des programmes d'excellence, d'accession et de développement fédéral.

Les dimensions de la performance appréhendées par l'encadrement :

- Une veille permanente sur les facteurs de performance est nécessaire au regard de l'évolution de la discipline et l'intégration de nouveaux formats de compétition.
- La préparation des épreuves d'obstacle et d'escrime seront deux points clefs de la réussite aux JO LA 2028, en conséquence la direction technique devra être organisée afin de garantir la préparation optimale des sportifs du PPF.

Le tableau ci-dessous démontre de façon quantitative les bénéficiaires et le nombre d'actions dont a bénéficié l'encadrement technique de la fédération.

Toutes les actions ont été proposées et accompagnées par l'ANS notamment via le Plan Coachs, les formations à la carte « haute couture » et la méthode ORfèvre dans le cadre des débriefings.



d) BILAN DES STRUCTURES

Le PPF 2021 – 2024 se déclinait de cette façon :

- Le programme d'accèsion au haut niveau
- Le Programme d'excellence sportive



Structures et Dispositifs du PPF 2021-2024



Programme d'Excellence

1 Pôle France

- INSEP (75) / Mixte

3 Pôles France Relève

- Aix en Provence / Mixte
- Font Romeu / Mixte
- Talence / Mixte

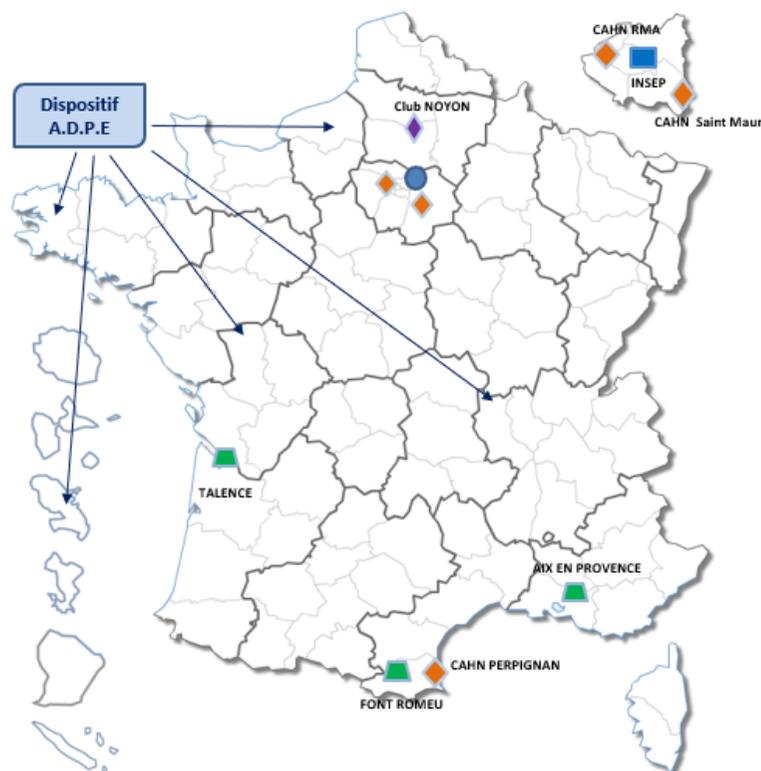
Programme d'Accession

Niveau national

- Club CAHN / Paris (75) / Mixte
- Club CAHN / Perpignan (66) / Mixte
- Club CAHN / Saint Maur (94) / Mixte

Niveau territorial

- Club de Noyon (60) / Mixte



Liste des structures identifiées dans le Projet de performance fédéral 2021 - 2024 de la FFPM

Programme d'excellence		<ul style="list-style-type: none"> • Pôle France INSEP
		<ul style="list-style-type: none"> • Pôle France Relève d'Aix-en-Provence (Creps PACA - site d'Aix-en-Provence) • Pôle France Relève de Font-Romeu (Creps de Montpellier – CNEA Font-Romeu) • Pôle France Relève de Talence (Creps de Bordeaux)
Programme d'accession	Niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • Club d'accession de Perpignan • Club d'accession du Racing Multi Athlon • Club d'accession de la VGA Saint-Maur
	Niveau territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Club d'accession de Noyon

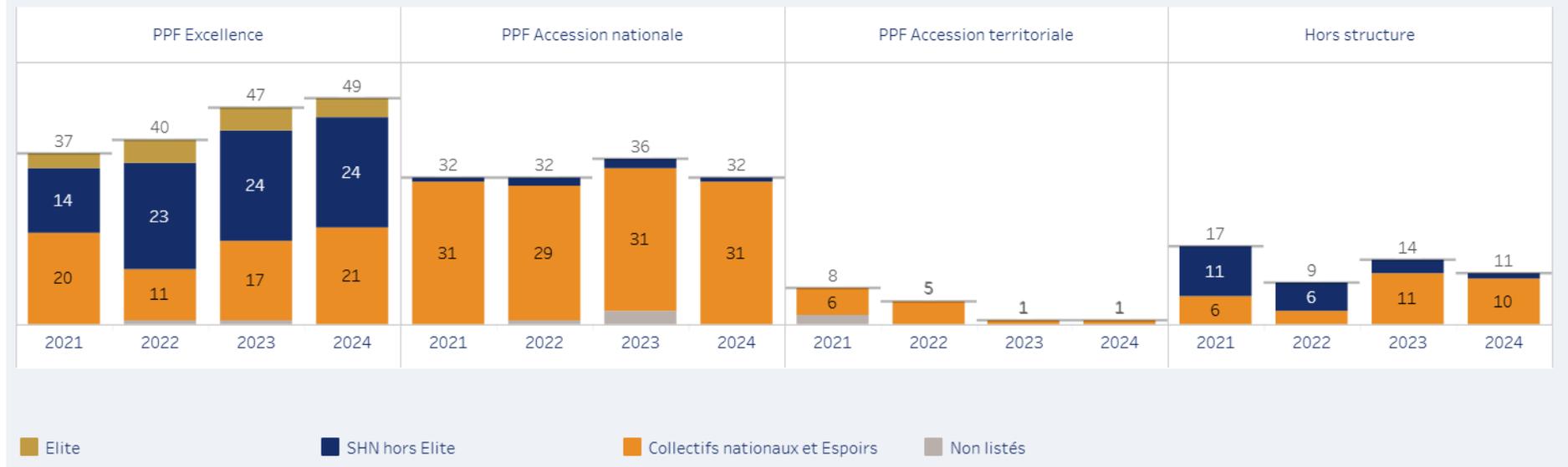
Le programme d'excellence a démontré son efficacité en termes de résultats internationaux avec le pôle France INSEP regroupant l'élite et les trois pôles France Relève regroupant majoritairement le collectif relève.

Le niveau du PPF accession nationale doit être mieux accompagné dans la formation des jeunes athlètes, car de façon évidente la seule structure qui alimente de façon factuelle le programme d'excellence est le Club d'accession haut niveau (CAHN) de Perpignan. Nous devons revoir avec les deux autres structures l'organisation du développement des jeunes athlètes et les accompagner dans cette démarche. Les bases organisationnelles sont en place mais un meilleur ciblage des jeunes talents est nécessaire tout comme, un accompagnement et une meilleure évaluation de la direction technique nationale afin d'obtenir les résultats attendus au niveau du programme d'accession nationale.

Le niveau du PPF accession territoriale qui était un projet pilote doit être revu car son efficacité n'est à ce jour pas démontrée. L'accompagnement par les Maisons Régionales de la Performance (MRP) doit aussi être clarifié afin que la direction technique nationale puisse travailler en collaboration sur ce niveau de programme.

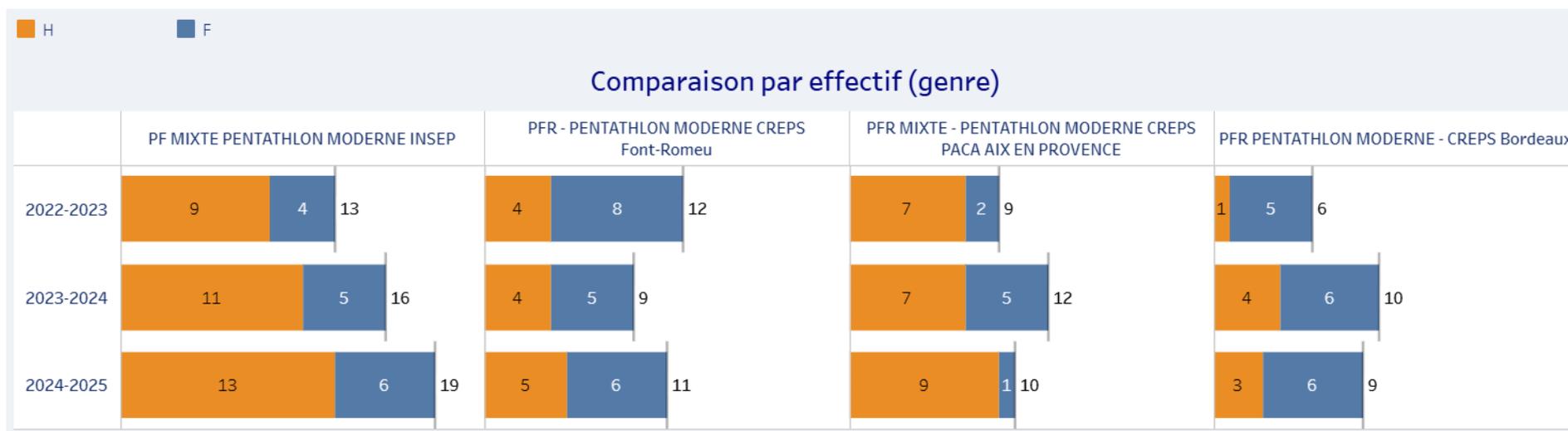
Le respect du cahier des charges des structures sera l'un des points clefs du PPF 2025 -2029.

Évolution du nombre d'athlètes par type HN et type de structures



Le tableau ci-dessus démontre la logique et une efficacité de la filière dans son ensemble même si certains points interpellent.

- Tous les sportifs élités et la très grande majorité des sportifs listés HN sont dans le PPF excellence.
- Un niveau accession nationale qui permet aux sportifs espoirs d'accéder au niveau excellence.
- Le niveau accession territoriale nous amène à des interrogations car les chiffres sont en baisse.
- Un nombre de SHN hors structure qui est en baisse. Cela démontre que l'accueil dans les structures d'excellence notamment pour assurer l'organisation du double projet est en amélioration.



Le tableau ci-dessus démontre clairement la préoccupation que nous avons concernant les sportives du PPF :

- INSEP un collectif féminin qui correspond au tiers de l'effectif masculin.
- Le pôle d'Aix où le nombre de femmes est faible.
- Les pôles de Font Romeu et de Bordeaux où inversement le nombre de femmes est plus important que le nombre d'hommes.

Une évolution sur l'Olympiade où le nombre de femmes dans les 3 pôles France Relève est légèrement en baisse et celui des hommes à la hausse :

- 2022 -2023 : 15 F - 12 H
- 2023 -2024 : 16 F – 15 H
- 2024 -2025 : 13 F – 17 H

Le nombre de femmes qui intègrent la structure INSEP nous oblige à une réflexion et des actions spécifiques pour l'Olympiade à venir.

Un point est à souligné : malgré cette différence numérique, la Médaille obtenue aux JO de Paris 2024 l'a été par une femme, la même qui avait obtenu la médaille d'argent en 2016 à Rio.

Ce constat nous a amené suite aux débriefings post JO, à réorganiser l'entraînement à l'INSEP en deux niveaux avec des critères de performances affichés permettant une meilleure individualisation et une meilleure prise en compte de l'individualisation par les entraîneurs respectifs.

e) BILAN STRATEGIE DANS LES OUTREMERS

La fédération avait posé une stratégie reprise ci-dessous dans un tableau bilan qui reprend l'ensemble des axes et des objectifs.

STRATEGIE FFPM du PPF 2021 -2024	Remarques	Résultat
Un accent particulier sera porté sur la stratégie et les moyens mis en œuvre au profit des sportifs issus des régions ultrapériphériques.	Partiellement pris en compte	
La FFPM veillera via son projet sportif fédéral à accompagner la création de nouveaux clubs, et à encourager par des prises de contacts dans ces régions.	La FFPM a réellement posé ce point mais le résultat attendu est négatif	
La pratique du laser-run sera l'un des leviers de la mise en place de ce programme.	Pas mis en place	
L'objectif de la fédération est la création de 2 nouveaux clubs à échéance 2024.	Objectif non atteint	
Les associations des régions périphériques entreront dans le programme de détection 2028.	Pas mis en place	
Les talents identifiés seront accompagnés en intégrant les programmes de la fédération	Pas mis en place	

Le bilan est clairement négatif, la stratégie est restée à l'état de projet. Un partage avec le ministère et l'ANS sera nécessaire afin de définir une réelle stratégie, sans doute différenciée en fonction des territoires.

Un contact avec les référents (tes) des MRP Outremer devrait nous permettre dans un premier temps de faire un état des lieux pour définir les stratégies spécifiques.

La prise en compte de la nouvelle épreuve Obstacles sera probablement une opportunité dans le développement de cette stratégie.



f) BILAN EN MATIERE DE L'ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE ET DE DATAS

Depuis 2012, la FFPM à une stratégie en matière d'accompagnement scientifique. Elle est principalement centrée sur des besoins opérationnels qui émergent de problématiques et de besoins des entraîneurs de l'équipe de France senior.

Objectifs :

- Analyse de performance épreuve par épreuve.
- Aide à la décision sur les orientations d'entraînement.
- Veille stratégique sur la concurrence.
- Optimisation du suivi de charge d'entraînement et prévention de blessure.

Stratégie sur le plan opérationnel :

- Bilan de compétition individuel par athlète et épreuve par épreuve.
- Bilan de compétition sur l'analyse de la concurrence épreuve par épreuve.
- Focus sur l'épreuve de laser-run = temps course / temps tir / temps transition / stratégie d'allure de course
- Focus sur l'épreuve d'escrime = vidéo et analyse V/D / temps / actions.
- À l'entraînement monitoring avec test de forme tous les lundis matin / questionnaire Wellness.
- Test avec capteur de glycémie pour optimiser les stratégies nutritionnelles et hydratation.
- Travail collaboratif et soutien humain avec Clément Massicot du pôle performance INSEP sur la captation et analyse datas.
- Déplacement sur compétition et « intégration » progressive sur le staff.

Bilan :

- Les objectifs ont été atteints sur la mise en place du suivi.
- Les impacts directs sur la performance sont très difficiles à identifier tant la performance est multifactorielle. Cependant pour les entraîneurs comme pour les athlètes c'est un aspect à ne surtout pas négliger. En effet l'objectivation des résultats et des données permet d'être concret et factuel pour définir les orientations d'entraînement, c'est aussi un outil de communication avec les athlètes. Il semble nécessaire de l'optimiser dans le cadre de la vision LA 2028 mise en place par l'encadrement : montée du niveau d'exigence, priorisation et individualisation de l'entraînement pour la nouvelle olympiade.
- Volonté d'aller plus loin sur les aspects de l'accompagnement scientifique pour répondre aux exigences de la discipline et pour optimiser la filière d'accès au haut niveau. La fédération dégage 2 priorités essentielles :
 - Optimisation de la performance pour le collectif EDF seniors (centralisation des outils, développement des tests, de terrain, suivi datas).
 - Structuration et déploiement fédéral pour optimiser la filière d'accès au haut niveau.

II) OBJECTIF DE RESULTATS POUR LE CYCLE 2025-2029



a) COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE

i) *Compétitions Senior*

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE SENIOR cycle 2025-2029				
	2025	2026	2027	2028
<i>Coupes du monde</i>				v (4 x tqo)
<i>Finale Coupe du Monde</i>	v	v	v (tqo)	v (tqo)
<i>Championnats d'Europe</i>	v	v	v (tqo)	v
<i>Championnats du Monde</i>	v	v	v (tqo)	v (tqo)
<i>JO LA 2028</i>				v
<i>Objectifs féminins</i>	<i>Le plus de Top 12 possibles</i>	<i>Le plus de Top 6 possibles</i>	<i>= 1 Podium</i>	<i>Médaille(s) JO</i>
<i>Objectifs masculins</i>	<i>Le plus de Top 6 possibles</i>	<i>Podium</i>	<i>= > 2 Podiums</i>	<i>Médaille(s) JO</i>

ii) *Compétitions U24, U22, U19, U17*

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE U24 cycle 2025-2029 / Si participation				
	2025	2026	2027	2028
<i>Championnats d'Europe</i>	<i>v</i>	<i>v</i>	<i>v</i>	<i>v</i>
<i>Objectifs féminins</i>	<i>Top 6</i>	<i>Podium</i>	<i>Podium</i>	<i>Podium</i>
<i>Objectifs masculins</i>	<i>Top 6</i>	<i>Podium</i>	<i>Podium</i>	<i>Podium</i>

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE U22 cycle 2025-2029				
	2025	2026	2027	2028
<i>Championnats d'Europe</i>	<i>v</i>	<i>v</i>	<i>v</i>	<i>v</i>
<i>Championnats du Monde</i>	<i>v</i>	<i>v</i>	<i>v</i>	<i>v</i>
<i>Objectifs féminins</i>	<i>Podium</i>	<i>Podium</i>	<i>Podium</i>	<i>Podium</i>
<i>Objectifs masculins</i>	<i>Podium</i>	<i>Podium</i>	<i>Podium</i>	<i>Podium</i>

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE U19 cycle 2025-2029				
	2025	2026	2027	2028
<i>Championnats d'Europe</i>	<i>v</i>	<i>v</i>	<i>v</i>	<i>v</i>
<i>Championnats du Monde</i>	<i>v</i>	<i>v</i>	<i>v</i>	<i>v</i>
<i>Objectifs féminins</i>	<i>Top 8</i>	<i>Top 6</i>	<i>Podium</i>	<i>Podium</i>
<i>Objectifs masculins</i>	<i>Top 8</i>	<i>Top 6</i>	<i>Podium</i>	<i>Podium</i>

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE U17 cycle 2025-2029				
	2025	2026	2027	2028
<i>Championnats d'Europe</i>	<i>v</i>	<i>v</i>	<i>v</i>	<i>v</i>
<i>Championnats du Monde</i>	<i>v</i>	<i>v</i>	<i>v</i>	<i>v</i>
<i>Objectifs féminins</i>	<i>Finale</i>	<i>Finale</i>	<i>Finale</i>	<i>Finale</i>
<i>Objectifs masculins</i>	<i>Finale</i>	<i>Finale</i>	<i>Finale</i>	<i>Finale</i>

b) STRATÉGIE

i) POINT CLÉ 1

PRÉFIGURER CE QU'IL FAUDRA ÊTRE CAPABLE DE FAIRE POUR REMPORER LA MÉDAILLE D'OR

Analyse de la discipline sportive en situation de compétition, en dehors de toute considération relative à l'athlète ou au collectif ciblé par le diagnostic.

	OUI	NON	Commentaires
1 / Visualisez-vous le type de performance qu'il faudra réaliser pour être champion olympique ? Si oui lequel ?	X		Un nouveau Format va être mis en place dès la saison 2025. Si les types de performances dans chaque discipline du format actuel sont assez claires avec demi-finale et Finale, une attention particulière sera nécessaire dès 2025 avec l'impact des performances dans l'épreuve d'Obstacles et la nouvelle règle d'élimination directe en Escrime .
■ Si oui, êtes-vous capable de décrire un objectif de performance clair et structurant, voire mesurable, qui garantit les chances d'atteindre la médaille d'or ?	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Top 8 de l'élimination directe en escrime - Top 8 du Parcours d'Obstacle avec écart Max de 5'' du leader - Fort en Laser Run
2 / Utilisez-vous des données pour projeter la performance qu'il faudra réaliser ?	X		Suivi data performance sur toutes les compétitions internationales World Cup et épreuves majeures
3 / Quels sont, selon vous, les ingrédients indispensables pour parvenir à un tel niveau de performance ?			Engagement des sportifs et de l'encadrement dans le respect d'un cadre de fonctionnement. Adaptation. Travail. Individualisation. Monté en compétence de l'encadrement. Définition du cadre de fonctionnement pour les personnes en charge de la préparation Psychologique ou mentale. Elever le niveau moyen dans chaque discipline, tout particulièrement dans les épreuves techniques (Escrime, Tir, Obstacles) et élever le niveau de confiance.
4 / À quel point pensez-vous les avoir tous identifiés ?			Un suivi individualisé sera nécessaire en prenant en compte le profil et les points forts et points faibles de chaque athlète. Mise en place d'un contrat d'objectif individuel.
5 / Avez-vous mené cette réflexion dans votre staff ? Si oui, êtes-vous parvenu à vous accorder sur un objectif commun ?	X		Dans le cadre de la mise en place du Staff Olympique et des perspectives

Stratégie :

- Réorganisation du Staff Technique et des groupes d'entraînement
- Réorganisation de l'encadrement Escrime / Définition de la stratégie / Nouvelle dynamique
- Connexion entre les acteurs – Notamment avec les Pôles France Relève
- Règles de fonctionnement cadrées
- Élever le niveau d'exigence des performances pour les sélections

ii) POINT CLÉ 2

ANTICIPER L'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ÉCHÉANCE OLYMPIQUE OU PARALYMPIQUE CIBLÉE

*Les JOP ne sont pas une compétition comme les autres échéances internationales. Ils incarnent un enjeu particulier dans la carrière d'un athlète et de son encadrement. Il est donc essentiel d'en anticiper les spécificités contextuelles et environnementales, afin que ces dernières ne soient pas déstabilisantes le jour J. **Tout ce qui peut être anticipé et maîtrisé doit l'être afin de limiter les risques de déstabilisation.***

	OUI	NON	Commentaires
1 / Identifiez-vous des spécificités qui différencieront les prochains JO des compétitions majeures ayant jalonné l'Olympiade ? Si oui, lesquelles ?	X		- Organisation précise du site des JO non connu (Parc de Sepulveda) - USA Nation Faible du Pentathlon / Questionnement sur les stratégies de préparation - Incertitude de compétition sur site en amont des JO (Finale Coupe du Monde 2027 ?)
2 / Si vous visualisez la préparation terminale des JO et la compétition, identifiez-vous des scénarii défavorables liés à ces particularités, qui pourraient compromettre vos chances de médailles ? Si oui, lesquels ?	X		- Contrôle de l'environnement spécifique JO aux US - Mauvais choix du site de préparation terminale (Absence du parcours d'Obstacle – Manque de partenaires Escrime) - Impact des personnes en charge de la préparation psychologique ou mentale (éloignement) - Anticipation des problématiques « Famille » dû à l'éloignement
3 / Avez-vous une stratégie pour maîtriser chacun de ces scénarii et minimiser l'impact de l'environnement spécifique des JO sur les performances de votre athlète / équipe ?	X		- Organisation d'une visite sur site - Organisation d'un stage sur le lieu du stage terminal – Stratégie à définir - Etude de la mise en œuvre de la préparation psychologique ou mentale - Etude d'un plan Famille / JO.
4 / Avez-vous prévu de mettre à profit le test-event pour tester ces stratégies ?	X	X	- Oui si Test Event confirmé en 2027
5 / Avez-vous bien fait le tour de l'ensemble des acteurs qui pourraient alimenter cette analyse ?	X	X	Non ! Du travail reste encore à faire avec l'UIPM, la fédération Américaine de Pentathlon, l'ANS (Maison de la Perf) , le CNO (arrivée VO) et autres.

Stratégie :

- Analyse et stratégie à fixer avec le staff en fonction des informations qui arriveront
- Partage de la stratégie avec les athlètes
- Clarification avec les acteurs
- Mise en œuvre

iii) POINT CLÉ 3

ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POTENTIELLES

La performance peut être influencée par des évolutions réglementaires au cours d'une même olympiade. Il est donc important d'anticiper ces changements et toutes les implications potentielles en termes de préparation technique, tactique, physique et mentale.

	OUI	NON	Commentaires
1 / Disposez-vous d'un système de veille vous permettant d'anticiper les éventuelles évolutions réglementaires à venir ?	X		Une personne de la fédération est membre du Comité Technique de l'UIPM et travaille à la mise en place de toutes les nouvelles règles du nouveau format.
2 / Identifiez-vous des évolutions réglementaires potentielles pouvant intervenir d'ici les prochains JO ?	X		Le règlement est posé pour 2025 et 2026 Ajustement et Finalisation au congrès de l'UIPM en novembre 2026.
■ Si oui, visualisez-vous l'impact qu'elles pourraient avoir sur les déterminants de performance dans votre discipline ?	X	X	Surveiller et Anticiper l'évolution des points de l'épreuve d'obstacle Surveiller et travailler en amont du congrès sur les motions qui seront déposées par l'UIPM ou les NF's
3 / Identifiez-vous déjà de quelle manière cela devrait vous inciter à ajuster votre préparation en conséquence ?	X	X	Suivi Data dès 2025
4 / Êtes-vous en mesure d'influencer les instances internationales afin que les évolutions sportives et réglementaires de votre discipline soient à votre avantage ?	X	X	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Président de la FFPM et le DTN qui étaient membre du Board ne le sont plus. ➤ Perte de l'influence à ce niveau ➤ Au travers des Motions nous aurons la possibilité d'influer sur les décisions futures

Stratégie :

- Trouver un positionnement à l'international permettant de garantir une veille efficace et de porter une influence auprès de l'UIPM.

iv) POINT CLÉ 4

ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES INTRINSÈQUES DE L'ATHLÈTE / DU COLLECTIF ET LES FACTEURS DE RISQUE INTRINSÈQUES

La stratégie de performance doit également reposer sur un second filtre d'analyse qui concerne l'athlète / le collectif ciblé et la concurrence. Pour réaliser cette analyse, il est nécessaire de croiser le regard des acteurs de la cellule de performance et de l'athlète avec la mise à profit des données. Les données permettront notamment de challenger les opinions et de consolider les analyses lors des débriefings post-compétitions.

A. CROISER LES REGARDS

	OUI	NON	Commentaires
1 / Réalisez-vous des débriefings après les compétitions pour analyser les forces et faiblesses de l'athlète / du collectif au regard de la concurrence ?	X		Des briefings et débriefings sont organisés avec les athlètes et le staff. Nous allons ajuster et optimiser le fonctionnement des débriefings pour les sportifs en cellule individuelle
■ Si oui, à quelle fréquence ont lieu ces débriefings ?	X		Briefing avant et débriefing après chaque compétition
■ Qui y participe ?	X		Athlète/Staff/ en fonction du sujet DTN -DTNA HP
2 / Impliquez-vous l'athlète lors de ces débriefings ? Si oui, vous appuyez-vous sur son ressenti ?	X		Le ressenti oui mais en s'appuyant sur le réel datas. Parfois contradiction
3 / Disposez-vous d'une grille standardisée pour mener ces débriefings ? Si oui, permet-elle de questionner l'ensemble des facteurs susceptibles d'agir sur la performance de votre athlète / collectif ?	X	X	Oui grille technique. La nouvelle grille sera mise en place à partir de 2025 / Ecart à la médaille
4 / Rencontrez-vous des problèmes particuliers pour rendre ces débriefings impactants ? Si oui, lesquels ?	X	X	Les debriefs ne doivent pas être uniquement orientés sur le plan technique. Ils doivent devenir plus impactant en prenant en compte des paramètres supplémentaires et en impliquant tous les acteurs.

Stratégie :

- **Conserver les éléments de débriefings qui s'appuient sur les analyses datas individuelles et de la concurrence et aller plus loin dans l'organisation de ces débriefings en travaillant sur la grille d'analyse d'écart à la médaille.**

B. METTRE À PROFIT LES DONNÉES POUR CHALLENGER LES OPINIONS ET ENRICHIR L'ANALYSE

	OUI	NON	Commentaires
1 / Collectez-vous des données pour identifier les forces et faiblesses de votre athlète / collectif ?	X		Suivi Datas
■ Êtes-vous satisfait(e) de la qualité des données que vous collectez ?	X		Oui
2 / Y a-t-il des données importantes que vous ne parvenez pas à collecter ? Si oui, quelles sont-elles et quels sont les freins auxquels vous êtes confrontés ?			De nouvelles données arrivent avec l'évolution du nouveau format et l'adaptation rapide de la stratégie de collecte des données, notamment pour l'escrime et l'obstacle
3 / Rencontrez-vous des freins pour analyser vos données (méthode d'analyse et temps de traitement) ?	X	X	Jusqu'à ce stade nous sommes bien organisés. Le suivi des datas est très important en ce début d'Olympiade suite à la modification du règlement. Un renfort RH est nécessaire afin d'optimiser le travail.
4 / Avez-vous le sentiment que ces données vous permettent d'identifier les forces et faiblesses de votre athlète / collectif de manière pertinente ?	X		Très clairement oui en termes de performances réalisées, des écarts avec la concurrence et des objectifs individuels à atteindre.
5 / Des temps dédiés sont-ils prévus pour débriefer de ces données ?	X		Oui dans le cadre des débriefings Ath/Staff. Cela doit permettre de définir avec chaque sportif le contrat d'objectif en terme de performances. Il a aussi été décidé de mettre en place des débriefings collectif Athlètes-Staff de façon régulière.
■ Qui est impliqué lors de ces débriefings ?			Staff – athlètes – Dtn A et Dtn en fonction des sujets abordés ou à la demande de l'Entraîneur National
■ Quand surviennent-ils ?	X		Avant et après chaque compétition, entre la qualification la demi-finale et la finale
■ Sont-ils systématiques ?	X		Oui
6 / Rencontrez-vous des problèmes particuliers pour rendre ces débriefings impactant ? Si oui, lesquels ?	X		A inclure et à travailler (hors champ technique) l'impact Mental dans la performance

Stratégie : Mise en place régulière des briefings et débriefings avec implication des athlètes, du staff et des intervenants clefs extérieurs (Mental – Diététique - Datas)

C. FORCES, FAIBLESSES & FACTEURS DE RISQUE INTRINSÈQUES

	OUI	NON	Commentaires
1 / Quelles sont les forces de votre athlète ou de votre collectif ?	X		Relation Athlète / Staff : confiance réciproque et échanges, remises en question constructives, débriefings réguliers impliquant le sportif. Conditions d'entraînement à l'INSEP et accès à des intervenants experts Prise en compte des PPI Travail avec entraîneurs spécialistes Émulation collective (force du collectif pour faire progresser les performances individuelles Beaucoup de forces exprimées sur l'organisation, la logistique, les besoins comblés sur des demandes spécifiques (DTN et staff)
■ Certaines vous semblent-elles avoir le potentiel de devenir des super-forces au regard de la concurrence ?	X		Travail d'une seule équipe d'entraîneurs réorganisée ou en cours d'organisation sur certains profils Expérience du staff Inclusion d'un collectif de jeunes athlètes qui a été très performant en relève
2 / Quelles sont ses faiblesses ?	X		Problématique du respect des règles de fonctionnement Manque de compétition circuit « B » Suivi de la charge d'entraînement avec inclusion de l'Obstacle Manque organisationnelle de l'accompagnement psychologique et de la préparation mentale
■ Certaines vous semblent-elles inacceptables au regard de la concurrence ?	X		Préparation Mentale
3 / Quels facteurs de risque – en lien avec votre athlète ou équipe – pourraient compromettre :	X		La tenue du cadre Des relations dégradées entre les athlètes pouvant mener à des situations conflictuelles Le non-respect du cadre par les athlètes ou le staff Autres Gestion de la communication autour des objectifs de résultats
■ La qualité de sa préparation pour les JO ?	X		Préparation à chaque point d'étape qui doit prendre en compte la situation géographique et le contexte organisationnel de l'UIPM
■ Le bon déroulement des derniers jours d'attente avant la compétition ?			A déterminer avec la nouvelle équipe staff en relation avec l'équipe dédiée de l'ANS

■ Le bon déroulement de sa performance en compétition ?	X		Organisation du Staff dans un cadre défini pour les compétitions avec prise en compte des transitions entre les épreuves. Travail spécifique avec les sportifs.
4 / Pour chacune des faiblesses et des facteurs de risque :			
■ Avez-vous une stratégie pour le corriger/maîtriser ?	X		Le point central sera le travail en commun des membres du staff et la communication avec les sportifs
■ Percevez-vous que votre stratégie est suffisamment robuste ?	X		Oui avec point d'étape et ajustement
■ Si ce n'est pas le cas, explicitez les raisons de vos doutes			

Stratégie : Le cadre défini doit être tenu en lien avec les axes et les actions prioritaires

v) POINT CLÉ 5

ANALYSE DE LA CONCURRENCE

L'analyse de la concurrence doit permettre d'identifier les opportunités pour maîtriser les concurrents à la médaille et contrôler les menaces qu'ils constituent.

	Commentaires
1 / Qui seront vos concurrents principaux lors des prochains JO ?	Des individualités fortes répartis dans un grand nombre de pays. A suivre en ce début d'olympiade suite aux modifications du règlement et à l'impact de l'épreuve d'Obstacles
■ Comment les identifiez-vous ?	Résultats et suivi datas en compétition
2 / Quelles sont leurs forces ?	Capacité à produire des résultats réguliers en escrime et en tir. A prendre en compte à partir de 2025 – Résultats de l'épreuve d'Obstacle en Senior
3 / Quelles sont leurs faiblesses ?	Densité de certains collectifs. Niveau général en Laser-Run
4 / À quel point parvenez-vous à identifier ce que font vos concurrents et ce qui les aide à performer ?	L'expérience d'une grande partie du staff au regard des modes de préparation permet d'avoir une analyse assez juste. Un point d'attention spécifique sera à mettre à l'étude pour l'obstacle dès la saison 2025.
■ Que mettez-vous en place pour cela ? Identifiez-vous des choses qu'ils font et que vous pourriez mieux faire ?	Travail de coopération entre les acteurs du staff EDF Organisation de la veille
5 / À quel point vous inspirez-vous de ce que font vos concurrents pour adapter votre stratégie de préparation ?	Une veille permanente permet d'identifier des axes stratégiques de la concurrence
6 / Comment renforcez-vous votre avantage vis-à-vis de vos concurrents ?	Apport d'expertise notamment avec un renfort RH spécifique datas
7 / Comment limitez-vous les risques que vos concurrents vous débordent ?	Veille et analyse des résultats autour du nouveau format

Stratégie : Pour passer un cap sur ce point clef, un renfort RH datas sera un plus afin d'optimiser l'interprétation des analyses.

vi) POINT CLÉ 6

HIÉRARCHISER LES DÉTERMINANTS DE PERFORMANCE À OPTIMISER EN PRIORITÉ

Une fois que les étapes de projection des JOP (points clés 1, 2, 3) et la confrontation des forces et faiblesses de l'athlète / de l'équipe à sa concurrence (4 & 5) sont clarifiées, il devient possible de **lister et hiérarchiser les déterminants de performance à optimiser en priorité pour renforcer les chances de médailles aux prochains JO**.

Ces chantiers prioritaires sont spécifiques à l'athlète et permettront de prioriser les types de ressources allouées à l'athlète et son staff.

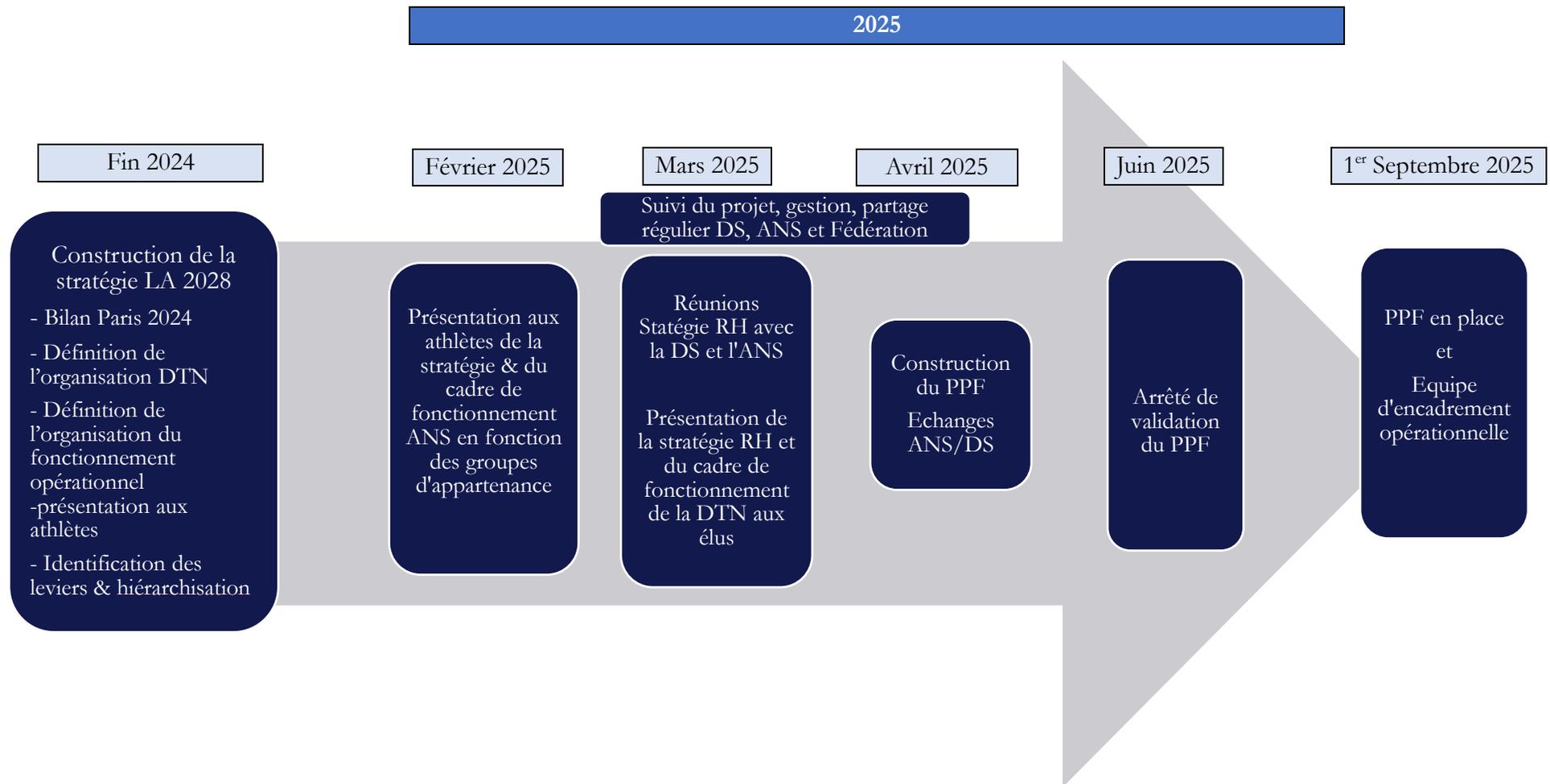
	OUI	NON	Commentaires
1 / Au regard de l'analyse menée jusqu'ici, pouvez-vous lister les déterminants de performance par rapport auxquels votre athlète / équipe devra progresser d'ici les prochains JO ?	X		Voir synthèse des axes de travail prioritaire ci-dessous Général / Par épreuves
2 / Pouvez-vous les hiérarchiser ?	X		Dans un premier temps « consolider les essentiels structurels et fonctionnel » est la base du second étage qui prendra en compte les spécificités pour chaque discipline du Pentathlon
■ Avez-vous bien fait le tour de l'ensemble des acteurs qui pourraient alimenter cette analyse ?			Reste à consolider département HN Insep et quelques intervenants extérieurs (Prépa Mentale)

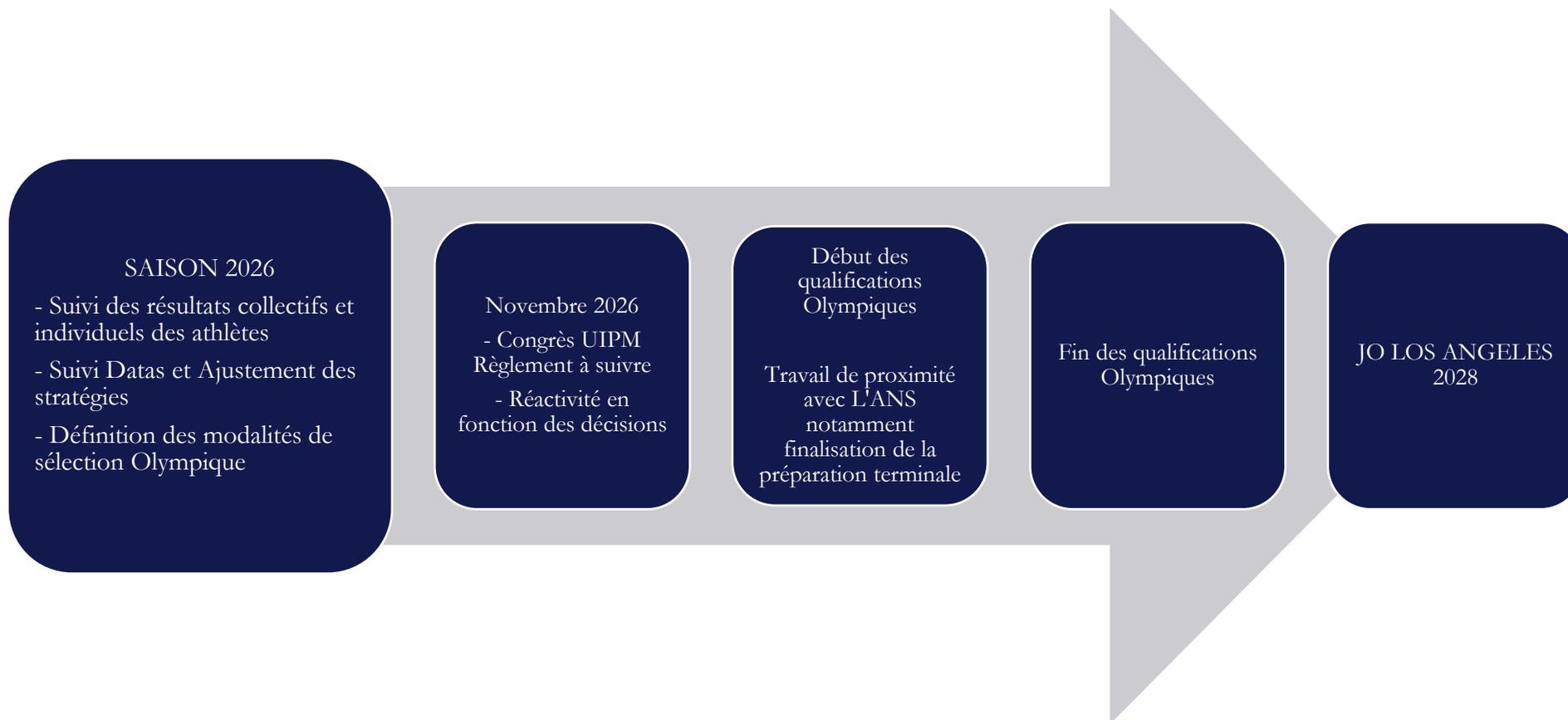
AXES PRIORITAIRES

	Commentaires	
Général	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider les essentiels structurels et fonctionnels <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cahier des charges du pôle France ▪ Cahier des charges PPI • Assurer les conditions d'une préparation optimale • Sécuriser la capacité à délivrer tout son potentiel le jour J 	<p>Un court travail de projection sur les JO de Los Angeles 2028 a suggéré que les déterminants de performance qui ont émergé de l'analyse de l'Olympiade 2021-2024 seront encore les clefs de la performance en 2028. Pour s'assurer de ne pas passer à côté d'axes de préparation important il sera nécessaire de les challenger à court et à moyen terme.</p> <p>A court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En précisant le niveau de performance à réaliser pour atteindre l'objectif de résultat fixé. Contrat d'objectif individuel. Ecart à la médaille. - En anticipant les particularité du contexte JO LA2028. - En anticipant les évolutions réglementaires - En analysant de façon approfondie les forces, les faiblesses et les facteurs de risque propres aux athlètes cibles et aux entraîneurs. - En analysant les forces et les faiblesses de la concurrence. <p>A Moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En réactualisant l'analyse au fil des compétitions majeures qui jalonnent l'Olympiade jusqu'à LA 2028
Escrime	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte du nouveau règlement avec élimination directe • Préparer la situation des JO sans « seeding round » • Optimiser le coaching en compétition et adapter la préparation au format • Mise en place d'outils de préparation mentale individualisées 	
Obstacle	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation de la logique interne de l'épreuve par les athlètes et les entraîneurs • Optimisation des séquences de franchissement et de transition • Support Vidéo à étudier • Etude de l'apport d'un prestataire Féminin pour l'encadrement des athlètes féminines 	
Natation	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre un niveau de forme optimal le jour J • Gestion de l'effort entre l'épreuve d'obstacle et le Laser-Run • Ajustement des dynamiques des charges individuelles 	
Tir	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation technique • Optimisation du rythme et mise en œuvre • Mise en place d'outils de préparation mentale individualisées 	
Course	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre un niveau de forme optimal le jour J • Ajustement des dynamiques des charges individuelles • Suivi de charge – Monitoring lactatémie – Wellness – Monitoring Fréquence cardiaque 	
Mental	<ul style="list-style-type: none"> • Définir la stratégie de ce qui doit être proposé aux athlètes cibles • Mise en œuvre rapide • Définition d'une ligne budgétaire spécifique dans le contrat de performance 	
Diététique	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi pôle performance Insep 	

vii) Stratégie (en mode rétro planning) 2025/2026/2027/2028

RÉTRO-PLANNING





c) RÉFLEXION SUR L'ORGANISATION DU MODÈLE DE PERFORMANCE

L'organisation du PPF 2025-2029 est maintenue avec quelques ajustements et/ou modifications au regard de l'évolution de l'environnement institutionnel et des textes en vigueur.

L'organisation prendra en compte l'instruction N° DS/DS2/2025/ relative à la campagne de validation des projets de performance fédéraux pour la période 2025-2029.

i) Nouveau format

En 2022 un nouveau format compact de 90' avec enchaînement des épreuves a été mis en place.

En 2024 modification du règlement

Introduction de l'obstacle pour les seniors

- Modification de règlement Escrime avec tableau d'élimination directe qui attribuera les points de cette épreuve en fonction du classement
- L'escrime a une importance capitale pour garder une perspective de podium
- L'épreuve d'obstacle sera très importante pour accéder au podium
- Les performances en natation et laser-run chez les femmes et chez les hommes resteront essentielles
- La stratégie et les performances en tir seront à adapter à la charge et au format

ii) Inclusion de l'épreuve d'obstacle et prise en compte du règlement escrime

Décembre 2024 : L'ANS a validé l'achat de parcours d'obstacles pour le programme d'excellence.

Les catégories Senior, U22, U19 et U17 sont concernées par toutes les modifications réglementaires.

Les compétitions majeures des catégories Senior et U22 (Coupes du monde, Championnats d'Europe et Championnats du Monde) se font avec une épreuve de course d'obstacles et une élimination directe en escrime. Pour les U19 et U17 l'élimination directe n'est pas encore actée.

La Direction Technique Nationale devra rester attentive à la stratégie de préparation de ces deux épreuves, et à l'équilibre dans les programmes de préparation spécifiques pour toutes les catégories. Une attention sera portée aux athlètes féminines pendant toute l'Olympiade sur les aspects techniques de franchissement et tactiques de course pour un parcours qui est le même pour les deux genres.

La FFPM a modifié en conséquence son règlement national pour la saison 2025 et restera attentive aux modifications éventuelles qui pourraient intervenir en novembre 2026.

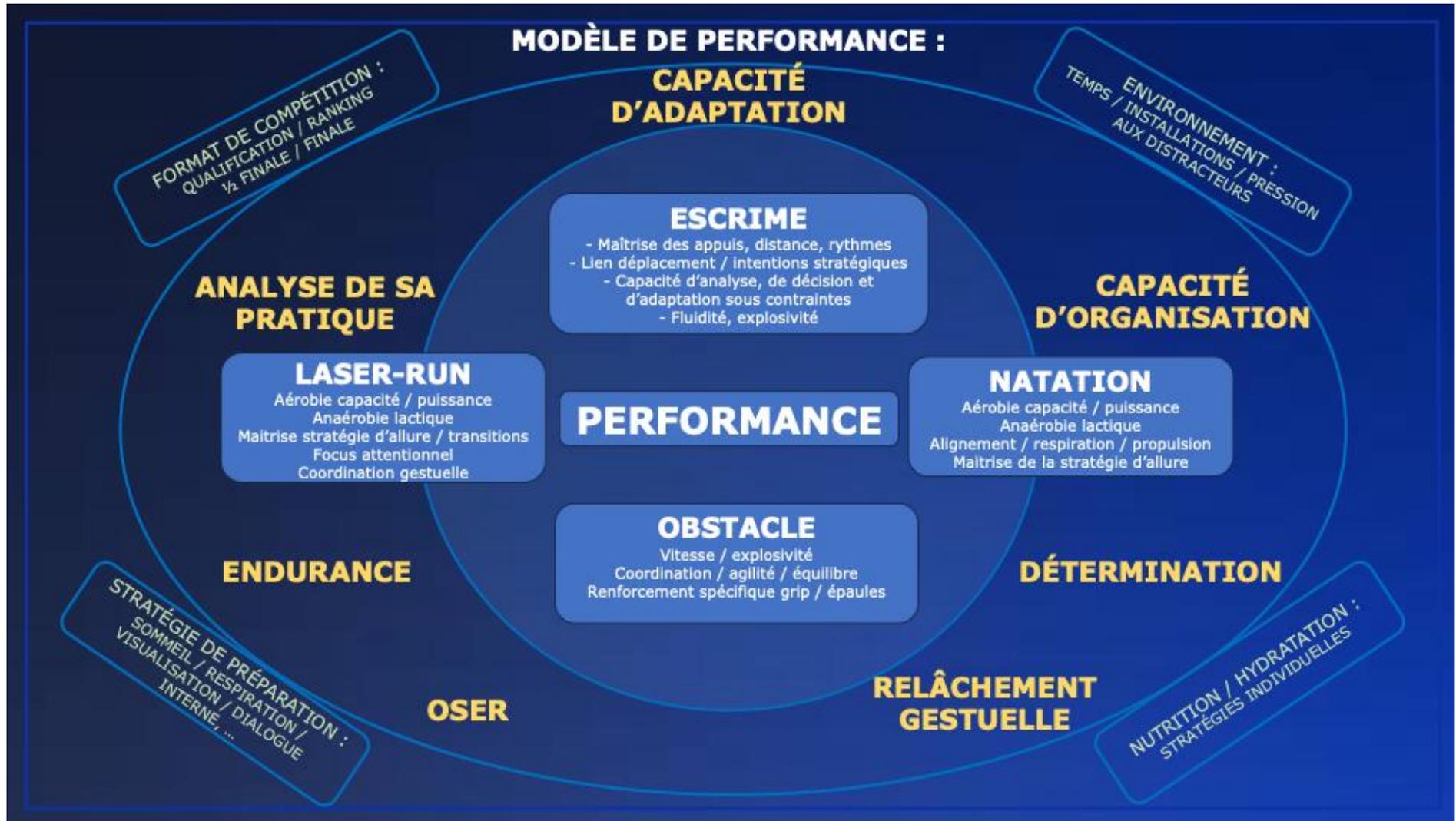
iii) Chemin de performance :

Le chemin de performance de la FFPM passe par une analyse des résultats en seniors. Le modèle de performance permet de caractériser le format de compétition, de mettre en lumière les changements de règlement et d'insister sur les exigences de la haute performance en seniors. Il permettra de dégager des compétences précises à développer tout au long de la carrière du pentathlète.

La vision stratégique et cap LA 2028 mis en place par l'encadrement des équipes de France seniors sera étudiée et challengée chaque année afin de potentialiser les résultats dans les compétitions de références.

Un lien plus étroit sera également fait avec les clubs comme les structures d'accession au haut niveau afin d'optimiser l'ensemble de la filière.

Modèle de performance :



Le modèle de performance permet de s'interroger sur les déterminants incontournables à la réussite. Ici, il devra se lire du centre vers l'extérieur. Celui-ci permet de poser les bases de la réflexion et notamment d'identifier **3 types de compétences** dans le chemin de performance du pentathlète. Ces dernières correspondent à des attendues d'entrée à l'INSEP qui permettront à la fois d'avoir une base solide pour arriver sur la structure et de continuer le travail vers la quête de haute performance.

⇒ **Les compétences spécifiques :**

Elles sont liées aux compétences de chaque épreuve du pentathlon. Il est nécessaire de les développer progressivement tout au long du chemin de performance du pentathlète, c'est en quelque sorte sa base sur laquelle il pourra toujours s'appuyer.

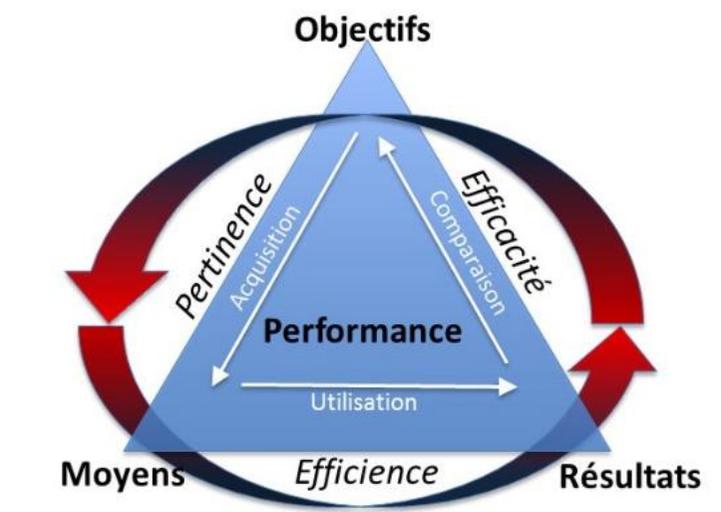
Nous reviendrons plus précisément dessus au cours du document.

⇒ **Les compétences transversales :**

C'est l'identité et l'ADN du pentathlète. Elles viennent potentialiser les compétences spécifiques au fur et à mesure, et façonner un pentathlète dans sa globalité pour mieux le préparer à la compétition.

⇒ **Les compétences environnementales et stratégies de préparation :**

Ces compétences sont intimement liées à la spécificité de l'activité. Elles sont des facteurs de performance à ne surtout pas négliger et à prendre en compte dans le chemin de progression du pentathlète.



Vision stratégie haute performance / EDF Seniors :



La vision repose sur 3 principaux piliers qui se lisent du bas vers le haut de la pyramide :

⇒ **Gérer la charge d'entraînement :**

En effet, le staff met en place un programme collectif dans lequel sont aussi pris en charge les adaptations individuelles en fonction des aménagements universitaires ou professionnels.

Le volume et l'intensité sont paramétrés au regard des exigences de la haute performance senior et de la volonté des entraîneurs de contrôler / réguler au regard du profil de l'athlète.

⇒ **Viser l'engagement et les intentions optimales au quotidien :**

Cette gestion de la charge d'entraînement permet aussi d'obtenir une disponibilité physique et mentale pour un entraînement efficace. Un engagement adapté à la séance et des intentions de travail clairs pour mieux préparer l'athlète. L'objectif étant de le rendre le plus robuste à la charge de compétition tant physiquement que mentalement.

⇒ **Monitorer pour individualiser :**

Afin d'optimiser la performance des athlètes, il est nécessaire de monitorer pour individualiser en fonction du profil, de la forme du moment. L'objectif est également d'avoir une vision à 360° en prenant en compte le maximum de paramètres et les interactions entre ceux-ci (suivi lactatémie, de forme, nutritionnel, ...).

iv) Perspectives organisationnelles du PPF

JO Los Angeles 2028

- Prise en compte des impacts du NOUVEAU FORMAT, analyse et ajustement
- Tous les athlètes sont déjà dans le PPF
- Prise en compte de l'organisation des nouvelles catégories d'appartenances de l'ANS (Cellule Perf – Radar – Cellule Ambition 2028)
- Soutien maximum aux sportifs identifiés

JO Brisbane 2032

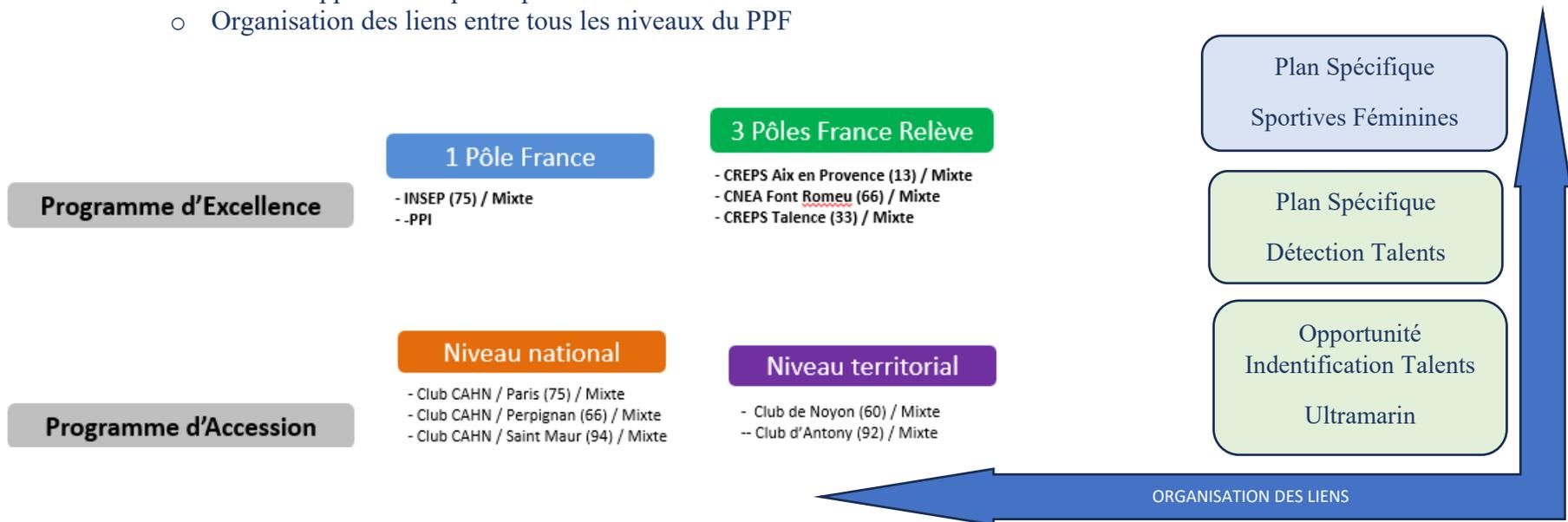
- Cible Prioritaire : Cellule Ambition 2032 - Collectif relève
- Attention particulière aux sportives identifiées en raison de certaines difficultés identifiées de transition entre l'accession et l'excellence
- Réflexion stratégique du processus et de l'agenda d'intégration de l'épreuve d'obstacles pour le programme d'accession
- Opérationnel :
 - Exigence des systèmes de détection
 - Mutualisation avec d'autres fédérations
 - Réflexions avec les cadres techniques sur les athlètes entrant dans le futur PPF et ajuster les critères de maintien.

v) **Déclinaison des 3 programmes :**

Excellence ; Accession Nationale ; Accession Territoriale

Objectifs :

- Efficacité et Pérennité du programme d'excellence pour les seniors et le collectif relève. Optimisation du plan de performance individuel (PPI). Le programme d'excellence a pour objectif prioritaire l'obtention de médailles dans les épreuves majeures et aux Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 et de Brisbane 2032
 - Excellence Senior et PPI
 - Excellence Relève
- Evolution du PPF actuel pour le programme d'accession avec prise en compte et intégration des niveaux :
 - Accession nationale
 - Accession territoriale
- Plan spécifique pour les sportives féminines (voir fiche thématique p82 et p83)
- Plan stratégique de détection des talents en prenant en compte l'accessibilité du nouveau Pentathlon
- Étude d'opportunité spécifique d'identification des talents Ultramarin
- Organisation des liens entre tous les niveaux du PPF



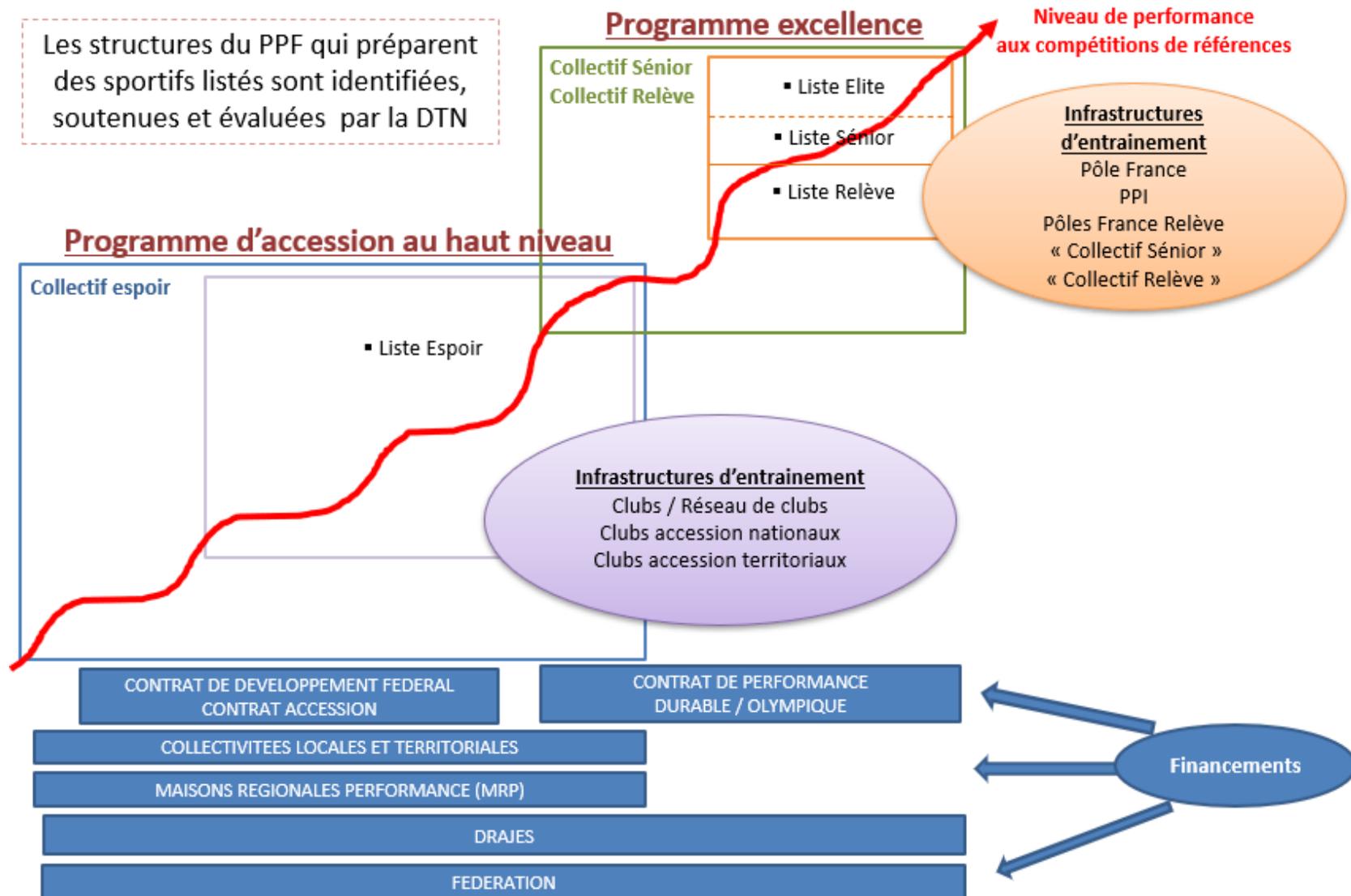
ORGANISER LA FILIÈRE



La filière en pentathlon moderne s'organise autour de 3 programmes principaux l'accession territoriale, l'accession nationale et l'excellence et en 4 niveaux de structures :

- Le premier niveau, c'est l'ensemble des structures clubs qui sont notre réseau de détection, d'animation et de formation des pentathlètes. L'objectif sur cette olympiade est d'apporter un soutien technique plus important en termes de contenus pour aider les clubs à se structurer, développer l'identité du pentathlète et assurer la transition à l'épreuve d'obstacle de manière optimale.
- Le deuxième niveau est composé des clubs d'accession, ils peuvent être d'accession territoriale (CAT) ou d'accession nationale (CAN). L'objectif sur cette olympiade est de mieux fixer le cahier des charges et d'effectuer un suivi plus poussé sur ces structures afin qu'il joue un rôle plus important dans l'accession au niveau vers nos pôles France.
- Le troisième niveau est composé de 3 pôles France relève. Les pôles constituent une pierre angulaire pour la transition vers le très haut niveau. Ils jouent un rôle majeur dans le cadre de la détection, de formation de nos jeunes avec des objectifs de performances dans les catégories U17, U19, U22. L'objectif est de renforcer le lien technique et organisationnel entre les pôles France et l'INSEP afin de continuer à améliorer la détection des talents, la formation et l'accès vers la haute performance. Pour cela il sera aussi établi avec les cadres une identification des besoins et une stratégie de montée en compétences sur l'olympiade.
- Le quatrième et dernier niveau regroupe le pôle France de l'INSEP et les PPI. Les meilleurs U22 et seniors sont à intégrer dans ces collectifs pour atteindre la haute performance et décrocher les médailles dans les compétitions de références U22 et senior. L'objectif sur cette Olympiade est de monter le niveau d'exigence, de fixer des contrats d'objectifs plus précis avec les athlètes, individualiser et prioriser au regard des résultats et des écarts à la médaille.

La trajectoire du Projet de performance de la FFPM



Le PPF de la FFPM se déclinera en trois programmes :

- Le Programme d'excellence sportive
- Le programme d'accession nationale
- Le programme d'accession territoriale

Liste des structures identifiées dans le Projet de performance fédéral 2025-2029 de la FFPM

Programme d'excellence		<ul style="list-style-type: none"> • Pôle France INSEP • PPI (Projet de Performance Individuel)
		<ul style="list-style-type: none"> • Pôle France Relève d'Aix-en-Provence (Creps PACA) • Pôle France Relève de Font-Romeu (Creps de Montpellier – CNEA Font-Romeu) • Pôle France Relève de Talence (Creps de Bordeaux)
Programme d'accession	Niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • Club d'accession nationale de Perpignan • Club d'accession nationale du Racing Multi Athlon • Club d'accession nationale de la VGA Saint-Maur
	Niveau territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Club d'accession territoriale de Noyon • Club d'accession territoriale d'Antony (à partir de 2026)

Systeme de detection et de suivi des talents dans la filiere

CRÉER UN SYSTÈME DE DÉTECTION PÉRENNE :



Croisement de données:
UNSS Cross / Extranet de natation

Collaboration :
FF Triathlon
FF Natation

Contacter les 221 AS Laser-run
Sensibiliser les établissements au
transfert de talent

OPTIMISER LE
SYSTÈME DE
DÉTECTION AU
SEIN DE LA
FILIERE

OPTIMISER LE
SYSTÈME DE
DÉTECTION
EXTÉRIEUR

METTRE EN
PLACE DES
CONCEPTS DE
DÉTECTION
(CLUBS)

Identifier des critères qui permettent
de cibler des athlètes



Formats Obstacle / Laser-run
adaptés aux jeunes

Le modèle de détection en pentathlon moderne a pour objectifs d'identifier dès le plus jeune âge des profils athlétiques polyvalents capables d'évoluer dans cinq disciplines distinctes et de détecter des profils coureur / nageur présentant un potentiel à performer en pentathlon tout au long du processus d'accession au niveau.

Ce processus piloté en lien avec différentes structures fédérales doit s'appuyer sur l'analyse de qualités physiques, techniques, mentales. L'enjeu est de repérer les potentiels et de les accompagner vers un parcours d'excellence sportive.

Optimiser la visibilité du système de détection au sein de la filière :

- Identifier des critères qui permettent d'avoir un suivi de progression et de cibler les athlètes. En plus des résultats effectués au cours des compétitions FFPM, nous souhaitons mettre en place un suivi longitudinal sur 100m en natation et 1000m en course à réaliser 2 fois dans l'année par les clubs avec un envoi des résultats à la fédération (avant les vacances de Noël et en fin de saison à l'issue des championnats de France).
- Présenter les compétences attendues des pôles France pour dynamiser l'engagement clubs et CAHN dans le cadre de l'accession au haut niveau.
- Identifier des périodes de détection des pôles avec une communication à l'ensemble des clubs
- Envisager la réalisation d'un document sur le développement du jeune pentathlète vers la haute performance.

Optimiser la visibilité du système de détection vers l'extérieur :

- Poursuivre le croisement des données de course UNSS et résultats de natation pour détecter et intégrer les structures pôles France à partir de U17.
- Développer une collaboration avec la Fédération Française de triathlon et celle de natation
- Envisager d'autres modèles de détection avec l'arrivée de l'obstacle.
- Mettre en place un rapprochement avec les 221 associations sportives de laser-run UNSS. Proposer des journées de détections pour des athlètes ciblé(e)s.
- Communiquer et sensibiliser les établissements publics (CREPS), à notre discipline afin de favoriser le transfert de talent.

Mettre en place des concepts de détection / recrutement par les clubs :

- Développement du format obstacle / laser-run.
- Laser run city tour ou laser-run beach tour.

III) MOYENS MOBILISÉS - ENVISAGÉS

a) PROGRAMME D'EXCELLENCE ET PROGRAMME D'ACCESSION

PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE

Préparation à l'obtention de titres internationaux sur les compétitions de référence. Ce programme concerne les sportifs inscrits en listes « SHN » et comprend :

A partir de septembre 2025 la FFPM labellisera dans son programme d'excellence sportive du PPF :

- 1 pôle France (INSEP et PPI)
- 3 pôles France relève (CREPS)

Le pôle France regroupe les meilleurs pentathlètes français identifiés pour certains dans les cibles prioritaires de l'Agence (Cellule Perf, Radar, Cellule Ambition 2028) ainsi que les U22 ayant réalisés des performances de très haut niveau dans leur catégorie d'âge. Les sportifs s'entraînent sous la responsabilité d'entraîneurs nationaux. Les objectifs prioritaires sont les médailles dans les épreuves de référence, Jeux Olympiques, championnats d'Europe et du Monde.

Les 3 pôles France relève devront offrir une qualité environnementale permettant aux athlètes d'évoluer vers le haut niveau et d'appréhender une entrée éventuelle à l'INSEP (conditions d'hébergement, entraînement dans les 5 disciplines, suivi médical, scolarité). Les pôles sont axés sur l'apprentissage du haut niveau, l'accès aux compétitions internationales pour les jeunes catégories (U17, U19, U22) et la conduite du double projet. Ils doivent ainsi permettre d'acquérir les bases techniques, physiologiques et mentales indispensables à la pratique de haut niveau.

Les athlètes des pôles France relève seront en fonction de leurs résultats inscrits en liste HN, en liste collectif national ou en liste espoir.

Les trois pôles sont la phase intermédiaire avant d'intégrer le pôle INSEP.

Les pôles participent à l'animation au niveau régional en coordination avec les comités régionaux pour la détection, la formation, l'organisation de compétitions, le développement, etc...

- Le cahier des charges des structures se trouve en Annexe 1)

PROGRAMME D'ACCESSION au HAUT NIVEAU

Accès à la performance et à une animation territoriale. Ce programme concerne majoritairement les sportifs inscrits en liste « Espoirs »

A partir de septembre 2025 la FFPM labellisera dans son programme d'accession au haut niveau du PPF : 3 clubs d'accession nationale (CAN), 1 club d'accession territorial (CAT) et en Septembre 2026 1 club supplémentaire d'accession Territorial (CAT).

Le programme d'accession au haut niveau doit permettre l'intégration des meilleurs sportifs dans les pôles et à l'INSEP. Certains athlètes s'ils réalisent le niveau de performances pourront rester sur leur structure du programme d'accession pour des raisons personnelles ou organisationnelles et être intégrés dans le programme d'excellence du PPF.

Les 3 clubs d'accession nationale (CAN) accueillent des athlètes inscrits dans une logique de haut niveau. Ils devront offrir un entraînement structuré permettant de développer les qualités physiques et les fondamentaux techniques dans chacune des disciplines du pentathlon moderne.

Les clubs d'accession territoriale (CAT) accueillent des athlètes inscrits dans une logique de recherche de performances au niveau national. Ils devront offrir un entraînement structuré permettant de développer les qualités physiques et les fondamentaux techniques dans chacune des disciplines du pentathlon moderne.

Les Clubs d'accession CAN et CAT participent à l'animation au niveau régional en coordination avec les comités régionaux ou départementaux pour la détection, la formation, l'organisation de compétitions, le développement, etc...

Pour tous les athlètes identifiés dans le programme d'accession, la FFPM s'attachera à mettre en œuvre une évolution sportive et sociale pour parvenir au meilleur niveau tout en garantissant la qualité du double projet. La finalité étant la recherche de l'excellence sportive.

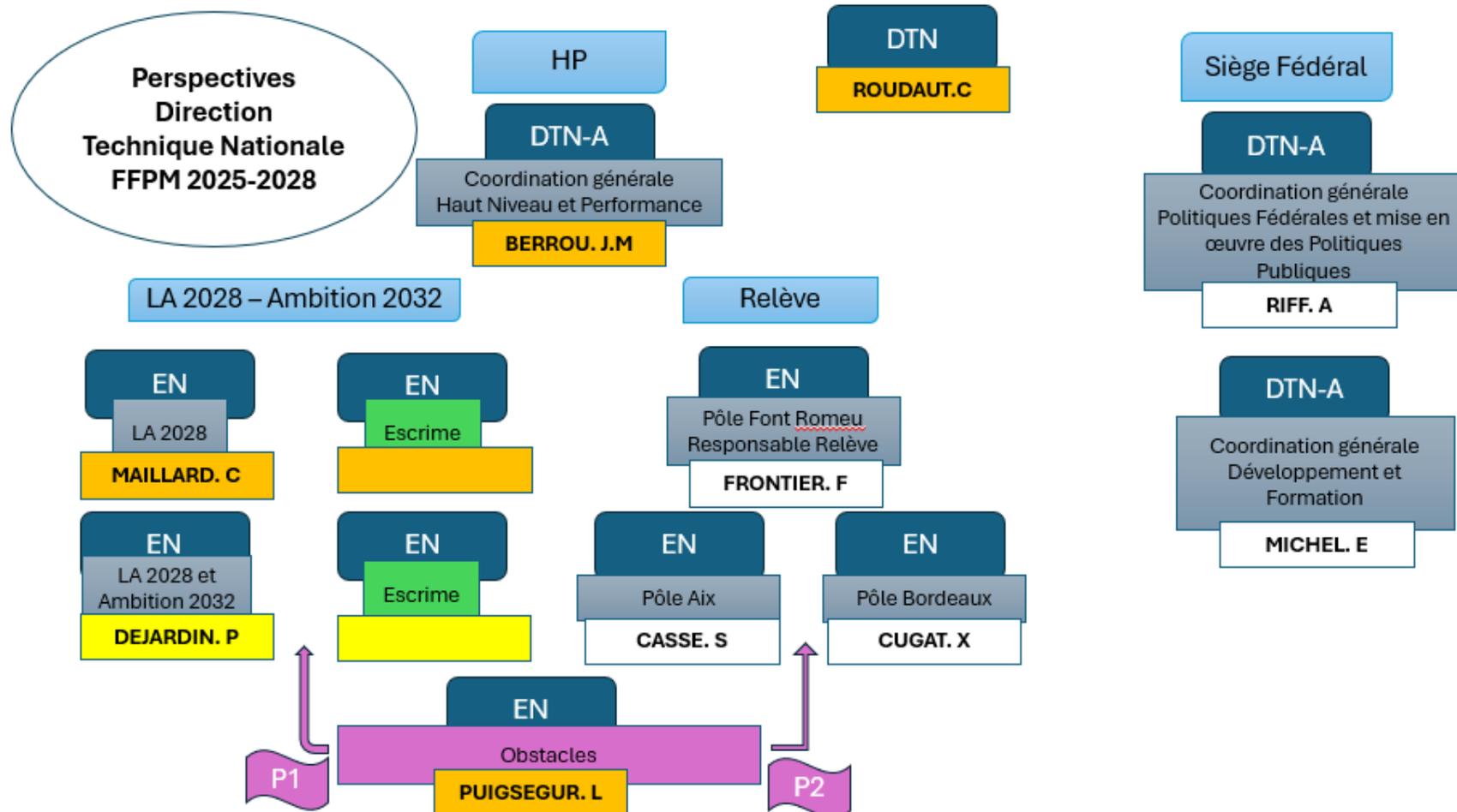
Les comités régionaux et départementaux de la FFPM participeront activement au programme d'accession au HN, par des actions de détection.

La DTN participera à la vie des Comités en proposant les supports de formation des éducateurs (Brevets fédéraux).

- Le cahier des charges des structures se trouve en Annexe 1)

b) Ressources humaines (organigramme, stratégie de formation des entraîneurs et montée en compétences...)

Organigramme DTN 2025-2029



Stratégie de formation des EN et montée en compétences

La direction technique continuera à s'appuyer sur l'ANS afin que les entraîneurs nationaux en charge de l'élite puissent bénéficier d'un accompagnement de montée en compétences pendant toute l'olympiade, notamment à travers les séminaires organisés par l'Agence. Le DTN pourra aussi identifier des besoins spécifiques pour une prise en compte d'accompagnement individualisé. Les offres de formation proposées par le ministère des sports et l'INSEP seront étudiées au cas par cas.

Stratégie de féminisation de l'encadrement

La direction technique nationale compte 1 seule femme dans ses cadres. Même si Paris 2024 a permis à la fédération de proposer des postes clefs aux femmes, ceux-ci l'ont été sur des positions de juges. Dans le domaine de la performance les seules femmes qui sont intervenues auprès des athlètes l'ont été pour l'accompagnement psychologique.

Il existe aujourd'hui un véritable fossé entre hommes et femmes dans l'entourage des athlètes au sein de la direction technique nationale. L'un des axes prioritaires de la DTN pour l'olympiade LA 2028 sera d'ouvrir la voie aux générations futures.

Stratégie :

- Prioriser la formation DESJEPS
- Identifier pour intégrer des femmes dans l'encadrement des équipes de France, avec une priorisation sur l'équipe de France senior. Cette intégration devra avoir un objectif d'encadrement Mixte.
 - o Capitaine d'équipe de France
 - o Entraîneuse Pentathlon
 - o Entraîneuse spécialiste d'une des disciplines
 - o Entraîneuse de la filière d'accession identifiée

c) Structures

Les structures du programme d'excellence sont implantées dans des établissements publics :

- Pôle France : INSEP
- Pôle France Relève : CREPS d'Aix en Provence, CREPS de Font Romeu, CREPS de Bordeaux

Les structures du programme d'accession nationale sont implantées dans trois clubs de la fédération :

- Club de Perpignan la Catalane (Occitanie)
- Club du Racing Multi Athlon (Ile de France)
- Club de la VGA St Maur (Ile de France)

Les structures d'accès territoriales sont implantées dans deux clubs de la fédération :

- Club de Noyon (Haut de France)
- Club d'Antony (Ile de France)

Chaque structure doit permettre aux athlètes de progresser pour atteindre les objectifs dans les conditions d'optimisation de la performance au regard du cahier des charges correspondant à chaque niveau de structure.

Une attention est portée dans ces cahiers des charges à la protection des publics.

Les cahiers des charges des structures se trouvent en Annexe 1.

d) PROJETS DE PERFORMANCE INDIVIDUELS (PPI)

La description de fonctionnement et l'éligibilité des projets de performance individuels (PPI) sont expliqués dans le cahier des charges du PPI en Annexe 1

e) OPTIMISATION DU SOUTIEN PREPARATION MENTALE

Dans le cadre de l'optimisation de la performance, le PPF permettra aux sportifs du programme excellence senior ainsi qu'aux entraîneurs de bénéficier d'un accompagnement dans les domaines : préparation mentale, soutien psychologique à la performance, visualisation mentale, gestion du stress, coaching ...

Différentes approches sont à disposition des athlètes et de leur encadrement sur le pôle INSEP. L'intérêt est de les intégrer dans la préparation, au même titre que les aspects médicaux, physiques, tactiques ou techniques.

Le dispositif d'accompagnement à la dimension mentale des sportifs de haut niveau proposé s'appuiera sur les personnes ressources de l'INSEP (psychologues cliniciens, préparateurs mentaux, coaches labellisés APPI, chercheurs en psychologie, ...). Les sportifs prioritaires « Cellule Perf, Radar, Cellule Ambition 2028/2032 » seront prioritairement accompagnés financièrement via le contrat de performance.

L'organisation mise en place permettra d'optimiser et d'individualiser les demandes avec les professionnels de l'INSEP mais aussi avec des experts extérieurs reconnus.

IV) INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Les indicateurs de suivi et d'évaluation du PPF sont détaillés dans les points XII) et XIII) de la partie opérationnelle du PPF 2025 -2029

B) DEUXIÈME PARTIE OPÉRATIONNELLE FICHES THÉMATIQUES

I) CRITÈRES DE MISE EN LISTES DE HAUT NIVEAU DES SPORTIFS ET DES JUGES

- **Niveau de performance des sportifs inscrits en listes**

Le niveau de performance des sportifs inscrits en listes correspond à l’instruction du 04 mars 2025 N° DS/DS2/2025/ relative à la campagne de validation des projets de performance fédéraux pour la période 2025-2029. Le périmètre et le volume des collectifs sont déterminés par les classements dans les compétitions de références, la taille des sélections et des critères de performances mesurables.

- *Critères d’inscription sur la liste des « Sportifs de Haut Niveau » (SHN) : performance internationale Voir tableau des critères*
 - o Les athlètes seniors pourront intégrer la liste relève 5 années après la catégorie U22, soit moins de 27 ans.
- *Critères d’inscription sur la liste des « Sportifs des Collectifs Nationaux » (SCN) : lien avec les équipes de France / Voir tableau des critères*
- *Critères d’inscription sur la liste des « Sportifs Espoirs » (SE) : sélection en équipe de France U22, U19, U17 ; performance nationale, tests d’inscription en structure du PPF.*

Présentation Générale / Catégories d’âge / Programme / Listes								
Age	Catégories fédérales	Programme Excellence	Programme accession HN	Liste Elite	Liste senior	Liste Relève	Liste CN	Liste Espoir
30+	Seniors	INSEP PPI PÔLES						
29								
28								
27								
26								
25								
24								
23								
22								
21								
20								
19								
18	Cadets U19							
17								
16	Minimes U17		Clubs					
15								
14	U15 /U13							
13								
12								
11								

Critères d'entrée en liste des sportifs de haut niveau FFPM	
Catégories	Critères
Elite	Jeux Olympiques : 1 à 8 (Ind)
	Champ Monde Senior : 1 à 8 (Ind)
	Champ Monde Senior : 1 (équipes ou relais)
	Finale de la Coupe du Monde : 1 à 3 (Ind)
	Champ Europe Senior : 1 à 3 (Ind)
	Ranking UIPM Senior : 1 à 3 (Ind) / Ranking au 1er novembre de l'année civile
Senior	Jeux Olympiques : 9 à 16 (Ind)
	Jeux Olympiques : Sélection CCSO 17 à 36 (Ind)
	Champ Monde Senior : 9 à 16 (Ind)
	Champ Monde Senior : 2 à 4 (équipes ou relais)
	Finale de la Coupe du Monde : 4 à 8 (Ind)
	Champ Europe Senior : 4 à 8 (Ind)
	Champ Europe Senior : 1 à 3 (équipes ou relais)
	Ranking UIPM Senior : 4 à 16 (Ind) / Ranking au 1er novembre de l'année civile
Relève Athlète ayant – de 27ans	Compétition Ref 1: JOJ : 1 à 18 (Ind)
	Compétition Ref 2: JOJ 1 à 4 en relais
	Compétition Ref 3 : Champ Monde Senior : 17 à 36 (Ind)
	Compétition Ref 4 : Coupe du Monde : 1 à 36 (Ind)
	Compétition Ref 5: Champ Monde U22 U19 U17 : 1 à 36 (Ind)
	Compétition Ref 8: Champ Europe Senior: 9 à 18 (Ind)
	Compétition Ref 9: Champ Europe U24 U22 U19 U17 : 1 à 18 (Ind)
	Ranking UIPM Senior : 17 à 36 (Ind) / Ranking au 1er novembre de l'année civile
	Compétition Ref 13: Champ Monde Senior 5 à 8 par équipes ou relais
	Compétition Ref 14: Champ Europe Senior 4 à 8 par équipes ou relais
	Compétition Ref 15: Champ Monde U22 U19 U17 1 à 6 par équipes ou relais
	Compétition Ref 16: Champ Europe U24 U22 U19 U17 1 à 3 par équipes ou relais
	Compétition Ref 21: Internationales senior (sur sélection) : 1 à 12 (Ind)
	Compétition Ref 22: Internationales U22 U19 U17 (sur sélection) : 1 à 8 (Ind)
Collectifs nationaux	Athlètes U22 / Senior ayant été sélectionnés en compétition(s) internationale(s)
	Athlètes partenaires
Reconversion	Avoir été élite ou 3 ans SHN dont au moins 2 années en séniors. Par dérogation au 3° de l'article R. 221-2, le sportif ayant représenté la France lors des jeux Olympiques
Espoirs Catégories cibles U22 U19 U17	Compétition de référence 1 : Sélection en Equipe de France des catégories U22 U19 U17
	Compétition de référence 2: Championnats de France Pentathlon / Top 8 (Catégories U22 U19 U17)
	Athlètes U22 U19 U17 identifiés par les entraîneurs référents des structures inscrites dans le PPF

• **Niveau d'activité des juges inscrits en Liste**

La qualité d'arbitre et juge sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des d'arbitres et juges sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports, dans les conditions fixées au premier alinéa de l'article L.221-2, sur proposition de la fédération délégataire compétente et pour l'une des disciplines reconnues de haut niveau.

L'inscription est valable un an et peut être renouvelée dans les mêmes conditions. Pour être éligible, les arbitres et juges sportifs doivent être titulaire du niveau 3 ou 4 des juges de l'Union Internationale de Pentathlon Moderne (UIPM), être en activité, avoir œuvré comme membre de jurys internationaux reconnus par l'UIPM, dans la fonction de délégué technique, d'arbitre ou de juge dans les compétitions de référence identifiées de catégorie A.

Critères d'entrée en liste des juges de haut niveau FFPM	
Catégories	Critères
Juge	Critère 1 : être en activité
	Critère 2 : être membre du comité technique de l'UIPM – Délégué(e) technique
	Critère 3 : Avoir œuvré comme juge UIPM Niveau 3 ou 4 dans l'une des compétitions de référence.
	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe du monde Senior • Finale de la Coupe du Monde Senior • Championnat du Monde Senior • Championnat d'Europe Senior • Jeux Olympiques de LA 2028

JUGES - COMPETITIONS DE RÉFÉRENCES SENIORS, U22, U19, U17				
<i>COMPETITIONS DE CAT. A</i>	2025 à 2028			
<i>Coupes du monde</i>	v	v	v	v
<i>Finale Coupe du Monde</i>	v	v	v	v
<i>Championnats d'Europe Senior</i>	v	v	v	v
<i>Championnats du Monde Senior</i>	v	v	v	v
<i>JO LA 2028</i>				v

II) CONVENTION SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET FÉDÉRATION

La FFPM formalise ses relations avec les sportifs de haut niveau en catégorie Élite, Sénior, Relève et Reconversion, à travers une convention individuelle et annualisée. Il s'agit d'un engagement réciproque afin de déterminer les droits et obligations de chacune des parties.

La convention annuelle comprend les points suivants
(Cf. ANNEXE « convention SHN-FFPM 2024-2025 »)

La convention annuelle est consultable sur le site de la fédération

<https://ffpentathlon.fr/vie-federale/reglements-sportifs/>

- Engagements de la fédération
- Aides et primes fédérales
- Engagements du sportif
- Intégrité des manifestations sportives
- Dispositions diverses
- Annexes :
 - 1 - Non-respect des engagements - mesures
 - 2 - Aides personnalisées
 - 3 - Primes à la performance
 - 4 - Equipement sportif
 - 5 - Suivi médical réglementaire
 - 6 - Obligations Agence Française de Lutte contre le Dopage
 - 7 - Modalités de sélection
 - 8 – Intégrité des manifestations sportives - Paris sportifs – Charte d’Ethique et de Déontologie de la FFPM
 - 9 - Charte du sport de haut niveau

III) ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU – RECONVERSION

a) Les modalités de suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau

L'accompagnement individuel des sportifs de haut niveau, et tout particulièrement de ceux identifiés dans les cibles prioritaires de l'ANS, constitue une priorité collective et partagée.

L'aménagement du projet professionnel, scolaire et universitaire est primordial à la réussite du projet sportif.

Organisation dédiée au suivi socio-professionnel

Le référent socio-professionnel désignée par la FFPM pourra solliciter les référents socio professionnels de l'INSEP, et des 3 CREPS accueillants les pôles France Relève (Aix en Provence, Bordeaux et Font-Romeu) pour structurer et offrir un accompagnement cohérent avec le projet individuel de performance de chaque sportif identifié. Les MRP pourront être également sollicitées au besoin.

Les dispositifs d'aménagement des situations d'emploi [CIP/CAE/aides à la professionnalisation (ex. Emploi SHN)], pilotés par l'ANS, seront proposés aux sportifs identifiés dans les cibles prioritaires de l'ANS.

En termes de stratégie et de priorités d'accompagnement la FFPM peut :

- Négocier avec les directeurs d'établissement d'aménagements d'études pour les sportifs en situation scolaire et universitaire (en lien avec les structures lorsque les athlètes y sont inscrits)
- Aider à la recherche d'emploi au travers de courriers d'appui et de prise de contact avec les employeurs
- Monter des dossiers pour les enseignants SHN du premier et du second degré dans le cadre du dispositif national
- Négocier un détachement pour les sportifs SHN policiers dans le cadre du dispositif ministériel
- Négocier des contrats au sein de l'armée des champions pour les SHN préparant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP)
- Négocier un poste INSEP pour les athlètes préparant les JOP
- Aider à la Recherche d'employeurs pour les SHN fléchés dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale du Sport (ANS) concernant l'emploi des SHN

La FFPM fixe les modalités d'accompagnement financier via le versement d'aides individualisées aux sportifs de la fédération incluant les dispositions fédérales et les conditions d'attribution d'aides personnalisées conformément à la note de cadrage 2025 publiée par l'ANS :

La première condition pour être éligible à un accompagnement socio-professionnel (et plus globalement) est d'être à jour du recensement des

situations mis en place par l'Agence sur France. Sport.

Les athlètes en « Cellule Perf », « Radar » puis « Cellule Ambition » sont prioritaires sur l'attribution des aides personnalisées (sous condition détaillées ci-dessous) et sur les dispositifs d'insertion professionnelle (CIP/CAE/Aide à la professionnalisation).

Les aides personnalisées (AP)

Les aides personnalisées sont des aides financières attribuées par l'Agence nationale du Sport aux fédérations à destination des sportifs inscrits sur les listes de haut niveau Elite, Senior, Relève, Reconversion.

Le montant global de l'enveloppe est décidé chaque année et l'utilisation répond au cadre défini par l'Agence et transmis aux fédérations.

Le montant des aides personnalisées versé à chaque sportif est décidé par le Directeur Technique National selon des critères bien définis et propres à chaque fédération et sont versées dans le respect d'une procédure et d'un calendrier de versement fixés par l'Agence.

Elles sont plafonnées :

- A 15 K€/an toutes rubriques confondues pour les athlètes hors Cellule Perf
- Pour les athlètes de la Cellule Perf le calcul se fera dans la limite de l'atteinte du seuil de 40 K€ de ressources/an

Les aides personnalisées sont orientées sur le volet socio-professionnel et sont réparties selon les rubriques suivantes :

✓ Aides sociales :

Elles sont accordées aux SHN listés rencontrant des difficultés importantes directement liées à leur situation sociale.

Sont ainsi éligibles aux aides sociales les sportifs dont le cumul de ressources annuelles est inférieur à 40 K€ brut par an. Les revenus pris en compte sont les suivants : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats...

✓ Frais de formation :

Les aides à la formation sont accordées aux sportifs qui présentent un projet de formation ou de reconversion à la Direction Technique et sous garantie de la réalisation de la formation.

Sauf exception la prise en charge maximale est de 80%.

Pour percevoir l'aide à la formation les athlètes doivent fournir une facture à la fédération.

✓ Manque à Gagner Sportif

Le Manque à Gagner Sportif peut être versé en compensation de jours de congés sans solde posés pour participer à des stages ou à des compétitions sous réserve de validation par la fédération.

Pour percevoir le Manque à Gagner Sportif les athlètes doivent fournir un justificatif à la fédération.

✓ Frais de parentalité :

Afin de mieux intégrer le parcours de vie des sportifs et la question de la parentalité, l'Agence nationale du Sport a mis en place depuis 2023 la possibilité d'être accompagné sur des aides à la parentalité. Cela s'adresse aux sportifs (hommes ou femmes) concernés par une situation exceptionnelle liée à une compétition ou un stage validé par la fédération nécessitant une modification de l'organisation du mode de garde de l'athlète, le dispositif n'ayant pas vocation à se substituer aux dispositifs de droit commun.

Les sportifs qui souhaitent bénéficier de cette aide doivent en faire la demande à la Direction Technique Nationale qui en validera l'éligibilité et le montant avec l'Agence.

Pour percevoir l'aide à la parentalité les athlètes doivent fournir des justificatifs à la fédération.

- A noter que le décret n°2024 -939 du 16 octobre 2024 a modifié certains critères dont un lié à la maternité :
 - Possibilité de rester 2 ans (au lieu d'1) sur la même liste après une maternité
 - Éligibilité à la liste Reconversion passée de 4 à 3 ans dont 2 en liste Senior, Elite ou participation aux Jeux Olympiques ou Paralympiques
 - Liste Reconversion portée à 6 ans maximum

En dehors de ce cadre défini par l'Agence, la FFPM a mis en place les modalités suivantes : :

- Versement d'aide sociale pour compenser les absences professionnelles des sportifs de Haut-Niveau (SHN) ne pouvant bénéficier de CIP
- Les athlètes de l'INSEP éligibles (ressources > 40K€) pourront percevoir des aides sociales en fonction de leur situation.

- Les athlètes de la « Cellule Perf » non éligibles aux aides sociales (ressources > 40 K€) seront soutenus individuellement via le contrat de performance pour les aides spécifiques à l'entraînement

La FFPM organise l'accompagnement :

- Proposition d'entretiens individualisés de positionnement des SHN qui en font la demande et aide à l'orientation vers les études les plus en adéquation avec le haut niveau
- Suivi et veille du dispositif des retraites
- Suivi du Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS)
- Suivi des dispositifs ministériels mis en place
- Soutien aux démarches administratives que le SHN doit effectuer

b) Modalités de suivi et d'accompagnement des sportifs de haut niveau à l'issue de leur carrière sportive

L'accompagnement à la reconversion du sportif se fait sur une série d'entretiens basés sur le livret de compétences et permettant un positionnement clair et une stratégie définie.

La FFPM se préoccupe de l'avenir du SHN à moyen et long termes à l'issue de sa carrière sportive surtout dans une discipline non professionnelle comme le pentathlon moderne. L'orientation est donc un sujet important. Les sportifs de haut niveau, notamment des équipes de France, ont de fortes contraintes sportives et n'ont pas facilement accès à une orientation scolaire ou professionnelle précise et sécurisante en cours de carrière, ce qui peut compromettre leurs perspectives de reconversion.

La FFPM s'attache aux points suivants :

- Une aide à la construction d'un parcours de formation, et à l'orientation
- Un suivi et un soutien, au besoin, pour des aménagements spécifiques des cursus formations suivis
- Une écoute et un soutien dans le champ social
- Des aides financières personnalisées pour financer les projets de formation ou de reconversion
- Un soutien à l'insertion professionnelle

c) Modalités de suivi et d'accompagnement des sportifs de haut niveau pendant un projet de maternité

Des dispositifs spécifiques aux sportives et sportifs existent en matière de suivi socio professionnel et de maternité.

Si la sportive est inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau (SHN), elle bénéficie de l'ensemble des droits inhérents à ce statut pendant toute la durée de l'inscription en liste, en matière :

- Médicale : suivi médical fédéral annuel.
- De formation et d'emploi : aménagements en matière de scolarité et de formation, dispositifs permettant de faciliter l'emploi de la sportive : convention d'insertion professionnelle (CIP) ou convention d'aménagement d'emploi (CAE), etc.
- Sociale : aides personnalisées.

Néanmoins, ces droits sont limités dans le temps dans la mesure où l'inscription sur la liste SHN est limitée à un an (deux ans pour la seule catégorie « Elite »), renouvelable si les conditions – notamment sportives – sont remplies (et dans la limite de 5 ans pour la catégorie Reconversion).

C'est pourquoi le nouveau décret n°2024 -939 du 16 octobre 2024 prévoit, en cas de grossesse, le maintien des droits inhérents à la qualité de SHN pendant une durée de deux ans à compter de la date de la constatation médicale de l'état de grossesse. L'inscription sur la liste SHN est ainsi systématiquement prorogée de deux ans, sous réserve bien sûr de la communication par la sportive de l'état de grossesse.

Une grossesse ne signifie donc pas la perte du statut de SHN et des droits associés.

Si la sportive a intégré la Cellule Perf de l'ANS, elle pourra y être maintenue l'année qui suit sa maternité.

Enfin, en complément de ces dispositifs de « droit commun » ouverts aux SHN, les différents acteurs en charge du suivi socio-professionnel des SHN (fédérations, ANS, etc) sont également encouragés par le ministère à mettre en œuvre des aides ou dispositifs spécifiques destinés à accompagner la sportive tant pendant qu'après la grossesse ou, plus largement, dans le cadre d'un projet de parentalité.

Ref : [Sport de haut niveau et maternité c'est possible | sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr)

IV) MODALITÉS DE LA SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE (SMR)



Paris, le 14/04/2025

Contenu de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR)* de la Fédération Française de Pentathlon Moderne dans le cadre projet de performance fédéral 2025-2029 (PPF)

Pour les ESPOIRS ou les sportifs de collectifs nationaux (SCN) :

- Visite de non contre-indication selon la réglementation du certificat d'absence de contre-indication (CACI) en vigueur
- Pour les entrants dans le programme d'excellence, proposition de réaliser un test d'effort à visée énergétique *à condition qu'il soit validé et pris en charge financièrement par le contrat de performance annuel.*
 - o L'intérêt du test d'effort à l'entrée permet de donner des bases aux entraîneurs sur les capacités du jeune sportif ; il sera ensuite évalué sur le terrain par les entraîneurs au cours des années suivantes.

Pour les SHN :

- Application du socle commun proposé dans l'arrêté à savoir une visite complète avec bilan diététique, bilan psychologique, recherche d'un état de surentrainement et un ECG de repos réalisé par un médecin du sport une fois par an (si possible, utilisation de l'appareil ergovision lors de la visite).

- Si le SHN est hors structure identifiée dans le PPF 2025-2029, le bilan doit être effectué par un médecin du sport-
- Si le SHN est en structure identifiée dans le PPF 2025-2029, le bilan est identique au précédent et réalisé par un médecin du sport et peut à sa demande déléguer le suivi psychologique à un (e) psychologue clinicien et le bilan diététique à un (e) diététicien (ne).
- Si le SHN est en pôle France INSEP ou en PPI (Plan de performance individuel), le bilan est identique au précédent et réalisé par un médecin du sport avec visite séparée pour la psychologie par un (une) psychologue clinicien (ne) et pour la diététique par un (une) diététicien (ne). Il est rajouté en plus un bilan isocinétique des membres inférieurs et des membres supérieurs par an et un bilan dentaire par an.
 - o Les tests isocinétiques des membres inférieurs s'inscrivent dans une démarche de prévention des blessures et donnent des renseignements importants aux entraîneurs et préparateurs physiques afin d'orienter le travail physique.
 - o Les tests isocinétiques des membres supérieurs deviennent nécessaire compte tenu de l'épreuve d'obstacle afin de renseigner les entraîneurs et préparateurs physiques sur l'état musculaire de la coiffe des rotateurs
 - o Dans une pratique de haut niveau, le bilan dentaire annuel est capital compte tenu des pathologies engendrées par le très haut niveau, les contraintes énergétiques, les contacts,

Concernant le suivi de la santé mentale des SHN, ceux-ci ont un bilan pré-saison la plupart du temps par un (une) psychologue clinicien (nne).

Cette consultation peut déclencher un suivi régulier ou être sollicitée dans l'année en cas de besoin.

**Le contenu de la SMR est issu d'un travail collaboratif entre la commission médicale de la fédération et la direction technique nationale.*

V) COMPÉTENCE, HONORABILITÉ ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES (LVS)

Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'ensemble des Intervenants réguliers ou occasionnels auprès des sportifs du PPF et les dispositions de formation continue de l'encadrement est décrite ci-dessous

- La FFPM via son site internet permet la saisie des informations nécessaires pour le contrôle de l'honorabilité de chaque dirigeant, éducateur bénévole, juge et arbitre respectant ainsi la loi n°2021-1119 du 24 Août 2021.
- Un membre du Comité Directeur et un DTN Adjoint s'assurent de la transmission des fichiers de prise de licence sur le Portail Honorabilité.
- La DTN s'assure de la déclaration des éducateurs sportifs sur la plateforme EAPS.
- La FFPM s'appuiera sur les formations « Éthique et Intégrité » proposées dans les établissements CREPS où sont implantés les Pôles de la FFPM à l'INSEP, et les 3 CREPS (Aix en Provence, Bordeaux et Font-Romeu).
- La FFPM sollicitera les associations agréées par le ministère des Sports, pour organiser des temps de formation continue auprès des encadrants et des sportifs notamment dans les structures hors établissement (clubs – PPI). Signature d'une convention avec l'association REBOND.
- Un Adjoint à la DTN est chargé de la mise en place de ces temps de formation, auprès des différents publics.
- En complément le tableau suivant décrit les modalités, les intervenants et le planning des actions en faveur de la protection des pratiquants inscrits dans les structures du PPF

PROTECTION DES PRATIQUANTS DU PPF			
	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	INTERVENANTS	PLANNING
SANTÉ PHYSIQUE	Réunion CTS et Commission Médicale Réunion Responsable des structures accession du PPF et Commission Médicale	DTN-A HN Médecin Fédéral / Kiné Fédéral Médecin référent des structures du PPF	1 ^{er} trimestre de la saison sportive
SANTÉ MENTALE	Réunion CTS et Commission Médicale Réunion Responsable des structures accession du PPF et Commission Médicale	DTN-A HN Médecin Fédéral / Kiné Fédéral Médecin référent des structures du PPF	
VALEURS DE LA REPUBLIQUE	Inclus dans la convention SHN-FFPM Réunion par structure du PPF avant signature de la convention	DTN-A FD	
VALEURS DE L'OLYMPISME	Inclus dans la convention SHN-FFPM Réunion par structure du PPF avant signature de la convention	DTN-A FD	
ETHIQUE PREVENTION DISCRIMINATION ET VIOLENCE (LVS)	Inclus dans la convention SHN-FFPM Réunion par structure du PPF avant signature de la convention Temps de sensibilisation et de formation pour les encadrants et sportifs en lien avec les établissements et associations reconnues par le ministère chargé des sports. Signature d'une convention avec l'association REBOND Site internet FFPM, des fiches pratiques et relai la boîte à outils du ministère.	Référente CTS Ethique et Violence Association REBOND	
CADRE JURIDIQUE ET ECONOMIQUE	Inclus dans la convention SHN-FFPM Réunion par structure du PPF avant signature de la convention	DTN – SG FFPM	

VI) EXPLOITATION DE LA DATA

L'exploitation de la data est une thématique incontournable dans le projet de performance de la fédération. Jusqu'à Paris, elle était principalement centrée sur la haute performance senior, les besoins étaient identifiés par les entraîneurs nationaux et émergeaient de problématiques de terrain dans le but de mieux comprendre l'activité en compétition, optimiser l'équilibre des charges et prévenir la blessure.

En vue de LA 2028 deux objectifs sont identifiés par la fédération :

- Renforcer l'optimisation de la performance sur l'Équipe de France senior : individualisation de l'entraînement, analyse de la performance et veille de la concurrence.
- Structurer et envisager un déploiement fédéral : optimisation la filière d'accès au haut niveau avec un suivi de compétition et un suivi d'entraînement d'athlète en filière / travailler à la transformation digitale efficace sur les licences, les inscriptions en compétition.

À ce jour, ce projet est encore à l'étude avec l'ANS et le Sport Data Hub (SDH) pour en définir le fonctionnement, les modalités d'accompagnement de financement et l'identification des personnes ressources pour la FFPM.

Pour réaliser ce projet sur l'exploitation de la data, les besoins identifiés sont :

- Pérennisation de la collaboration avec INSEP et le SDH.
- Support sur le terrain et en compétition de références.
- Mise à disposition d'une ressource 20h semaine.
- Continuer la montée en compétences des entraîneurs sur le terrain.

STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE À LA PERFORMANCE

PRIORITÉ 1 : RENFORCER L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE ET LA PRÉVENTION DES BLESSURES



CENTRALISATION DES OUTILS



SUIVI DE TERRAIN ENTRAÎNEMENT / COMPÉTITIONS

WELLNESS
SUIVI DE LACTACTE = SV1 / SV2
SUIVI DE FC



DATAS

BDD = ANALYSE ATHLÈTE / CONCURRENCE
ANALYSE LASER RUN = TPS TIR / TPS COURSE / TPS
TRANSITION / STRATÉGIE D'ALLURE
ANALYSE ESCRIME = TAGGING / COACHING
NOUVEAU FORMAT
ANALYSE OBSTACLE = TPS OBSTACLE / TPS COURSE
/ SÉQUENÇAGE

ANNÉES 1/2

- MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ET DES OUTILS
- CAPITALISATION SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE INSEP

ANNÉE 3

- PÉRÉNISATION ET AMÉLIORATION DU DISPOSITIF
- FOCUS SUR LES PRÉSÉLECTIONNÉ(E)S

ANNÉE 4

- PRIORISATION ATHLÈTES GROUPE JO ET SÉLECTIONNÉ(E)S

Tableau ci-dessus

Les données collectées et analysées en compétition :

- Résultat pentathlon, résultat épreuve par épreuve / Analyses de compétitions individuelles et de la concurrence.
- Analyse Laser-run :
 - Temps de tir, temps de course, temps de transition
 - Stratégie d'allure.
 - Prise de lactatémie pour optimiser les stratégies de récupération.
- Analyse obstacle :
 - Temps obstacle, temps de course.
 - Analyse par obstacle athlète vs concurrence.
 - Détermination de secteur pour identifier les marges de progression individuelle en fonction des obstacles
 - Vidéo : mise en place d'un dispositif de caméra, visionnage et analyse de parcours.
- Analyse escrime :
 - Vidéo, priorité de coaching sur le nouveau format.

Les données collectées et analysées à l'entraînement :

- Athlète 360 = Questionnaire wellness
- Prise lactatémie sur les séances de course et natation pour améliorer l'individualisation de l'entraînement.
- Objectif de monitorer à l'aide de la technologie WHOOP + croisement de données pour optimiser le suivi de charge, la récupération des athlètes et la prévention de blessure.

PRIORITÉ 2 : STRUCTURATION ET DÉPLOIEMENT FÉDÉRAL



SUIVI ENTRAÎNEMENT

SUIVI DE CHARGE EN PÔLE POUR ATHLÈTES CIBLÉ(E)S



SUIVI COMPÉTITIONS

BDD = U17 / U19 / U22 COMPÉTITIONS NATIONALES + INTERNATIONALES
ANALYSE LASER RUN = TPS TIR / TPS COURSE
BDD = DÉTECTION



PARTAGE DES OUTILS

ANNÉES 1/2

- RÉFLEXION COLLECTIVE AVEC LE RESPONSABLE SENIOR ET RELÈVE

- IDENTIFIER LES BESOINS / FAISABILITÉS

ANNÉE 3

- ACCÈS SUIVI COMPÉTITIONS POUR PÔLES + CLUBS

- MISE EN PLACE D'UN SUIVI D'ENTRAÎNEMENT POUR ATHLÈTES CIBLÉ(E)S

ANNÉE 4

- OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT PERSPECTIVES / ÉVOLUTIONS

Tableau ci-dessus

Projet de données collectées et analysées en compétition :

- Résultat des compétition nationales et internationales à partir de U17. L'objectif est de pouvoir mieux suivre l'évolution de nos athlètes en structures et déterminer des standards de performance dans chaque catégorie.
- Développer un suivi d'analyse laser-run et obstacle comme pour l'EDF seniors.
- Envisager un suivi d'entraînement pour des athlètes ciblé(e)s.
- Mutualisation et partage des informations et des outils pour les entraîneurs de la filière.

Projet de données collectées et analysées à l'entraînement :

- Réflexion collective avec le responsable relève et senior sur les données de charges à monitorer.
- Étudier les besoins et faisabilité.

Projet d'optimisation digitale au service de la vie fédérale :

- Optimisation du processus des licences FFPM
- Optimisation du processus d'inscription en compétition.
- Optimisation du processus de ranking par catégorie.

VII) CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES ET DISPOSITIFS



Structures et Dispositifs du PPF 2025-2029

Programme d'Excellence

1 Pôle France

- INSEP (75) / Mixte
- PPI

3 Pôles France Relève

- CREPS Aix en Provence (13) / Mixte
- CNEA Font Romeu (66) / Mixte
- CREPS Talence (33) / Mixte

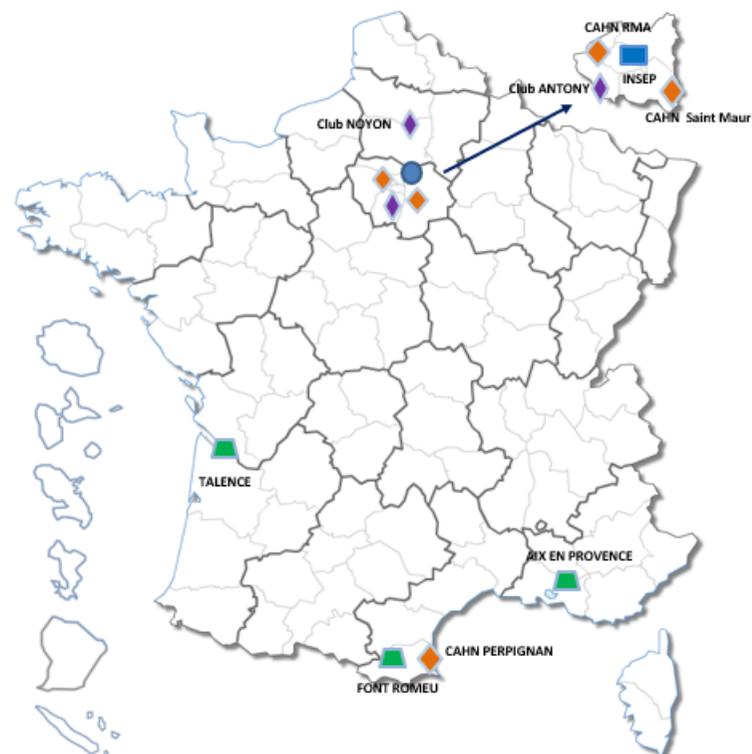
Programme d'Accession

Niveau national

- Club CAHN / Paris (75) / Mixte
- Club CAHN / Perpignan (66) / Mixte
- Club CAHN / Saint Maur (94) / Mixte

Niveau territorial

- Club de Noyon (60) / Mixte
- Club d'Antony (92) / Mixte



VIII) CAHIER DES CHARGES DES STRUCTURES

1) PROGRAMME D'EXCELLENCE

Vous trouverez les cahiers des charges des structures d'excellences tel que décrit au point III) a) des moyens mobilisés – envisagés et en annexe 1

- INSEP
- PPI
- Pôle France Relève

2) PROGRAMME D'ACCESSION au HAUT NIVEAU

Vous trouverez les cahiers des charges des structures d'accession au point III) b) et en annexe 1

- Club d'accession national (CAN)
- Club d'accession territorial (CAT)

IX) DEPLOIEMENT, ORGANISATION ET PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ULTRAMARINS

La fédération est au point zéro.

La stratégie spécifique sera définie en s'appuyant sur les points ci-dessous afin de lancer de façon coconstruite l'activité dans les régions ultramarines.

STRATEGIE FFPM du PPF 2021 -2024	Remarques
Un accent particulier sera porté sur la stratégie et les moyens mis en œuvre au profit d'un développement des régions ultramarines.	Lancement en 2025
La direction technique nationale organisera avec l'ANS des rencontres avec les MRP afin de définir une stratégie spécifique à l'identification des talents et au lancement de l'activité	2025
La FFPM veillera via son projet sportif fédéral à accompagner la création de nouveaux clubs, et à encourager par des prises de contacts dans ces régions.	2026 2027 2028
La pratique du laser-run sera l'un des leviers de la mise en place de ce programme.	
La pratique de la nouvelle discipline obstacle sera une opportunité et étudiée pour lancer l'activité.	
L'objectif de la fédération est la création de 2 nouveaux clubs à échéance 2028.	2028
Les associations des régions périphériques entreront dans le programme de détection 2028.	
Les talents identifiés seront accompagnés en intégrant les programmes de la fédération.	

X) PRISE EN COMPTE RENFORCÉE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ

Le bilan des structures page 30 a mis en avant plusieurs points qui nous obligent à une prise en compte renforcée du sport de haut niveau féminin dans le PPF 2025-2029.

Positif :

- Résultats et performances individuelles de l'élite féminine supérieure à celle des hommes

Négatif :

- Effectif global trop faible et peu de densité
- Evolution du nombre de femmes sur l'Olympiade où le nombre de femmes dans les 3 pôles France Relève est légèrement en baisse et celui des hommes à la hausse
- Faible transfert des pôles France relève vers l'INSEP

Le PPF 2025-2029 souhaite mettre en place des mesures concrètes pour mieux prendre en compte les spécificités de la pratique féminine à tous les niveaux du PPF.

Cela nous a amené suite aux débriefings post JO à réorganiser l'entraînement à l'INSEP en deux niveaux avec des critères de performances affichés permettant une meilleure individualisation et une meilleure attention par les entraîneurs respectifs.

En complément des éléments déjà détaillés au point III) b) du PPF sur la stratégie de féminisation de l'encadrement, un accent particulier sera porté sur la stratégie et les moyens mis en œuvre au profit du sport de haut niveau féminin.

- **Promotion de la réussite des femmes dans le sport de haut niveau**

Les indicateurs sur cet objectif sont très rassurants. Les mêmes moyens sont donnés aussi bien aux femmes qu'aux hommes pour la pratique du haut niveau :

- Pas de différence entre les femmes et les hommes sur les aides personnalisées
- Pas de différence entre les femmes et les hommes sur les sélections, les choix des stages...
- Pas de différence entre les femmes et les hommes sur le suivi socio-professionnel (nombre d'athlètes équivalent bénéficiant du pacte de performance)

- **Développement de la pratique sportive féminine en corrigeant les inégalités d'accès**

Les clubs de pentathlon moderne offrent de façon égalitaire la pratique du pentathlon moderne, les formats sont adaptés et offrent actuellement un grand nombre de possibilités. Les axes de développement définis dans le projet sportif fédéral doivent permettre d'offrir une pratique pour des publics nouveaux.

Organisation de mode de communication pour la sensibilisation à la pratique sportive féminine du pentathlon, en utilisant des supports audiovisuels et institutionnels du Ministère chargé des Sports.

La direction technique nationale apportera un soutien aux clubs via le programme de détection et de suivi des performances et attachera une importance dans l'accompagnement des jeunes femmes identifiées, de leurs entraîneuses et des dirigeants de clubs.

- **Féminisation de l'encadrement technique**

En complément du point III) b) et en relation avec le Projet Sportif Fédéral la fédération demandera aux organes déconcentrés de valoriser le parcours des femmes entraîneuses en les mobilisant au moment des formations des brevets fédéraux et en les associant aux opérations ou colloques organisés notamment autour de la Journée Internationale des Droits des Femmes.

Une attention sera portée par la direction technique nationale afin d'intégrer dans les équipes d'encadrement du collectif relève pour des stages nationaux ou compétitions internationales les entraîneuses femmes intervenant dans les clubs d'accession.

XI) PROGRAMMATION ET FINANCEMENT

Afin de garantir la pérennité du PPF sur le cycle Olympique 2028 et préparer le cycle 2032, la FFPM a besoin de continuité en relation avec les objectifs partagés avec l'ANS et les moyens financiers alloués par l'Etat. Si le contrat de performance 2025-2028 et le contrat durable devaient perdurer pendant tout le cycle, cela permettrait à la FFPM de positionner et de faire vivre efficacement le PPF.

Pour le contrat de performance, les deux années olympiques 2027 et 2028 devront être préparées budgétairement avec attention en raison des surcoûts spécifiques (déplacements de reconnaissance, stages, camp de base JO) de ces années permettant de mettre les athlètes dans les meilleures conditions de préparation.

La FFPM s'attachera à rechercher des partenaires pour supporter les deux programmes.

Dans son programme d'excellence la FFPM qui utilise exclusivement les établissements du Grand INSEP s'attachera à continuer à œuvrer dans ce sens. Pour la FFPM les ressources du grand INSEP sont une garantie d'excellence pour les installations, les conditions d'entraînement, le cadre de vie des athlètes, le suivi médical et la gestion du double projet.

En concertation avec les structures d'accueil, la FFPM s'attachera à étudier les besoins et les adaptations en matériel spécifiques nécessaires à l'amélioration des conditions d'entraînement (Stand de tir intérieur-extérieur ; pistes d'escrime ; structures d'entraînement à l'épreuve d'obstacles ; préparation physique ; etc...)

Dans son programme d'accession nationale (CAN) la fédération assurera un suivi en partenariat avec l'ANS et les clubs concernés.

Dans le programme d'accession territoriale (CAT) une clarification des modalités de soutien est nécessaire. La fédération encouragera la concertation avec les collectivités locales et territoriales.

Point d'attention : Le congrès de la fédération internationale 2026 pourra voir des modifications de règlement pour l'épreuve d'obstacles, avec des choix d'éléments différents des éléments actuels. Des moyens financiers spécifiques aux nouveaux équipements pourraient être nécessaires afin de garantir la préparation des athlètes pour la phase olympique 2027 - 2028.

XII) ÉVALUATION

Chaque année à l'issue de la saison sportive les cadres techniques de la DTN se réuniront afin de faire le bilan sportif et fonctionnel du PPF.

- Les critères d'évaluation partagés seront essentiellement les résultats (ref : Compétitions de référence 2025-2026-2027-2028 et objectifs sportifs de la fédération).
- Les critères spécifiques de la FFPM seront plus tournés vers l'évolution des performances du programme Performance 2028 à horizon des Jeux Olympiques de Los Angeles et du programme d'accession au HN à horizon 2032, et l'optimisation du recrutement des talents entrant dans ces deux programmes.
- La situation socio-professionnelle individuelle de tous les athlètes du PPF sera présentée par le responsable du suivi socio-professionnel de la FFPM et les responsables des structures.
- La DTN attachera une attention particulière aux athlètes de la « Cellule Perf » puis du « Radar » (le cas échéant) et de la « Cellule Ambition 2028 » en matière d'insertion professionnelle. Un bilan annuel sera fait en coopération avec l'ANS.

Ce n'est qu'à l'issue de la réunion annuelle des cadres techniques, que la DTN sera en mesure de procéder à une évaluation intermédiaire en suivant les indicateurs partagés du PPF qui se trouvent au point XIII) ci-dessous et de proposer annuellement les adaptations nécessaires.

Cette évaluation annuelle est une nécessité absolue afin d'être toujours dans une dynamique de correction et d'optimisation du PPF de la FFPM.

XIII) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PPF

Les indicateurs de performance des structures du PPF viennent compléter leur cahier des charges. Ainsi, au-delà de la conformité et du respect des cahiers des charges, ceux-ci permettront d'évaluer, d'analyser et d'apporter un soutien de la DTN dans le management des structures.

INDICATEURS PSQS

Les indicateurs du tableau ci-dessous seront à terme déployés et automatisés au sein du portail de suivi du quotidien du sportif (PSQS). Ils seront consultables directement sur les fiches structures et serviront de base à l'évaluation et l'accompagnement de ces structures.

Indicateurs PPF	Accession territoriale	Accession nationale	Excellence relève	Excellence senior
Nombre de sportifs intégrant une structure de niveau supérieur	x	x	x	
Répartition des SHN		x	x	x
Nombre de sportifs du cercle HP				x
% SMR	x	x	x	x
% de réussite diplôme/concours		x	x	
% de passage en classe supérieure		x	x	

INDICATEURS FÉDÉRAUX

En complément, la fédération définit des indicateurs et des objectifs relatifs à chaque niveau ou type de structures. En cohérence avec le cahier des charges, ces indicateurs serviront de base à l'évaluation fédérale des structures du PPF. Cet élément a pour objectif de créer une relation entre la DTN et les structures du PPF portant sur leur accompagnement et leur management.

Ces indicateurs permettront également d'orienter les évaluations sur l'agence sur l'accession nationale et le programme d'excellence.

L'accession territoriale sera évaluée et accompagnée uniquement par la fédération. La fédération reportera une synthèse de ces évaluations dans le PSQS.

Vous trouverez en Annexe 1, le cadre de base de ces évaluations à la suite du cahier des charges des structures

Les indicateurs sont développés selon les 3 axes suivants : sportif, fonctionnement, financier. Les indicateurs ont été adaptés et complétés en suivant les objectifs fixés sur le plan sportif.

C) ANNEXES

• **Annexe 1 : Cahier des charges de chaque niveau de structures et tableau des critères d'évaluation**

PÔLES France INSEP	
	Pôle Pentathlon Moderne Collectif Mixte
Note	Les athlètes du pôle Insep seront exclusivement des athlètes ayant réalisés les critères d'entrée et inscrits en LHN (Elite, Senior, relève ou collectif national) L'organisation du collectif d'entraînement INSEP a été révisé après les JO de Paris afin d'optimiser le cadre de fonctionnement. L'objectif de la DTN est la mise en place de l'organisation optimale pour tous les athlètes. Le pôle INSEP assurera la coordination avec les athlètes bénéficiant d'un PPI L'organisation globale fera l'objet de débriefings réguliers afin d'évaluer l'évolution des performances et si besoin d'apporter des mesures correctrices.
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	L'étude du recrutement est faite à la suite de performances réalisées en compétition, Championnats du Monde ou d'Europe U22 avec une condition de double projet permettant la pratique de très haut niveau. Championnats du Monde et d'Europe U22 épreuve individuelle : Podium La DTN étudiera tous les autres cas ciblés par les entraîneurs référents (Senior et Relève) pour une intégration directe dans la structure. (Athlètes Senior, U22, U19)
Tranche d'âge concernée	U22 Senior
Effectifs	10 à 16
Objectifs sportifs	Médaille aux JO Médaille aux Europe et Monde Seniors Equipe de France Seniors Coupes du Monde et compétitions internationales S. Médaille aux Europe et Monde Juniors et compétitions internationales J.
Organisation de la formation sportive	Entraînements biquotidiens Volume 30 à 35 heures par semaine Compétitions FFPM, escrime, course ou natation les week-ends. Stage. Soutien du pôle Haut niveau de l'INSEP
Fonctionnement : Budget, partenaires, part fédérale	Le budget de fonctionnement du pôle INSEP est cofinancé par la fédération et le contrat de performance de l'Agence Nationale du Sports. Les athlètes internes participent aux frais de pension. Les externes participent aux frais de fonctionnement du pôle
Mise en œuvre du double projet : Responsable, organisation	Le responsable du pôle est en charge des athlètes pour l'organisation des études avec le soutien du service compétent de l'établissement (INSEP). Il est l'interface entre les athlètes et le cadre de la DTN responsable du suivi socio- professionnel.
Organisation de la formation Citoyenne	Voir Titre V). La DTN organisera une formation annuelle pendant le premier trimestre de la saison sportive avec les athlètes et les responsables des structures, elle assurera le suivi et fera un compte rendu annuel des activités de formation citoyenne.
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Une attention particulière est portée aux pentathlètes féminines avec une adaptation de la charge de travail et du type de travail demandé. Spécificité du suivi médical.
Encadrement national du collectif	2 Entraîneurs nationaux Spé. Pentathlon 2 Entraîneurs Nationaux Spé. Escrime 1 Entraîneur National Spé Obstacle Intervenant extérieurs en coordination avec l'équipe d'encadrement. - Pôle Performance de l'INSEP
Carte Professionnelle	Chaque intervenant devra être titulaire d'une carte professionnelle à jour
Contrôle d'honorabilité	Le contrôle d'honorabilité des intervenants sera effectué par la fédération
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	INSEP Clubs d'escrime partenaires Etablissements du grand Insep CNSD (partenariat ; convention)
Convention et cahier des charges	Une convention est signée chaque année entre l'INSEP, la direction technique nationale et la fédération. La direction technique nationale assurera le suivi. Une réunion bilan sera organisée chaque année avec l'INSEP et l'ANS. Une convention est signée chaque année avec le CNSD
Cartographie des dispositifs et des structures	1 salle d'armes ; 1 piscine ; 1 pas de tir ; 2 pistes d'athlétisme ; Parcours d'Obstacle ; Salle de musculation
Dispositif spécifique environnement médical	Service médical, kiné, récupération, suivi psychologique sur l'INSEP. La garantie et le contrôle des qualifications et de l'honorabilité des intervenants sera assuré par les établissements qui sont les employeurs.
Suivi Médical Réglementaire (SMR)	Le suivi médical est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés en référence avec le tire IV) du PPF. Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé de la SMR

FÉDÉRATION FRANCAISE DE PENTATHLON MODERNE	
PROGRAMME Excellence Senior	DISCIPLINE : Pentathlon Moderne
TYPE DE STRUCTURE : Pôle France INSEP	

	Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux		Les indicateurs s'apprécient au regard des objectifs fixés à la structure
		Très satisfait ou supérieur aux attentes	
		Satisfaisant ou conforme aux attentes	
		N'apporte pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes	
		Décevant ou très en deçà des attentes	

DOMAINE	Levier pour agir sur la performance	ACTIONS	2025	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrant dans la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure		
	Performances Nationales	Les sportifs de la structure sont sur les podiums des championnats de France		
	Sélections Internationales	Les sportifs de la structure sont sélectionnés en équipe de France		
	Performances Internationales	Les sportifs de la structure sont sur les podiums des compétitions majeures		
	Performances Internationales	Les sportifs sont finalistes dans les compétitions majeures		
	Capacité Sportive	Les athlètes ont amélioré leur niveau moyen annuel de performance en Pentathlon et par discipline		
	Actions Sportives	Nombre et qualité des stages organisés par la structure Nombre de compétitions auxquelles a participé la structure		
FONCTIONNEMENT	Encadrement Technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de performance de la structure		
	Surveillance Médicale	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité (Médecin, Kinésithérapeute, ostéopathe, suivi psychologique)		
	SMR	Les sportifs de la structure ont tous réalisé le SMR		
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structures bénéficient de services de qualités (Nutritionniste, Préparation mentale, services scientifique et datas)		
	Accompagnement éducatifs	Les sportifs de la structure bénéficient d'un accompagnement scolaire et d'une offre éducative complémentaire de qualité favorisant leur épanouissement personnel		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs		
	Relation aux parents pour les mineurs	La structure assure une relation et un accompagnement des parents de qualité tout au long du parcours du sportif mineur au sein de la structure PPF		
	Conditions d'hébergement et de restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, weekend, vacances – Prestations) et de restauration (horaires, qualité et quantité)		
	Conditions d'entraînement et qualité des installations	La qualité et la disponibilité des installations sont adaptées aux enjeux de la structure		
	Formation citoyenne des encadrants	La qualité des prestations de formation citoyenne des encadrants (éthique, intégrité) - Indiquer la date et le contenu des formations organisées		
	Formation sportive et citoyenne des sportifs	La qualité des prestations de formation sportive et citoyenne des sportifs (éthique, intégrité) - Indiquer la date, le contenu des formations organisées et des dispositions prises		
	FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.	
Coût pour le sportif		Les tarifs ne sont pas un frein pour l'accès à la structure, les tarifs sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes.		
Equilibre financier		La structure a un budget équilibré		
Financement		La structure bénéficie de plusieurs sources de financement		

PLAN DE PERFORMANCE INDIVIDUEL (PPI)			
	Athlète souhaitant bénéficier d'un PPI		
Note	<p>Les structures PPI sont exclusivement réservées aux athlètes identifiés en Cellule Perf par l'ANS.</p> <p>L'organisation suite au choix d'un athlète souhaitant bénéficier d'un PPI devra être présentée à la DTN pour validation.</p> <p>L'objectif de la DTN est la mise en place de l'organisation optimale pour tous les athlètes.</p> <p>Le pôle INSEP assurera la coordination avec les athlètes bénéficiant d'un PPI</p> <p>L'organisation globale fera l'objet de débriefings réguliers afin d'évaluer la pertinence du projet et l'évolution des performances et si besoin d'apporter des mesures correctrices.</p>		
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	<p>L'étude et la validation d'un PPI se feront uniquement pour les athlètes identifiés en Cellule Perf par l'ANS.</p> <p>Les critères pour être identifié en Cellule Perf sont définis par l'ANS et susceptibles d'évolution pendant l'Olympiade : Athlètes médaillés aux Jeux de Paris et/ou des potentiels avérés de médailles aux prochains JO 2028 (Podium senior individuel Finale de la Coupe du Monde - Europe - Monde en 2025 – 2026 – 2027) sous réserve de validation par l'ANS.</p> <p>La DTN se garde le droit d'étudier tous les autres cas individuels pour valider un PPI.</p>		
Tranche d'âge concernée	Athlètes Senior		
Effectifs	En relation avec le critère d'éligibilité		
Objectifs sportifs	Médaille aux JO Médaille aux championnats d'Europe ou du Monde Seniors ou à la finale de la coupe du monde		
Organisation de la formation sportive	<p>L'organisation de l'entraînement au sein d'un PPI sera présentée à la direction technique nationale en précisant tous les intervenants extérieurs à la direction technique nationale.</p> <p>S'il le souhaite l'athlète pourra identifier un entraîneur référent de son PPI qui sera alors le contact pour la DTN</p> <p>Le choix des sites d'entraînement et l'organisation qui en incombe sont de la responsabilité de l'athlète</p> <p>Les athlètes en PPI pourront être inscrits en statut d'externe sur le pôle INSEP afin de bénéficier de l'accès au pôle médical et au soutien du pôle Haut niveau de l'INSEP.</p> <p>En accord avec l'Entraîneur national responsable de l'équipe de France Senior des séances avec le collectif INSEP pourront être intégrées dans l'organisation du programme d'entraînement du PPI.</p> <p>Les athlètes en PPI devront se conformer aux indications lorsqu'ils reçoivent une convocation de la fédération.</p> <p>Lorsque l'athlète participe aux entraînements avec le pôle INSEP, en stage ou en compétition avec l'équipe de France il sera sous la responsabilité de l'encadrement fédéral.</p> <p>Les entraîneurs personnels identifiés dans le PPI de l'athlète ne pourront pas intégrer l'équipe de France en compétition ou en stage.</p>		
Fonctionnement : Budget, partenaires, part fédérale	<p>Au travers du contrat de performance signé entre la Fédération et l'ANS, la fédération prendra à sa charge tous les frais pour la participation aux compétitions et aux stages équipe de France.</p> <p>Pour l'entraînement la fédération prendra à sa charge :</p> <p>Si l'accès INSEP est demandé dans le PPI, les frais d'externat pour l'INSEP incluant l'accès au service médical, au service Kiné, aux services du pôle haut niveau et aux entraînements et stages avec le pôle INSEP après accord de l'entraîneur national.</p> <p>Les frais relatifs aux actions d'entraînement et du suivi médical et para médical pourront être pris en charge via le contrat de performance après validation annuel du PPI et du soutien financier accordé. L'athlète adressera alors à la fédération ses notes de frais qui seront remboursées jusqu'au montant maximum défini.</p> <p>Une attention sera apportée par la DTN à ce que l'équilibre du soutien financier soit équitable pour tous les athlètes identifiés en Cellule Perf qu'ils soient sur le pôle INSEP ou en PPI</p>		
Mise en œuvre du double projet : Responsable, organisation	Le cadre responsable du suivi socio-professionnel de la DTN rencontrera les athlètes bénéficiant d'un PPI pour l'organisation des études et/ou l'intégration dans les dispositifs d'aménagement des situations d'emploi [CIP/CAE/aides à la professionnalisation (ex. Emploi SHN)]		
Organisation de la formation Citoyenne	Voir Titre V). La DTN organisera une formation annuelle pendant le premier trimestre de la saison sportive avec les athlètes et les responsables des structures, elle assurera le suivi et fera un compte rendu annuel des activités de formation citoyenne		
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Une attention particulière est portée aux pentathlètes féminines avec une adaptation de la charge de travail et du type de travail demandé. Spécificité du suivi médical.		
Encadrement national et Encadrement du PPI	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Encadrement National 1 Entraîneur National Spé. Pentathlon 2 Entraîneurs Nationaux Spé. Escrime 1 Entraîneur National Spé Obstacle </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Encadrement PPI L'encadrement au sein du PPI est au choix de l'athlète 1 entraîneur référent du PPI pourra être désigné par l'athlète dans ce cas il sera en relation avec l'entraîneur national pour tous les sujets en relation avec la préparation de l'athlète </td> </tr> </table>	Encadrement National 1 Entraîneur National Spé. Pentathlon 2 Entraîneurs Nationaux Spé. Escrime 1 Entraîneur National Spé Obstacle	Encadrement PPI L'encadrement au sein du PPI est au choix de l'athlète 1 entraîneur référent du PPI pourra être désigné par l'athlète dans ce cas il sera en relation avec l'entraîneur national pour tous les sujets en relation avec la préparation de l'athlète
Encadrement National 1 Entraîneur National Spé. Pentathlon 2 Entraîneurs Nationaux Spé. Escrime 1 Entraîneur National Spé Obstacle	Encadrement PPI L'encadrement au sein du PPI est au choix de l'athlète 1 entraîneur référent du PPI pourra être désigné par l'athlète dans ce cas il sera en relation avec l'entraîneur national pour tous les sujets en relation avec la préparation de l'athlète		
Carte Professionnelle	Chaque intervenant de l'encadrement fédéral et de l'encadrement du PPI devra être titulaire d'une carte professionnelle à jour. Pour être identifié dans le PPI chaque intervenant devra envoyer au DTN un justificatif de sa carte professionnelle		
Contrôle d'honorabilité	Le contrôle d'honorabilité des intervenants sera effectué par la fédération		
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	<p>Le choix des sites d'entraînement et l'organisation qui en incombe sont de la responsabilité de l'athlète, tous les frais liés à ce fonctionnement sont à la charge de l'athlète qui pourra adresser ses demandes de remboursement comme indiqué au point « budget » du cahier des charges du PPI</p> <p>INSEP si prévu dans le PPI</p> <p>Clubs (escrime, obstacle, natation, athlétisme, tir)</p> <p>Etablissements du grand INSEP si prévu dans le PPI</p>		

	CNSD (partenariat ; convention) si prévu dans le PPI
Convention et cahier des charges	Une convention est signée chaque année avec l'INSEP, le PPI sera alors précisé dans cette convention si tel est le cas Une convention est signée chaque année avec le CNSD
Cartographie des dispositifs et des structures	Entraînement extérieur au choix de l'athlète Si PPI INSEP (1 salle d'armes ; 1 piscine ; 1 pas de tir ; 2 pistes d'athlétisme ; Parcours d'Obstacle ; Salle de musculation)
Dispositif spécifique environnement médical	INSEP : Service médical, kiné, récupération, suivi psychologique. La garantie et le contrôle des qualifications et de l'honorabilité des intervenants INSEP est assuré par l'établissement qui est l'employeur. PPI : Toutes les personnes de l'environnement médical de l'athlètes extérieur à l'INSEP devront envoyer leurs qualifications professionnelles au Médecin Fédéral afin d'être officiellement identifié dans le PPI. Le contrôle d'honorabilité sera assuré par la fédération en relation avec le Ministère chargé des sports.
Suivi Médical Réglementaire (SMR)	L'athlète bénéficiant d'un PPI doit se conformer au suivi médical réglementaire qui est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés en référence avec le tire IV) du PPF. Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé de la SMR

FÉDÉRATION FRANCAISE DE PENTATHLON MODERNE	
PROGRAMME Excellence Senior	DISCIPLINE : Pentathlon Moderne
TYPE DE STRUCTURE : PPI	

	Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux		Les indicateurs s'apprécient au regard des objectifs fixés à la structure
		Très satisfait ou supérieur aux attentes	
		Satisfaisant ou conforme aux attentes	
		N'apporte pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes	
		Décevant ou très en deçà des attentes	

DOMAINE	Levier pour agir sur la performance	ACTIONS	2025	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrant en PPI correspondent au niveau et aux objectifs du PPF		
	Sélections Internationales	Les sportifs de la structure sont sélectionnés en équipe de France		
	Performances Internationales	Les sportifs de la structure sont sur les podiums des compétitions majeures		
	Performances Internationales	Les sportifs sont finalistes dans les compétitions majeures		
	Capacité Sportive	Les athlètes ont amélioré leur niveau moyen annuel de performance en Pentathlon et par discipline		
	Actions Sportives	Qualité des entraînements organisés du PPI Nombre de compétitions auxquelles a participé l'athlète du PPI		
FONCTIONNEMENT	Encadrement Technique Fédéral	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de performance de la structure		
	Encadrement Technique Personnel	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de performance de la structure		
	Surveillance Médicale	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité (Médecin, Kinésithérapeute, ostéopathe, suivi psychologique)		
	SMR	Les sportifs de la structure ont tous réalisé le SMR		
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structures bénéficient de services de qualités (Nutritionniste, Préparation mentale, services scientifique et datas)		
	Accompagnement éducatifs	Les sportifs de la structure bénéficient d'un accompagnement scolaire et d'une offre éducative complémentaire de qualité favorisant leur épanouissement personnel		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs		
	Conditions d'hébergement et de restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, weekend, vacances – Prestations) et de restauration (horaires, qualité et quantité)		
	Conditions d'entraînement et qualité des installations	La qualité et la disponibilité des installations sont adaptées aux enjeux de la structure		
	Formation citoyenne des encadrants	La qualité des prestations de formation citoyenne des encadrants (éthique, intégrité) - Indiquer la date et le contenu des formations organisées		
Formation sportive et citoyenne des sportifs	La qualité des prestations de formation sportive et citoyenne des sportifs (éthique, intégrité) - Indiquer la date, le contenu des formations organisées et des dispositions prises			
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein pour la décision de monter un PPI, les coûts sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes.		
	Equilibre financier	Le PPI a un budget équilibré		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement		

PÔLES France RELÈVE			
	Pôle France Relève Aix-en-Provence /Collectif Mixte	Pôle France Relève Font Romeu /Collectif Mixte	Pôle France Relève Talence / Collectif Mixte
Note	Certains athlètes inscrits en pôle France relève pourront en fonction de leurs performances intégrer le pôle INSEP. Il sera alors mis en place au sein de la structure d'accueil une organisation spécifique prenant en compte le niveau et les objectifs de ces athlètes.		
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Athlètes U22 U19 U17 identifiés par les entraîneurs référents des structures inscrites dans le PPF Equilibre des collectifs avec des athlètes listés « Espoir » et « HN ». A partir de 2025, la fédération organisera des tests nationaux de suivi de performances qui pourront servir au recrutement dans le programme d'excellence.		
Tranche d'âge concernée <i>De 14 à 21 ans</i>	U17; U19 ; U22 (exceptionnellement U15 ayant démontré un fort potentiel)		
Effectifs	8 à 12	8 à 12	8 à 12
Objectifs sportifs	Préparation des jeunes (14/21 ans) à appréhender le haut niveau Qualification dans les équipes de France relève et jeunes. Podiums internationaux individuels et par équipe dans les catégories d'âge respectives.		
Organisation de la formation sportive	Entraînement biquotidien : entre 16h et 25h d'entraînement selon les âges. Compétitions FFPM, escrime, course ou natation les week-ends. Spécificités organisationnelles dans chacun des pôles		
Fonctionnement : Budget, partenaires, part Fédérale	Le budget de fonctionnement des pôles France relève est cofinancé par la fédération et le contrat de performance durable de l'agence nationale des sports. Les athlètes internes participent aux frais de pension. Les externes participent aux frais de fonctionnement du pôle		
Mise en œuvre du double projet : Responsable, organisation	Le responsable du pôle est en charge du suivi socio- professionnel des athlètes avec le soutien du service compétent de l'établissement (CREPS). Il est l'interface entre les athlètes et le cadre de la DTN responsable du même suivi.		
Organisation de la formation Citoyenne	Voir Titre V). La DTN organisera une formation annuelle pendant le premier trimestre de la saison sportive avec les athlètes et les responsables des structures, elle assurera le suivi et fera un compte rendu annuel des activités de formation citoyenne		
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Une attention particulière est portée aux pentathlètes féminines avec une adaptation de la charge de travail et du type de travail demandé. Spécificité du suivi médical.		
Encadrement national du collectif	Responsable et entraîneur = 1 entraîneur de pentathlon recruté par le ministère chargé des sports	Responsable et entraîneur = 1 professeur EPS détaché, entraîneur de pentathlon	Responsable et entraîneur = 1 entraîneur de pentathlon recruté par le ministère des sports
Carte Professionnelle	Chaque intervenant devra être titulaire d'une carte professionnelle à jour		
Contrôle d'honorabilité	Le contrôle d'honorabilité des intervenants sera effectué par la fédération		
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Le Pôle France Relève est implanté dans la Région PACA, sur le CREPS d'Aix en Provence qui comprend collège/lycée et la proximité du site universitaire de Marseille. Son financement est assuré par le contrat durable de l'ANS.	Le Pôle France Relève est implanté dans la Région Occitanie, sur le CREPS de Montpellier, site de Font-Romeu qui comprend le CREPS/CNEA, le collège/lycée et plusieurs départements universitaires. Son financement est assuré par le contrat durable de l'ANS.	Pôle France Relève est implanté dans la région Nouvelle Aquitaine au CREPS de Talence. L'environnement permet d'assurer pleinement l'organisation du double projet. Son financement est assuré par le contrat durable de l'ANS.
Convention et cahier des charges	Une convention est signée chaque année entre l'établissement, la direction technique nationale et la fédération. La direction technique nationale assurera le suivi. Une réunion bilan sera organisée chaque année avec le CREPS et la Direction Régionale DRAJES.		
Cartographie des dispositifs et des structures	Salle d'armes Stand de tir , Piste d'athlétisme, Piscine municipale de 50m, Parcours d'obstacles Unité d'Aide à la performance avec salle de préparation physique	Aménagement du temps scolaire pour libérer 2 créneaux d'entraînement quotidien. Infrastructures utilisées : piscines, salle d'armes, stand de tir (intérieur et extérieur) , piste d'athlétisme. Parcours d'obstacles.	Point fort Université offrant diverses orientations Salle d'armes, Stand de tir, Piste d'athlétisme, salle de musculation, piscine de Bordeaux, Parcours d'obstacles
Dispositif spécifique environnement médical	Service médical, kiné, récupération, suivi psychologique au CREPS	Service médical, kiné, récupération, suivi psychologique au CREPS/CNEA	Service médical, kiné, récupération, suivi psychologique au CREPS
Suivi Médical Réglementaire (SMR)	Le suivi médical est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés en référence avec le titre IV) du PPF. Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé de la SMR.		

FÉDÉRATION FRANCAISE DE PENTATHLON MODERNE	
PROGRAMME Excellence Relève	DISCIPLINE : Pentathlon Moderne
TYPE DE STRUCTURE : Pôle France Relève	

	Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux		Les indicateurs s'apprécient au regard des objectifs fixés à la structure
		Très satisfait ou supérieur aux attentes	
		Satisfaisant ou conforme aux attentes	
		N'apporte pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes	
		Décevant ou très en deçà des attentes	

DOMAINE	Levier pour agir sur la performance	ACTIONS	2025	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrant dans la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure		
	Performances Nationales	Les sportifs de la structure sont dans les 8 premiers du championnat de France de leur catégorie		
	Performances Nationales	Les sportifs de la structure sont sur les podiums des championnats de France		
	Sélections Internationales	Les sportifs de la structure sont sélectionnés en équipe de France		
	Performances Internationales	Les sportifs de la structure sont sur les podiums des compétitions majeures		
	Performances Internationales	Les sportifs sont finalistes dans les compétitions majeures		
	Capacité Sportive	Les athlètes ont amélioré leur niveau moyen annuel de performance en Pentathlon et par discipline		
	Evolution sportive	Nombre d'athlètes de la structure ayant intégré le pôle INSEP		
	Actions Sportives	Nombre et qualité des stages organisés par la structure Nombre de compétitions auxquelles a participé la structure		
FONCTIONNEMENT	Encadrement Technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de performance de la structure		
	Surveillance Médicale	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité (Médecin, Kinésithérapeute, ostéopathe, suivi psychologique)		
	SMR	Les sportifs de la structure ont tous réalisé le SMR		
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structures bénéficient de services de qualités (Nutritionniste, Préparation mentale, services scientifique et datas)		
	Accompagnement éducatifs	Les sportifs de la structure bénéficient d'un accompagnement scolaire favorisant leur épanouissement personnel		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	La structure bénéficie t'elle d'horaires aménagés pour les sportifs		
	Relation aux parents pour les mineurs	La structure assure une relation et un accompagnement des parents de qualité tout au long du parcours du sportif mineur au sein de la structure PPF		
	Conditions d'hébergement et de restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, weekend, vacances – Prestations) et de restauration (horaires, qualité et quantité)		
	Conditions d'entraînement et qualité des installations	La qualité et la disponibilité des installations sont adaptées aux enjeux de la structure		
	Formation citoyenne des encadrants	La qualité des prestations de formation citoyenne des encadrants (éthique, intégrité) - Indiquer la date et le contenu des formations organisées		
	Formation sportive et citoyenne des sportifs	La qualité des prestations de formation sportive et citoyenne des sportifs (éthique, intégrité) - Indiquer la date, le contenu des formations organisées et des dispositions prises		
	FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.	
Coût pour le sportif		Les tarifs ne sont pas un frein pour l'accès à la structure, les tarifs sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes.		
Equilibre financier		La structure a un budget équilibré		
Financement		La structure bénéficie de plusieurs sources de financement		

PROGRAMME D'ACCESSION – NIVEAU NATIONAL CLUBS D'ACCESSION NATIONALE (CAN) Collectif Mixte			
	CAN PERPIGNAN	CAN RMA	CAN SAINT MAUR
Note	Certains athlètes inscrits dans les CAN pourront en fonction de leurs performances intégrer le programme d'excellence du PPF. Il sera alors mis en place au sein de la structure d'accueil une organisation spécifique prenant en compte le niveau et les objectifs de ces athlètes.		
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Athlètes U19 U17 U15 identifiés par les entraîneurs référents des structures inscrites dans le PPF A partir de 2025 la fédération organisera des tests nationaux de suivi de performances qui pourront servir au recrutement dans le programme d'accession.		
Tranche d'âge concernée	U15 ; U17 ; U19 ; U22		
Effectifs	4 à 12	4 à 12	4 à 12
Objectifs sportifs	Préparation des jeunes (14/21 ans) à appréhender le haut niveau Participation aux épreuves régionales et nationales dans leur catégorie d'âge Qualification dans les équipes de France jeunes. Sélection dans les Pôles. Intégration dans le programme d'excellence de la FFPM		
Organisation de la formation sportive	Natation 4 X 1h ou 4h ; Course : 2 X 45mn PPG (technique, gestuelle, pliométrie, spécifique obstacles) 1 X 45mn ; Tir 2 X 1h ; Escrime : 1 X séance d'assauts 1 leçon/semaine ; Obstacles: 1 à 2 X/semaine ou stages pendant les vacances scolaires		
Fonctionnement : Budget, partenaires, part Fédérale	Le budget de fonctionnement des CAN est cofinancé par le club via le compte asso avec une supervision territoriale et le contrat accession de l'agence nationale des sports après avis du DTN.		
Mise en œuvre du double projet : Responsable, organisation	Le responsable du CAN est en charge du suivi socio- professionnel des athlètes. Il est l'interface entre les athlètes inscrits en liste de haut niveau et le cadre de la DTN responsable du suivi socio-professionnel.		
Organisation de la formation Citoyenne	Voir Titre V). La DTN organisera une formation annuelle pendant le premier trimestre de la saison sportive avec les athlètes et les responsables des structures, elle assurera le suivi et fera un compte rendu annuel des activités de formation citoyenne		
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Une attention particulière sera portée aux pentathlètes féminines avec une adaptation de la charge de travail et du type de travail demandé. La direction technique communiquera sur les modalités spécifiques de l'entraînement du public féminin		
Encadrement du collectif	Entraîneur de pentathlon et/ou entraîneurs DE pour chaque discipline		
Carte Professionnelle	Chaque intervenant devra être titulaire d'une carte professionnelle à jour		
Contrôle d'honorabilité	Le contrôle d'honorabilité des intervenants sera effectué par la fédération		
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Le CAHNN de Perpignan est implanté dans la Région Occitanie, dans la ville de Perpignan qui comprend collège/lycée. Financement associatif.	Le CAHNN du RMA est implanté dans la Région Ile de France, dans la ville de Paris qui comprend collège/lycée. Financement associatif.	Le CAHNN de Saint Maur est implanté dans la Région Ile de France, la ville comprend collège/lycée. Financement associatif.
Convention et cahier des charges	Une convention des structures CAHNN sera préparée chaque année par la direction technique nationale, qui assurera le suivi et en fera l'évaluation. L'évaluation prendra en compte un critère spécifique : nombre de sportifs qui intègre le programme d'excellence. Une attention particulière sera apportée à la bonne gestion des CAHNN, à leur implication dans la vie fédérale (Organisation de compétition ou de stages régionaux ou nationaux) La direction technique nationale apportera son soutien avec des temps d'échanges avec le responsable technique du collectif		
Cartographie des dispositifs et des structures	Stand de tir (intérieur et extérieur pour pratique Laser Run) Salle ou pistes d'escrime Piscine Parcours d'obstacles ou Site spécifique d'entraînement obstacle identifié		
Suivi Médical Réglementaire (SMR)	Le suivi médical est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés en référence avec le titre IV) du PPF . Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé de la SMR.		

FÉDÉRATION FRANCAISE DE PENTATHLON MODERNE	
PROGRAMME <i>Accession Nationale</i>	DISCIPLINE : <i>Pentathlon Moderne</i>
TYPE DE STRUCTURE : <i>Clubs d'accession national (CAN)</i>	

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux		Les indicateurs s'apprécient au regard des objectifs fixés à la structure
	Très satisfait ou supérieur aux attentes	
	Satisfaisant ou conforme aux attentes	
	N'apporte pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes	
	Décevant ou très en deçà des attentes	

DOMAINE	Levier pour agir sur la performance	ACTIONS	2025	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrant dans la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure		
	Performances Nationales	Nombre de sportifs de la structure dans les 8 premiers du classement national de leur catégorie		
		Nombre de sportifs de la structure dans les 8 premiers du championnat de France de leur catégorie		
		Les sportifs de la structure sont sur les podiums des championnats de France		
	Capacité Sportive	Les athlètes ont amélioré leur niveau moyen annuel de performance en Pentathlon et par discipline		
	Evolution sportive	Nombre d'athlètes de la structure ayant intégré un pôle France relève		
	Actions Sportives	Nombre de compétitions régionales ou nationales auxquelles a participé la structure		
FONCTIONNEMENT	Encadrement Technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de performance de la structure		
	Surveillance Médicale	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de base		
	SMR	Les sportifs de la structure ont tous réalisé le SMR		
	Accompagnement éducatifs	Les sportifs de la structure bénéficient d'un accompagnement scolaire favorisant leur épanouissement personnel		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	La structure bénéficie t'elle d'horaires aménagés pour les sportifs		
	Relation aux parents pour les mineurs	La structure assure une relation et un accompagnement des parents de qualité tout au long du parcours du sportif mineur au sein de la structure PPF		
	Conditions d'entraînement et qualité des installations	La qualité et la disponibilité des installations sont adaptées aux enjeux de la structure		
	Formation citoyenne des encadrants	La qualité des prestations de formation citoyenne des encadrants (éthique, intégrité) - Indiquer la date et le contenu des formations organisées		
	Formation sportive et citoyenne des sportifs	La qualité des prestations de formation sportive et citoyenne des sportifs (éthique, intégrité) - Indiquer la date, le contenu des formations organisées et des dispositions prises		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein pour l'accès à la structure, les tarifs sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes.		
	Equilibre financier	La structure a un budget équilibré		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement		

PROGRAMME D'ACCESSION - NIVEAU TERRITORIAL CLUB D'ACCESSION TERRITORIALE (CAT) Collectif Mixte		
	CAT NOYON	CAT ANTONY <i>(à partir de septembre 2026)</i>
Note	Certains athlètes inscrits dans les clubs d'accession pourront en fonction de leurs performances intégrer le programme d'excellence du PPF. Il sera alors mis en place au sein de la structure d'accueil une organisation spécifique prenant en compte le niveau et les objectifs de ces athlètes.	
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Athlètes U19 U17 U15 identifiés par les entraîneurs référents des structures inscrites dans le PPF A partir de 2025 la fédération organisera des tests nationaux de suivi de performances qui pourront servir au recrutement dans le programme d'accession.	
Tranche d'âge concernée	U15 ; U17 ; U19	
Effectifs	4 à 10	
Objectifs sportifs	Préparation des jeunes (14/21 ans) à appréhender le haut niveau national Participation aux épreuves régionales et nationales dans leur catégorie d'âge Qualification dans les équipes de France jeunes. Sélection dans les Pôles. Intégration dans le programme d'excellence de la FFPM	
Organisation de la formation sportive	Natation 4 X 1h ou 4h ; Course : 2 X 45mn PPG (technique, gestuelle, pliométrie, spécifique obstacles) 1 X 45mn ; Tir 2 X 1h ; Escrime : 1 X séance d'assauts 1 leçon/semaine ; Obstacles: 1 à 2 X/semaine ou stages pendant les vacances scolaires	
Fonctionnement : Budget, partenaires, part Fédérale	Le budget de fonctionnement des CAT est assuré par le club via le compte asso avec une supervision territoriale de la Maison Régionale de la Performance (MRP)	
Mise en œuvre du double projet : Responsable, organisation	Le responsable du CAT est en charge du bon équilibre études-entraînements des athlètes. Pour les athlètes inscrits en liste de haut niveau, il est l'interface entre ces athlètes et le cadre de la DTN responsable du suivi socio-professionnel.	
Organisation de la formation Citoyenne	Voir Titre V). La DTN organisera une formation annuelle pendant le premier trimestre de la saison sportive avec les athlètes et les responsables des structures, elle assurera le suivi et fera un compte rendu annuel des activités de formation citoyenne	
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Une attention particulière sera portée aux pentathlètes féminines avec une adaptation de la charge de travail et du type de travail demandé. La direction technique communiquera sur les modalités spécifiques de l'entraînement du public féminin	
Encadrement du collectif	Entraîneur de pentathlon et/ou entraîneurs DE pour chaque discipline	
Carte Professionnelle	Chaque intervenant devra être titulaire d'une carte professionnelle à jour	
Contrôle d'honorabilité	Le contrôle d'honorabilité des intervenants sera effectué par la fédération	
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Le CAT de Noyon est implanté dans la Région Haut de France, dans la ville de Noyon qui comprend collège/lycée. Financement associatif.	Le CAT d'Antony est implanté dans la Région Ile de France, dans la ville d'Antony qui comprend collège/lycée. Financement associatif
Convention et cahier des charges	Une convention des structures CAT sera préparée chaque année par la direction technique nationale, qui assurera le suivi et en fera l'évaluation. L'évaluation prendra en compte un critère spécifique : nombre de sportifs qui intègre le programme d'excellence. Une attention particulière sera apportée à la bonne gestion des CAT, à leur implication dans la vie fédérale (Organisation de compétition ou de stages régionaux ou nationaux) La direction technique nationale apportera son soutien avec des temps d'échanges avec le responsable technique du collectif	
Cartographie des dispositifs et des structures	Stand de tir (intérieur et extérieur pour pratique Laser Run) Salle ou pistes d'escrime Piscine Parcours d'obstacles ou Site spécifique d'entraînement obstacle identifié	
Suivi Médical Réglementaire (SMR)	Le suivi médical réglementaire est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés en référence avec le titre IV) du PPF. Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé de la SMR.	

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PENTATHLON MODERNE

PROGRAMME **Accession Territoriale**

DISCIPLINE : **Pentathlon Moderne**

TYPE DE STRUCTURE : **Clubs d'accession territoriale (CAT)**

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux		Les indicateurs s'apprécient au regard des objectifs fixés à la structure
Très satisfait	Très satisfait ou supérieur aux attentes	
Satisfaisant	Satisfaisant ou conforme aux attentes	
N'apporte pas pleinement satisfaction	N'apporte pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes	
Décevant	Décevant ou très en deçà des attentes	

DOMAINE	Levier pour agir sur la performance	ACTIONS	2025	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrant dans la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure		
	Performances Nationales	Nombre de sportifs de la structure dans les 8 premiers du classement national de leur catégorie		
		Nombre de sportifs de la structure dans les 8 premiers du championnat de France de leur catégorie		
		Les sportifs de la structure sont sur les podiums des championnats de France		
	Capacité Sportive	Les athlètes ont amélioré leur niveau moyen annuel de performance en Pentathlon et par discipline		
	Evolution sportive	Nombre d'athlètes de la structure ayant intégré un pôle France relève		
	Actions Sportives	Nombre de compétitions régionales ou nationales auxquelles a participé la structure		
FONCTIONNEMENT	Encadrement Technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de performance de la structure		
	Surveillance Médicale	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité (Médecin, Kinésithérapeute, ostéopathe, suivi psychologique)		
	SMR	Les sportifs de la structure ont tous réalisé le SMR		
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structures bénéficient de services de qualités (Nutritionniste, Préparation mentale, services scientifique et datas)		
	Accompagnement éducatifs	Les sportifs de la structure bénéficient d'un accompagnement scolaire et d'une offre éducative complémentaire de qualité favorisant leur épanouissement personnel		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs		
	Relation aux parents pour les mineurs	La structure assure une relation et un accompagnement des parents de qualité tout au long du parcours du sportif mineur au sein de la structure PPF		
	Conditions d'hébergement et de restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, weekend, vacances – Prestations) et de restauration (horaires, qualité et quantité)		
	Conditions d'entraînement et qualité des installations	La qualité et la disponibilité des installations sont adaptées aux enjeux de la structure		
	Formation citoyenne des encadrants	La qualité des prestations de formation citoyenne des encadrants (éthique, intégrité) - Indiquer la date et le contenu des formations organisées		
	Formation sportive et citoyenne des sportifs	La qualité des prestations de formation sportive et citoyenne des sportifs (éthique, intégrité) - Indiquer la date, le contenu des formations organisées et des dispositions prises		
	FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.	
Coût pour le sportif		Les tarifs ne sont pas un frein pour l'accès à la structure, les tarifs sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes.		
Equilibre financier		La structure a un budget équilibré		
Financement		La structure bénéficie de plusieurs sources de financement		

• **Annexe 2 : Les modalités de formation sportive et citoyenne**

a. Les valeurs de la République

La République est un mode d'organisation d'un pays dans lequel le pouvoir est exercé par des représentants de la population, généralement élus, et où le chef d'État n'est pas héréditaire et n'est pas le seul à détenir le pouvoir.

Au lendemain de la Révolution Française de 1789, la République a été proclamée le 21 septembre 1792. D'origine latine, le mot « république » signifie « la chose publique ». Dès l'antiquité, la République est définie par le philosophe Grec Socrate, comme un État qui, au sein d'un espace public, est régi par des lois. Dans cet espace, les individus sont soumis à la loi, et l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers. À cette époque, une importance primordiale est accordée à l'enseignement des arts, seuls à même de développer les vertus chez les citoyens : courage, sagesse, tempérance, précisant que la formation physique est moins aussi importante que la formation intellectuelle des citoyens.

La France est une république constitutionnelle, dont la Constitution de 1958 en rappelle les fondements.

Des principes

L'Article 1^{er} de la Constitution, en qualifiant la République, énonce ses principes : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Une République indivisible

L'indivisibilité de la République signifie l'unité du pouvoir normatif : il n'existe qu'une seule catégorie de lois adoptées par les représentants de la souveraineté ou par référendum. Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire.

Cette unité du pouvoir politique repose sur l'unicité de la souveraineté : l'unité de la nation française est affirmée à l'article 3 de la Constitution en son alinéa 1^{er} : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice... ».

Une République laïque

Le principe de laïcité, c'est d'abord le respect de la liberté de conscience et de la liberté de culte et, « pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi », la liberté d'exprimer publiquement ses convictions.

C'est aussi avec la séparation des Églises et de l'État, l'obligation de neutralité s'imposant aux organismes publics et à leurs agents.

C'est enfin, réciproquement, le précepte selon lequel nul ne peut se prévaloir de ses croyances pour se soustraire à la règle régissant les relations entre particuliers et collectivités publiques.

Une République démocratique

Le pouvoir du peuple s'exerce dans le cadre et au bénéfice de la chose publique. République et démocratie sont deux notions complémentaires.

La République repose sur la participation et la représentation des citoyens. Le suffrage est universel, libre et égal. La loi est l'expression de la volonté générale, à laquelle tous les citoyens ont le droit de

concourir, par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs représentants. Les citoyens sont égaux sans distinction d'origine, de race, ni de religion et dans le respect de toutes les croyances. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté.

La République proclame et garantit des libertés publiques inscrites dans de nombreux textes à valeur constitutionnelle.

Une République sociale

La République ajoute aux principes démocratiques un contenu social, un projet de société. Les droits civils et politiques que garantit la République démocratique sont prolongés, sur le terrain social, par des droits reconnus à chacun. Le préambule de 1946 énonce les « principes particulièrement nécessaires à notre temps » qui se traduiront dans les grandes lois adoptées par le droit du travail et de la protection sociale.

La République sociale renvoie à deux notions importantes :

- La fraternité, qui vise le lien unissant les membres du corps de la Nation formé d'une communauté de citoyens libres et égaux sans distinction d'origine, de race ou de religion, unis dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité ;
- La solidarité, consacrée comme une obligation de la Nation. Le Préambule de 1946 pose : la nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Ainsi, la solidarité nationale vient suppléer, si besoin, la carence ou l'insuffisance de la solidarité familiale. Elle devient active pour une plus grande égalité de tous les membres de la collectivité.

Une devise et des symboles

L'Article 2 de la Constitution présente les attributs de la République : « La langue de la République est le français, L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est « La Marseillaise ». La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

« Liberté, Égalité, Fraternité »

La devise de la république formule un idéal. Elle est inscrite à partir du 14 juillet 1880 sur les frontons des bâtiments publics et en 1946 dans la Constitution.

Valeur première de la République, la liberté est garantie par l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Elles ne peuvent être déterminées que par la Loi ».

L'égalité est civile et politique : « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » (art. 1^{er} de la Déclaration de 1789). Aux termes de l'article 6 de cette même déclaration, la loi « doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignité, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ». C'est le fondement de la méritocratie républicaine. Pour promouvoir la reconnaissance des « vertus » et des « talents », la République combat l'inégalité des chances. Elle vise la justice sociale.

La fraternité, érigée en norme constitutionnelle fédère et renforce l'unicité de la Nation dans un idéal d'universalisme et de solidarité. Elle implique le souci d'autrui qui conduit à privilégier ce qui

rassemble. Héritage précieux de la philosophie des Lumières, l'universalisme permet de bâtir un « Nous national » en brassant et non en segmentant, en valorisant tout un chacun comme citoyen et non comme membre d'une communauté.

L'hymne et le drapeau

Manifestations d'identité, emblèmes de souveraineté, l'hymne et le drapeau sont des héritages de l'histoire. Ils ont un caractère public car ils sont destinés à être vus et entendus. Ils ont assurément une signification politique. Si le drapeau n'est pas né avec la République, l'hymne, devenu chant national le 14 février 1879, est incontestablement lié à la République.

b. Les valeurs de l'Olympisme

« Pour tout individu, le sport est une source potentielle de perfectionnement intérieur »
Pierre de Coubertin

L'Olympisme moderne a été conçu par Pierre de Coubertin, à l'initiative duquel le Congrès International Athlétique de Paris s'est réuni en juin 1894. Le Comité International Olympique (CIO) s'est constitué le 23 juin 1894. Les premiers Jeux Olympiques (Jeux de l'Olympiade) des temps modernes furent célébrés à Athènes, en Grèce, en 1896.

En 1914, le drapeau olympique présenté par Pierre de Coubertin au Congrès de Paris fut adopté. Il est composé de cinq anneaux entrelacés qui représentent l'union des cinq continents et la rencontre des athlètes du monde entier aux Jeux Olympiques.

Les premiers Jeux Olympiques d'hiver furent célébrés à Chamonix, en France, en 1924.

Qu'est-ce que l'Olympisme ?

L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré, les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.

Le Mouvement olympique a pour but de contribuer à un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte, dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play.

L'Olympisme en action comporte six activités : sport pour tous, le sport pour la paix, le développement par le sport, femme et sport, l'éducation par le sport, le sport et l'environnement.

Le but de l'Olympisme est de montrer comment le sport peut faire de nous tous, de meilleurs citoyens par la combinaison de l'intelligence, du corps et de l'esprit.

Son but est d'aider à encourager de meilleures relations entre les communautés et les nations, nous aidant ainsi à vivre en harmonie les uns avec les autres.

L'Olympisme nous indique que le sport est un droit de l'homme universel et que nous devrions tous être libres de le pratiquer. Il offre une manière remarquable de montrer comment tout un chacun dans le monde peut s'améliorer.

Pierre de Coubertin a dit : « L'Olympisme n'est pas un système, c'est un état d'esprit. Il peut imprégner une grande variété de modes d'expression et aucune race ou époque ne peut prétendre en avoir le monopole ».

Qu'est-ce que la Charte olympique ?

« La Charte olympique est la codification des Principes fondamentaux de l'Olympisme, des Règles et des Textes d'application adoptés par le Comité International Olympique (CIO). Elle régit l'organisation, les actions et le fonctionnement du Mouvement olympique et fixe les conditions de la célébration des Jeux Olympiques ».

Les principes fondamentaux de la Charte olympique s'appuient sur un document écrit à la main par Pierre de Coubertin vers 1898. La première édition a été publiée en 1908 sous l'intitulé « Comité International Olympique – Annuaire ».

Par la suite, la Charte olympique a connu bien d'autres appellations dont celle de « Règles Olympiques » avant de prendre définitivement le nom de Charte olympique en 1978.

Quelle est la devise olympique ?

La devise olympique se composait au départ de trois mots latins : Citius, Altius, Fortius

Lors de la réunion à Tokyo le 20 juillet 2021, la Session du Comité International Olympique a approuvé un changement apporté à la devise olympique qui reconnaît le pouvoir unificateur du sport et l'importance de la solidarité.

Le mot « ensemble » est ajouté à « Plus vite, plus haut, plus fort » après un tiret. La nouvelle devise olympique se lit désormais comme suit : « Plus vite, plus haut, plus fort – ensemble »

La devise en latin devient ainsi « Citius, Altius, Fortius – Communiter » et en anglais « Faster, Higher, Stronger – Together ».

Quelle est la maxime du Mouvement olympique ?

C'est le prêtre dominicain Henri Didon qui est le premier à exprimer les trois mots en latin lors de la cérémonie d'ouverture d'une épreuve sportive scolaire en 1881. Pierre de Coubertin, présent ce jour-là les adopte pour en faire la devise olympique. Il estime qu'ils expriment les aspirations du Mouvement olympique non seulement dans son sens sportif et technique, mais aussi d'un point de vue moral et éducatif.

« L'important dans la vie n'est point le triomphe mais le combat ; l'essentiel ce n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu ».

Inspirée des paroles de l'évêque de Pennsylvanie Ethelbert Talbot, Pierre de Coubertin prononce cette phrase sous une forme modifiée pour la première fois lors d'une réception tenue par le gouvernement britannique le 24 juillet 1908. Elle deviendra la maxime du Mouvement olympique.

Quelles sont les valeurs de l'Olympisme ?

Les trois valeurs de l'Olympisme sont l'excellence, l'amitié et le respect. Elles constituent la base sur laquelle le Mouvement olympique fonde ses activités de promotion du sport, de la culture et de l'éducation en vue d'un monde meilleur.

Excellence : cette valeur consiste à donner et faire de son mieux, sur le terrain de jeu ou dans sa vie personnelle et professionnelle. Il s'agit de tout donner pour gagner, mais sans négliger la joie de participer, de réaliser ses objectifs personnels, de s'efforcer d'être et d'agir de son mieux dans le cadre

de sa vie de tous les jours et de tirer profit de la saine harmonie entre un corps, un esprit et une volonté forts.

Amitié : cette valeur nous encourage à considérer le sport comme un outil pour aider à promouvoir une plus grande compréhension mutuelle entre les individus et peuples du monde entier. Les Jeux Olympiques inspirent les gens à surmonter les différences politiques, économiques, de genre, raciales ou religieuses et forgent l'amitié malgré ces différences.

Respect : cette valeur incorpore le respect de soi, de son corps, des autres, des règles et règlements, du sport et de l'environnement. Dans le cadre sportif, le respect représente le fair-play et la lutte contre le dopage et tout comportement contraire à l'éthique.

Avec l'esprit de l'Olympisme et des Jeux Olympiques, le CIO est en mesure de promouvoir le sport, la culture, l'éducation et les valeurs positives dans le monde moderne. Le CIO fournit également son assistance dans le cadre de programmes qui nous encouragent à nous comprendre les uns les autres, à travers les différences culturelles et politiques. Le soutien de l'Olympisme en faveur des règles du fair-play et de nos collègues compétiteurs sportifs a mené le CIO à combattre les pratiques contraires à l'éthique et illégales, telles que le dopage et le truquage des matches, qui ternissent l'image du sport, peuvent détourner les personnes du droit chemin et compromettre l'expérience sportive des athlètes et des supporters.

Quels sont les principes de l'Olympisme activés par le Mouvement olympique ?

Les principes de l'Olympisme indiqués ci-dessous montrent comment s'expriment les valeurs olympiques pour un changement social positif :

La non-discrimination : le Mouvement olympique fait tout son possible pour que la pratique du sport se fasse sans aucune forme de discrimination.

La durabilité : le Mouvement olympique organise et met en œuvre des programmes d'une manière qui favorise un développement économique, social et environnemental durable.

L'humanisme : les activités du Mouvement olympique placent les personnes au cœur de son attention, s'assurant que la pratique du sport reste un droit de l'homme.

L'universalité : le sport appartient à tout le monde. Dans toutes ses décisions et actions, le Mouvement olympique tient compte de l'impact universel que peut avoir le sport sur les individus et la société.

La solidarité : le Mouvement olympique s'est engagé à développer des programmes qui, ensemble, offrent une réponse sociale significative et globale aux problèmes qu'il peut aider à résoudre.

L'alliance entre le sport, l'éducation et la culture : le Mouvement olympique s'est engagé à promouvoir l'esprit de l'Olympisme - le point vers lequel le sport, la culture et l'éducation convergent.

Sources :

<https://olympics.com/cio>

<https://olympians.org/woa/olympism/>

c. L'éthique dans le sport

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. Si le prolongement de la règle de suffit plus, si le recours au droit est trop utilisé à des fins dilatoires, c'est que la règle doit être précédée des principes fondamentaux qui la régissent et la justifient, c'est que la règle qui décrit les principes de fonctionnement doit être éclairée par la règle qui définit les principes régulateurs »

Les questions éthiques et déontologiques constituent l'ensemble des principes qui sont à la base de la pratique sportive et de la conduite de chacun, dans sa vie personnelle ou en société.

Selon l'article L.141-3 du code du sport : « Le Comité national olympique et sportif français veille au respect de la déontologie du sport établie par lui après avis de la Commission nationale du sport de haut niveau ».

Ce texte souligne le rôle central du CNOSF dans la définition des principes fondamentaux qui doivent guider les acteurs du monde sportif.

Impliqué depuis toujours dans la défense de l'esprit sportif, des valeurs du sport et de son éthique, le CNOSF, représentant du CIO, doit veiller au respect de la Charte olympique et des principes qu'elle véhicule et qui sont exprimés dans le code d'éthique du CIO. Les CNO sont tenus de s'y conformer et de le transposer dans leur ordre interne.

L'article précité met par ailleurs l'accent sur les questions éthiques et déontologiques, distinguées des règles du droit disciplinaire, ce dernier définissant les fautes passibles de sanctions et la procédure à suivre pour leur application en vue de sanctionner les comportements déviants.

L'éthique et la déontologie ont une fonction préventive : il s'agit de définir, dans une profession ou un secteur d'activité déterminé, les valeurs fondamentales du sport et des principes de bonne conduite constituant un guide d'action pour les intéressés.

Depuis les années 1990, le CNOSF a travaillé sur une approche formalisée des principes déontologiques fondamentaux du sport en France. Placé sous la présidence du CNOSF, un groupe de travail, émanation du Comité pour l'esprit sportif, avait proposé, en mars 1996, une première formalisation, à travers un code du sportif en sept points.

Le 10 mai 2012, le Conseil d'administration du CNOSF a finalement adopté une charte d'éthique et de déontologie. Un comité de déontologie a par ailleurs été mis en place.

Cette charte s'articule autour de trois grands thèmes :

- L'esprit sportif et les valeurs du sport, consistant à définir les grands principes éthiques devant guider la façon de pratiquer et de s'investir dans le sport ;
- Les règles déontologiques applicables plus spécifiquement aux acteurs du sport ;
- Les principes directeurs pouvant guider les « partenaires » du sport.

Pour assurer sa pleine efficacité, la charte d'éthique et de déontologie du sport français est en cours de transposition par les fédérations adhérentes du CNOSF, au besoin en l'adaptant ou la complétant, dans des chartes d'éthique et de déontologie propres à chaque discipline, conformément à l'article 1.1.5 des dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées figurant en annexe I-5 du code du sport.

Les fédérations constituent par ailleurs en leur sein un Comité d'éthique et de déontologie chargé d'enrichir si nécessaire la charte et de veiller à son respect.

La charte d'éthique et de déontologie du sport français doit être portée à la connaissance des intervenants sportifs par des moyens appropriés (licence pour les pratiquants, signature d'un document lors de la prise de mandat, préambule des conventions signées avec les différents partenaires, etc.), la participation aux événements sportifs officiels impliquant leur adhésion aux principes de la charte.

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport a conduit au développement du Système d'information automatisé du contrôle d'honorabilité (SI honorabilité) des éducateurs sportifs et des exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) bénévoles disposant d'une licence sportive.

Le dispositif repose sur la transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'État de procéder à ce contrôle.

Les fédérations sportives sont expressément autorisées à recueillir les éléments relatifs à l'identité de leurs licenciés soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 et à mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel à cet effet.

Ces données sont sollicitées par les clubs, comités ou fédérations aux bénévoles concernés au moment de leur prise de licence, les fédérations sportives informant expressément leurs licenciés soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 qu'ils peuvent faire l'objet de ce contrôle et des conséquences en cas de condamnation incompatible avec les fonctions exercées.

Le droit d'accès et de rectification à ce fichier s'exercera dans le cadre de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et auprès des fédérations sportives dont relèvent les personnes concernées. Le droit d'opposition prévu par cette même loi ne s'applique pas à ce traitement.

Un guide « Contrôle de l'honorabilité des éducateurs et exploitants bénévoles licenciés des fédérations » est en téléchargement sur le site du Ministère des Sports.

Sources :

<https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/4916-charte-dethique-et-de-dontologie.html>

https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/CNOSF_Juridique/CNOSF_deontologie/charte-ethique-et-de-deontologie-du-sport-adoptee-par-ag-cnosf-2012.05.10.pdf

<https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/proteger-les-pratiquants/honorabilite-des-educateurs-et-exploitants-benevoles/>

https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/25-08-21_guide_honorabilite_des_benevoles_25-08-21.pdf

Annexe 3 : PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP

La fédération depuis 8 ans a été attentive à la bonne inclusion des sportifs en situation de handicap.

La fédération internationale (UIPM) avance pour certaines épreuves que sont le Laser Run et le Triathlon. Elle propose un cadre réglementaire avec la mise en place d'épreuves internationales de Laser-Run et de Triathlon et est dans une démarche inclusive pour les autres disciplines.

La fédération française a déjà expérimenté avec succès cette inclusion dans des épreuves de laser-run et triathlon en accueillant dans ses clubs des personnes en situation de handicap.

La représentation de la France dans ces épreuves internationales a déjà été couronnée de succès.

En fonction des évolutions réglementaires décidées par la fédération internationale la fédération française adaptera sa politique sportive fédérale.

Afin de renforcer et structurer la prise en compte des sportifs en situation de handicap, la fédération va demander dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation avec l'Etat, l'inscription du Para Laser-Run et du Para Triathlon.

Annexe 4 : PLAN PRÉVENTION DOPAGE

Réf. <https://www.sports.gouv.fr/>

La politique de prévention est basée davantage sur l'idée que le dopage est une conduite humaine problématique, qui se construit à partir de multiples facteurs qui déterminent sa nature, son fonctionnement, son occurrence, sa pérennisation et sa disparition. La politique de prévention doit donc se donner pour but de modifier une conduite humaine en influant sur ces facteurs ou déterminants, qui peuvent être liés à la personne, à la vie professionnelle, aux activités pratiquées (un calendrier des compétitions trop dense par exemple), à l'environnement socio culturel et économique et de rendre les personnes capables de faire des choix éclairés.

Elle repose notamment sur trois leviers complémentaires :

- *la sensibilisation,*
- *l'information*
- *et la formation.*

La prévention se distingue des actions de contrôle et de la lutte car elle cherche, non pas à dissuader l'individu d'avoir recours à des pratiques au risque d'être pénalisé en cas de faute, mais davantage à changer les comportements en profondeur. L'objectif d'une telle politique est de permettre aux sportifs de disposer de toute information utile et pertinente dans l'hypothèse où un choix de comportement se présenterait à eux.

La FFPM, de par sa proximité avec les sportifs de tout niveau, s'implique dans la prévention par la mise en place de la stratégie fédérale de prévention du dopage ci-dessous :



PLAN FEDERAL DE PREVENTION – LUTTE CONTRE LE DOPAGE

2025 - 2028

Identification des publics

Les sportifs :

<i>Public prioritaire</i>	<i>Lieu d'appartenance</i>
<i>Sportif en pôle France</i>	<i>INSEP</i>
<i>Sportif en pôle France Relève</i>	<i>Aix, Bordeaux, Font-Romeu</i>
<i>Sportif en Club d'accession nationale (CAN)</i>	<i>Perpignan, RMA, VGA St-Maur</i>
<i>Sportif en club d'accession territoriale (CAT)</i>	<i>Noyon, Antony* (*sept 2026)</i>
<i>Sportifs sélectionnés en équipe de France U17/U19/U22 et Sénior (non-inscrits en structure du PPF)</i>	<i>Clubs</i>

Les personnels techniques et sportifs et le personnel médical :

<i>Public prioritaire</i>	<i>Lieu d'appartenance</i>
<i>Entraîneurs de Pôles</i>	<i>INSEP, Aix, Bordeaux, Font-Romeu</i>
<i>Entraîneurs de Clubs CAN et CAT</i>	<i>Perpignan, RMA, VGA St-Maur, Noyon, Antony* (*sept 2026)</i>
<i>Les membres de la Commission médicale</i>	

Les référents fédéraux antidopage éducateurs :

<i>Public prioritaire</i>	<i>Lieu d'appartenance</i>
<i>Educateurs</i>	<i>Fédération</i>

Identification des ressources

Ressources pédagogiques et numériques :

- Plateforme ADEL de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA)
- Plateforme Podium de l'AFLD
- Miniguide antidopage (remis à l'issue des formations en présentiel)
- Page antidopage du site internet de la fédération (en cours de modification)

Ressources humaines :

- La fédération dispose d'un éducateur formé.
- Elle s'appuie sur les éducateurs présents dans les Creps où sont implantés les 3 Pôles Relève du PPF.
- La fédération est en lien avec les éducateurs antidopage de l'INSEP et peut les solliciter dans le cadre des sportifs s'entraînant à l'INSEP ou dans le cadre de regroupement de sportifs et/ou d'entraîneurs.

Plan d'action Prévention Dopage 2025/2026

ACTIONS			PLANIFICATION		ANALYSE			
Publics cibles	Ressources/outils	Lieu de l'action <i>Pertinent pour une action lors d'un rassemblement/stage</i>	Échéance	Objectifs visés	Mise en place de l'action	Référence de l'action dans le Portail AFLD	Taux de réussite de l'action	Axes d'amélioration identifiés
Groupe de contrôle et Groupe cible	Parcours Podium et intervention d'un éducateur (Insep ou FFPM) Webinaire AFLD	INSEP	En début de saison, proposer une présentation des devoirs du groupe contrôle	100% des sportifs du groupe cible et contrôle ont réalisé le parcours PODIUM sur les obligations en matière de localisation				
Accompagner et informer les athlètes listés du PPF et dans les 3 pôles	Intervention d'un éducateur (FFPM ou CREPS) Valider	Aix, Bordeaux, Font-Romeu	En début de saison	100% des sportifs de Pôles				
Clubs et licenciés FFPM	Page internet du site. Communication de la commission sportive	Site internet FFPM (espace dédié antidopage)	En continu	Diffusion de kit de communication pour affichage dans chaque club				
PES	Parcours Podium	En ligne	Valider le programme et entretenir ses connaissances	100% des entraîneurs de Pôles et de CAHN				
Sportifs listés	Parcours Podium, Intervention d'un éducateur	Lieu d'entraînement ou regroupement Equipe de France	Une fois par an	100% des entraîneurs de Pôles et de CAHN		Création d'un livret de formation fédéral		